بنك الجزائر

RAPPORT 2009

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juillet 2010

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2009

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.5

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL :
CRISE FINANCIERE ET REPERCUSSIONS
MACROECONOMIQUES..... p.8

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.36

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.50

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE
EXTERIEURE.....p.65

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.87

CHAPITRE VI :
SYSTEME BANCAIRE ET
INTERMEDIATION.....p.101

CHAPITRE VII :
SYSTEME DE PAIEMENT.....p.127

CHAPITRE VIII :
CONTROLE ET SUPERVISION
BANCAIRE.....p.136

CHAPITRE IX :
SITUATION MONETAIRE ET
POLITIQUE MONETAIRE.....p.153

CONCLUSION.....p.192

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES.....p.200

INTRODUCTION

Après le retour à la stabilité macroéconomique en 2000, les performances économiques de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2008, comme en témoignent les performances de croissance économique hors hydrocarbures robustes tirées par les plans de relance et de soutien de la croissance. Les performances macro financières de l'Algérie, quant à elles, ont été plus marquées, malgré la crise financière internationale des années 2007 et 2008.

Si la balance des paiements courants a été excédentaire durant les années 2000 à 2008, et d'une manière accrue, il importe de souligner que les réserves de change ont fortement progressé durant les quatre dernières années précèdent la crise économique mondiale de 2009. Conjugué à la forte réduction de la dette extérieure, cela a permis à l'économie algérienne d'être résiliente face au choc externe de grande ampleur inhérent à la grave crise économique mondiale de 2009.

En contexte de résilience des finances publiques, malgré la forte contraction des revenus budgétaires, et de progression modérée de la masse monétaire, la conduite ordonnée de la politique monétaire en 2009 a permis de résorber

l'excès de liquidité de manière effective, maintenant l'inflation sous contrôle et confortant davantage la stabilité monétaire et financière.

Le présent rapport de la Banque d'Algérie vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2009.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

I.1 - APERCU GENERAL

L'économie mondiale a enregistré en 2009 une contraction de la croissance globale, rompant ainsi avec le trend de croissance positive qui l'avait caractérisé au cours des dernières décennies. En effet, la récession qui avait touché certains pays avancés en 2008 (Italie, Japon) s'est fortement accentuée au cours des premiers mois de l'année considérée et s'est largement propagée pour englober l'ensemble des pays avancés, reflétant l'aggravation de la crise financière internationale née au deuxième semestre de l'année 2007 et qui a entraîné une forte baisse de la production et du commerce mondiaux.

Traduisant notamment la baisse des échanges commerciaux mondiaux et l'impact négatif de la crise financière mondiale sur les flux de capitaux, l'activité économique s'est également fortement ralentie dans les pays émergents et en développement.

Dès la mi-2009, cependant, les premiers signes de reprise économique se sont manifestés dans plusieurs pays, reflétant les effets des politiques macroéconomiques agressives mises en place par de nombreux pays aux fins de faire face aux fortes tensions sur les marchés financiers et soutenir l'activité économique. La reprise a ainsi été marquée dans les pays émergents et en développement, pendant que la contraction de l'activité économique prenait fin dans les pays avancés et qu'une légère reprise se confirmait progressivement dans ces pays.

Au total, ces politiques macroéconomiques fortement expansionnistes et contracycliques auront permis de contenir les risques d'écroulement du système financier international et de limiter l'ampleur de la contraction de l'activité économique mondiale sur l'ensemble de l'année. La croissance économique globale, mesurée par le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial, est ainsi passée de 3,0 % en 2008 à -0,6 % en 2009, sous l'effet de la forte contraction du PIB dans les pays

avancés (le taux de croissance de leur PIB passant de 0,5 % en 2008 à -3,2 % en 2009) et du ralentissement de la croissance économique dans les pays émergents et en développement ; le taux de croissance du PIB pour ce groupe de pays étant passé de 6,1 % en 2008 à 2,4 % en 2009.

Les politiques macroéconomiques, mises en œuvre en 2009 par de nombreux pays, ont renforcé les mesures monétaires et budgétaires introduites au cours de l'année 2008, notamment par des pays avancés mais aussi par des pays émergents et en développement. Ces politiques massivement contracycliques ont reposé sur des politiques monétaires considérablement accommodantes, y compris à travers l'introduction d'instruments non conventionnels, ainsi que sur davantage d'injection de fonds publics pour contenir l'impact de la crise financière sur le secteur bancaire, soutenir l'activité économique et l'emploi, notamment à travers l'intensification de vastes programmes d'investissements publics, et atténuer les effets de la crise sur les couches sociales les plus défavorisées.

En corollaire à ces impulsions budgétaires exceptionnellement importantes, les déficits budgétaires et les dettes publiques ont connu une augmentation considérable dans de nombreux pays.

Au niveau des pays avancés, l'économie américaine a ainsi enregistré en 2009 un taux de croissance du PIB de -2,4 %, représentant une nette contraction par rapport à l'année 2008 où le taux était demeuré positif (0,4 %) malgré son net recul par rapport à celui de l'année 2007.

La croissance économique dans la zone euro s'est également fortement contractée, nettement plus qu'aux Etats-Unis, le taux de croissance passant de 0,6 % en 2008 à -4,1% en 2009. Plus généralement, la même tendance à la contraction de l'activité économique a été enregistrée dans les pays de l'Union Européenne (-4,1 % en 2009 contre 0,9 % en 2008), au Canada (-2,6 % en 2009 contre 0,4 % en 2008), en Grande Bretagne (-4,9 % en 2009 contre 0,5 % en 2008) et au Japon où la contraction du PIB était déjà présente en 2008 (-5,2 % en 2009 contre -1,2 % en 2008).

Conséquence directe de la récession économique, les taux de chômage dans les pays avancés ont connu une très forte augmentation, passant globalement de 5,8 % en 2008 à 8,0 % en 2009, atteignant 9,3 % aux Etats-Unis et 9,4 % dans la zone euro, avec des niveaux particulièrement élevés dans des pays comme l'Espagne (18,0 %) et l'Irlande (11,8 %).

Bien que restant en territoire positif, la croissance économique dans les pays émergents et en développement s'est fortement ralentie en 2009 par rapport à 2008, avec des disparités notables entre pays et sous-groupes de pays.

Ainsi, le produit intérieur brut des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, dont les économies sont fortement liées à celles des pays de l'Union Européenne, a enregistré une forte contraction, passant de 3,0 % en 2008 à -3,7 % en 2009 ; une contraction généralement moins forte, cependant, que celle enregistrée en Russie où le taux de croissance du PIB est passé de 5,6 % en 2008 à -7,9 % en 2009.

En revanche, tirée essentiellement par une demande interne demeurée vigoureuse, la croissance économique en Asie n'a connu globalement qu'un relatif fléchissement, le taux de croissance du PIB passant de 7,9 % en 2008 à 6,6 % en 2009.

En particulier, l'économie de la Chine a continué à croître à un rythme élevé, atteignant 9,1 % en 2009 contre 9,6 % en 2008. De même, bien que le ralentissement de l'activité économique ait été relativement plus marqué en Inde, le taux de croissance du PIB dans ce pays est demeuré positif et relativement élevé, se situant à 5,7 % en 2009 contre 7,3 % en 2008, confirmant les bonnes performances de l'économie indienne enregistrées depuis quelques années.

Dans le sillage de la contraction de l'activité économique aux Etats-Unis, le taux de croissance du PIB en Amérique Latine a fortement chuté durant l'année considérée, passant de 4,3 % en 2008 à -1,8 % en 2009, avec -0,2 % au Brésil, 0,9 % en Argentine, -1,5 % au Chili, -3,3 % au Venezuela et -6,5 % au Mexique contre des taux de croissance du PIB de 5,1 %, 6,8 %, 3,7 %, 4,8 % et 1,5 % respectivement en 2008.

Le ralentissement de l'activité économique a été également marqué dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Globalement, le taux de croissance du produit intérieur brut dans cette région est, en effet, passé de 5,3 % en 2008 à 2,4 % en 2009, les pays exportateurs de pétrole enregistrant une forte modération de la croissance (1,6 % en 2009 contre 4,6 % en 2008) alors que le ralentissement a été moindre dans les pays importateurs (4,7 % en 2009 contre 6,5 % en 2008). Dans ce groupe de pays, les pays du Maghreb ont, dans l'ensemble, enregistré une relative baisse du rythme de croissance, qui est passé de 3,7 % en 2008 à 2,9 % en 2009.

L'impact de la crise financière et économique mondiale sur les économies de l'Afrique Sub-saharienne a été également important, ramenant la croissance du PIB dans cette région de 5,6 % en 2008 à 2,2 % en 2009.

Dans ce contexte de contraction de la croissance mondiale, l'inflation a globalement enregistré une forte chute, aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, le taux d'inflation, mesuré par la variation moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est passé de 3,4 % en 2008 à 0,1 % en 2009. Au cours de la même période, ce taux est passé de 9,2 % à 5,2 % dans les pays émergents et en développement.

Cette forte tendance à la baisse de l'inflation reflète principalement la forte contraction de la demande, y compris en raison de l'augmentation de l'épargne des ménages – en réaction à la détérioration de la situation sur le marché du travail et la dégradation de la valeur de leurs actifs immobiliers et financiers – et de la sous-utilisation des capacités de production des entreprises liée à la contraction de la demande au niveau global et aux incertitudes relatives aux perspectives de reprise. Ces facteurs ont ainsi plus que compensé la remontée des cours des matières premières, en phase avec la stabilisation progressive des marchés financiers et les premiers signes de reprise constatés à partir de la deuxième moitié de l'année 2009.

En effet, après avoir connu une baisse importante au cours du deuxième semestre de l'année 2008, les prix des matières pre-

mières se sont progressivement raffermis en 2009. Ainsi, les prix du pétrole brut sont passés d'environ 40 dollars EU par baril à la fin de l'année 2008 à environ 80 dollars EU à la fin de l'année 2009. En moyenne, cependant, les prix du pétrole brut en 2009 ont enregistré une nette baisse (-36,3 %) par rapport à leur niveau moyen de 2008, année durant laquelle les prix du pétrole brut avait connu une augmentation moyenne de 36,4 % malgré la forte chute des prix au cours du second semestre.

La remontée progressive des prix du pétrole brut au cours de l'année 2009 s'explique, notamment, par la limitation de la production par les pays de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) (entraînant une contraction de la production mondiale de 1,8 % contre une contraction de la demande mondiale de 1,5 %), des perspectives de croissance plus favorables, particulièrement en Asie, et la dépréciation du dollar américain.

Les prix des matières premières hors énergie ont également enregistré une baisse importante en moyenne sur l'année (-18,7 % en 2009 contre une hausse de 7,5 % en 2008), bien que leurs niveaux de prix se soient progressivement raffermis au cours de l'année par rapport à ceux atteints à fin 2008. Cette baisse en moyenne reflète, notamment, une baisse de 14,7 % pour les produits alimentaires, 17 % pour les produits agricoles de base et 28,6 % pour les métaux. Les produits manufacturés, quant à eux, ont connu une moindre baisse (-6,9 % contre une hausse de 8,5 % en 2008).

Les échanges commerciaux mondiaux ont fortement subi les effets de la crise financière internationale dès le quatrième trimestre de l'année 2008, après une croissance vigoureuse sur plusieurs années. La contraction du volume des échanges mondiaux de biens et de services s'est poursuivie au cours du premier semestre de l'année 2009 avant que ne s'amorce une relative reprise induite par le raffermissement de l'activité économique, notamment en Asie et principalement en Chine et en Inde, ainsi que par les mesures de soutien au financement du commerce international, notamment en relation avec le renforcement considérable des moyens d'intervention du Fonds Monétaire International.

Au total, le volume des échanges mondiaux de biens et services a enregistré une forte contraction, soit -10,7 % en 2009 contre une croissance positive de 2,8 % en 2008 et de 7,2 % en 2007. Cette contraction du volume des échanges commerciaux mondiaux traduit une croissance négative des exportations et des importations aussi bien des pays avancés que des pays émergents et en développement.

Pour les pays avancés, le taux de croissance des exportations est, en effet, passé de 1,9 % en 2008 (6,3 % en 2007) à -11,7 % en 2009, alors que le taux de croissance des importations est passé de 0,6 % en 2008 (4,7 % en 2007) à -12,0 % en 2009. Pour les pays émergents et en développement, le taux de croissance des exportations est passé de 4,0 % en 2008 (9,7 % en 2007) à -8,2 % en 2009, alors que le taux de croissance des importations est passé de 8,5 % en 2008 (12,7 % en 2007) à -8,4 % en 2009.

Les variations des termes de l'échange ont généralement été positifs pour les pays avancés (2,9 % en 2009 contre -1,7 % en 2008) et négatifs pour les pays émergents et en développement (-5,1 % en 2009 contre 3,7 % en 2008).

Les politiques budgétaires dans les principales économies ont été exceptionnellement expansionnistes en 2009, traduisant les impulsions budgétaires sans précédent engagées dans beaucoup de pays pour faire face aux impacts de la crise financière internationale sur les marchés financiers, l'activité économique et les conditions sociales, notamment en termes d'augmentation considérable des taux de chômage.

Les plans de relance budgétaire ont ainsi inclus des programmes massifs d'investissements publics, notamment d'infrastructures. Le soutien au secteur financier a pris la forme d'un large éventail de mesures, incluant des injections de capitaux, des avances de liquidités, des prises de participation par l'Etat dans des banques, l'octroi de garanties sur des actifs toxiques, et l'élargissement des garanties de dépôt. Le soutien budgétaire a également concerné des secteurs spécifiques en difficulté mais jugés stratégiques, tels que le secteur de l'automobile aux Etats-Unis (participation directe de l'Etat dans le capital des entreprises) et

dans certains pays européens (encouragement de l'achat de véhicules).

Enfin, une partie des dépenses budgétaires supplémentaires induites par la crise était orientée vers le renforcement de la couverture sociale, le soutien aux ménages en difficulté, notamment en raison de pertes d'emploi ou de difficulté à honorer des engagements bancaires en relation avec l'éclatement des bulles hypothécaires, ainsi que le soutien aux PME.

Bien que justifiés par l'ampleur sans précédent de la crise économique et financière internationale, les plans de relance budgétaire ont pesé davantage sur les situations budgétaires de beaucoup de pays, déjà confrontés à une forte détérioration de leurs finances publiques en raison, notamment, de la perte de revenus inhérente aux performances en matière de croissance économique généralement encore faibles en 2009.

Au total, le déficit budgétaire dans les pays avancés s'est considérablement creusé, atteignant pour l'ensemble de ces pays -10 % de leur PIB en 2009 contre -4,7 % en 2008. En même temps, le ratio de la dette publique par rapport au PIB dans ces pays a fortement augmenté, se situant à environ 84 % en 2009 contre 70 % en 2007.

En 2009, les politiques monétaires sont restées exceptionnellement accommodantes dans les principales économies, notamment dans les pays avancés, combinant des taux d'intérêt demeurés proches de zéro à l'extension, globalement, des mesures non conventionnelles (assouplissement des conditions d'offre de liquidités à travers l'élargissement des actifs éligibles au crédit des banques centrales, acquisitions d'actifs à long terme, annonces de maintien des taux d'intérêt à un niveau bas aussi longtemps que nécessaire) introduites précédemment aux fins de stabiliser les marchés monétaires, contribuer à rétablir le fonctionnement normal des marchés financiers et favoriser la reprise du crédit à l'économie.

En corollaire à ce relâchement exceptionnel des politiques monétaires, le total du bilan des banques centrales, notamment

dans plusieurs pays avancés, s'est fortement accru et a intégré des actifs plus risqués.

La conjonction de soutiens budgétaires exceptionnels et de politiques monétaires considérablement accommodantes, en contexte d'amélioration des perspectives de reprise économique soutenue par l'impulsion budgétaire massive, ont permis d'atténuer les tensions sur les marchés financiers, qui se sont relativement stabilisés après la détérioration au cours des premiers mois de l'année 2009 en réaction à l'ampleur et à l'élargissement du ralentissement de l'activité économique.

Cependant, la situation sur les marchés financiers est restée fragile et les conditions d'octroi de crédits à l'économie encore tendus, notamment dans les pays avancés, reflétant le surcroît de prudence des banques ainsi que la baisse de la demande de crédits. En revanche, la vigueur de la reprise dans certains pays émergents, notamment en Chine et en Inde, a favorisé une forte reprise des crédits à l'économie.

La crise économique et financière internationale a eu un impact important sur les comptes courants extérieurs des pays, entraînant une correction partielle des déséquilibres extérieurs globaux.

En effet, la forte contraction des échanges commerciaux mondiaux a pesé lourdement sur les soldes des comptes courants extérieurs de pays à excédents tel que la Chine, l'Allemagne et le Japon. Pour ces pays, l'excédent du compte courant de la balance des paiements par rapport au PIB est passé respectivement à 5, 8 % en 2009 (contre 9,4 % en 2008 et 11,0 % en 2007), 4,8 % en 2009 (contre 6,7 % en 2008 et 7,6 % en 2007) et 2,8 % en 2009 (contre 3,2 % en 2008 et 4,8 % en 2007). Globalement pour la zone euro, le solde du compte courant par rapport au PIB est passé à un déficit de 0,8 % et 0,4 % en 2008 et 2009 respectivement, contre un excédent de 0,4 % en 2007.

La même tendance est observée pour les pays d'Asie pris globalement, où l'excédent du compte courant est passé à 4,1 % du PIB en 2009, contre 5,7 % en 2008 et 7 % en 2007.

Malgré la remontée des prix mondiaux du pétrole au cours de l'année 2009, leur niveau moyen sur l'année, nettement moins élevé qu'en 2008, ainsi que la contraction du volume des exportations se sont traduits par une réduction d'environ 80 % de l'excédent des comptes courants des pays exportateurs de pétrole, celui-ci passant de 13,5 % du PIB en 2008 à 2,6 % en 2009.

En revanche, le déficit du compte des transactions courantes des Etats-Unis s'est fortement contracté en 2009 sous l'effet conjugué de la baisse des importations, inhérente à la faiblesse de la demande intérieure, qui a plus que compensé la baisse des exportations, soutenues par la faiblesse du dollar sur l'année malgré son appréciation en début d'année. Ainsi le déficit du compte courant par rapport au PIB est passé à 2,9 % en 2009, contre 4,9 % en 2008 et 5,2 % en 2007.

I.2 - ACTIVITE ECONOMIQUE ET INFLATION

L'ampleur de la crise économique et financière et sa propagation rapide à l'échelle mondiale se sont traduits par un fort ralentissement de l'activité économique mondiale en 2008 et la contraction de la croissance globale pour la première fois depuis plusieurs décennies, le taux de croissance économique mondiale passant de 5,2 % en 2007 à 3 % en 2008 et à -0,6 % en 2009.

Dans ce contexte de crise économique et financière mondiale, l'inflation a enregistré une baisse substantielle, atteignant des niveaux proches de zéro, voire négatifs dans plusieurs pays, notamment dans les pays avancés.

L'année 2009 a également été caractérisée par une forte augmentation du taux de chômage, particulièrement dans les pays avancés mais aussi dans beaucoup de pays émergents et en développement.

I.2.1 - Evolution de l'activité économique et de l'inflation dans les pays avancés

L'activité économique en 2009 dans les pays avancés s'est caractérisée par un ralentissement généralisé plongeant l'ensemble de

leurs économies dans une profonde récession. En effet, l'impact de la crise financière et économique mondiale a été particulièrement fort dans ces pays, ramenant le taux de croissance à -3,2 % en 2009 contre 0,5 % en 2008 et 2,8 % en 2007.

L'inflation dans les pays avancés, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), a enregistré un fort repli, passant pour ce groupe de pays de 3,4 % en 2008 à 0,1 % en 2009 et atteignant des niveaux négatifs dans certains d'entre eux, dont les Etats-Unis.

La dégradation de la situation en termes d'évolution de l'emploi dans ces pays observée dès 2008 s'est poursuivie en 2009, entraînant une hausse du taux de chômage qui est passé de 5,8 % en 2008 à 8 % en 2009.

Aux Etats-Unis :

Aux cours des premiers mois de l'année 2009, l'activité économique aux Etats-Unis a poursuivi le fort déclin qui s'était amorcé au quatrième trimestre de l'année 2007 et qui s'était intensifié au cours de l'année 2008. Malgré la reprise de la croissance économique enregistrée à partir du troisième trimestre de l'année, soutenue par une impulsion budgétaire massive et une politique monétaire particulièrement accommodante, le taux de croissance économique sur l'ensemble de l'année 2009 est passé en territoire nettement négatif, atteignant -2,4 % contre 0,4 % en 2008 et 2,1 en 2007.

Pour soutenir l'activité économique, l'administration américaine a engagé un plan budgétaire pluriannuel de l'ordre de 787 milliards de dollars EU (5,4 % du PIB), consistant essentiellement en des réductions d'impôts, des programmes d'investissement en infrastructure et des aides sociales, notamment aux chômeurs. Des mesures budgétaires additionnelles ont été introduites en soutien au marché du logement et au secteur financier, notamment sous forme de rachat d'actifs toxiques et d'injection de capital dans des institutions financières, et de soutien au secteur automobile en difficulté, y compris par le biais de prises de participation.

Malgré l'ampleur des mesures de soutien, la demande intérieure totale, qui s'était contractée de 0,7 % en 2008, a enregistré une contraction de 3,4 % en 2009.

Ainsi, la diminution des dépenses de consommation finale des ménages observée en 2008 (-0,2 %) s'est poursuivie en 2009 (-0,6 %) malgré les mesures de soutien budgétaire, reflétant notamment l'augmentation du chômage, des conditions de crédit plus strictes que par le passé et une tendance à épargner davantage.

Les investissements des entreprises ont chuté de 18,3 % en 2009, traduisant la mauvaise conjoncture économique et les incertitudes relatives aux perspectives de reprise économique. Dans cette catégorie, les investissements en équipements et logiciels ont baissé de 16,6 % (contre une baisse de 5,1 % en 2008) malgré une relative reprise au cours des derniers mois de l'année, alors que les investissements en constructions résidentielles ont baissé de 19,8 % et les investissements en constructions non résidentielles ont connu une baisse de 17, 8 %. En revanche, les investissements publics ont connu une hausse de 1,9 % sous l'effet de l'impulsion budgétaire.

Sous l'effet conjugué de la contraction de la demande intérieure totale et de la dépréciation du dollar américain, la contribution des exportations nettes de biens et services a été positive en 2009, les importations s'étant contractées de 16 %, une contraction plus forte que celle des exportations (12 %).

Ces développements dans les échanges extérieurs de biens et services se sont traduits par une réduction substantielle du déficit du compte des transactions courantes des Etats-Unis, qui passe de 4,9 % du PIB en 2008 à 2,9 % du PIB en 2009.

Les plans de relance budgétaire massifs introduits en 2009 en soutien aux ménages (réductions d'impôts et aides aux chômeurs), au marché du logement, au secteur financier et à l'activité économique, notamment en termes d'investissements d'infrastructure et d'interventions dans certains secteurs en difficulté tels que l'industrie automobile, ont entraîné une envolée du

déficit budgétaire global, qui est passé de 6,6 % en 2008 à 12,5 % en 2009. En même temps, le ratio de la dette publique par rapport au PIB est passé de 70,6 % en 2008 à 83,2 % en 2009.

L'incidence de la récession économique sur le marché du travail aux Etats-Unis a été particulièrement prononcée, le taux de chômage grimpant à 9,3 % en 2009 contre 5,8 % en 2008 et 4,6 % en 2007.

En revanche, l'inflation, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, a enregistré une forte chute au cours de l'année 2009, atteignant un niveau négatif (-0,3 %) pour la première fois depuis des décennies, reflétant la contraction de la demande mais aussi la baisse des prix de l'énergie, des produits alimentaires et du logement.

Dans la zone euro :

L'activité économique dans la zone euro a poursuivi au cours des premiers mois de l'année 2009 la contraction intervenue au dernier trimestre de l'année 2008 après le fort ralentissement des trimestres précédents de la même année. Cependant, une amélioration progressive de la situation, voire une relative reprise, a été enregistrée au cours du second semestre de l'année, soutenue par les mesures de relance adoptées par la plupart des pays de la zone et une politique monétaire considérablement accommodante.

Malgré ce relatif redressement, le taux de croissance économique pour la zone sur l'ensemble de l'année 2009 a enregistré un niveau fortement négatif (-4,1 % contre 2,8 % en 2007 et 0,6 % en 2008), une récession encore plus marquée qu'aux Etats-Unis. A l'intérieur de la zone, les taux de croissance ont varié entre -1,7 % (Chypre) et -7,8 % (Finlande), l'Irlande ayant enregistré un taux de -7,1 % (-3 % en 2008) alors que ce taux s'est situé à -5 % en Italie et en Allemagne.

La même tendance à la récession économique a été observée dans les pays de l'Union Européenne hors zone euro. Ainsi, le

taux de croissance économique était tombé à -4,9 % en 2009 (0,5 % en 2008) en Grande Bretagne, -1,5 % en Norvège (1,8 % en 2008), -4,4 % en Suède (-0,2 % en 2008) et -5,1 % au Danemark (-0,9 % en 2008).

Pour soutenir l'activité économique, les pays de la zone euro ont adopté à la fin de l'année 2008 un plan européen de relance économique qui est venu s'ajouter aux interventions publiques sans précédent pour soutenir le secteur financier. Le plan comprend des mesures d'impulsion budgétaire de l'ordre de 1,5 % du produit intérieur brut de la zone. Ce plan de relance économique prévoit des réductions d'impôts, des aides sociales, des dépenses d'investissement, un soutien aux entreprises en difficulté, notamment dans les secteurs de la construction et de l'automobile, ainsi que des mesures de soutien à l'emploi.

En sus de l'impulsion budgétaire prévue dans le cadre de ce plan, plusieurs pays de la zone ont adopté des mesures additionnelles pour faire face à l'aggravation de leurs situations économiques respectives. L'ampleur des mesures de soutien budgétaire a contribué à modérer la baisse de la demande intérieure totale, qui s'est, néanmoins, contractée de 3,4 % en 2009 contre une croissance de 0,7 % en 2008 et de 2,4 % en 2007.

Ainsi, le ralentissement des dépenses de consommation finale des ménages observé en 2008 (0,4 % contre 1,6 % en 2007) s'est poursuivi en 2009, résultant en une contraction de 1,1 %, en contexte d'augmentation du chômage et de tendance à épargner davantage aux fins de reconstituer les moins-values en termes de patrimoine liées à l'impact de la crise.

La consommation annuelle des administrations publiques s'est, quant à elle, accrue de 2,2 %, sensiblement le même taux de croissance de cette catégorie de demande intérieure enregistré en 2008 (2,1 %) et celui atteint en 2007 (2,3%).

Les investissements des entreprises, quant à eux, ont chuté de plus de 13 % en 2009, traduisant, là également, la mauvaise conjoncture, les incertitudes relatives aux perspectives de reprise économique et des conditions de crédit plus strictes. Dans

cette catégorie, les investissements en constructions résidentielles ont enregistré une baisse de 10,7 % sur l'ensemble de l'année 2009. Les investissements publics, pour leur part, se sont accrus de 2,4 % en 2009 contre une croissance de 0,9 % en 2008, reflétant les politiques de soutien budgétaire massif à l'activité économique.

Sous l'effet conjugué de la contraction de la demande intérieure totale et de l'appréciation de l'euro, la contribution des exportations nettes de biens et services a été négative en 2009, les importations de biens et services s'étant contractées de 11,4 %, une contraction moins forte que la contraction subie par les exportations (12,9 %).

Les échanges extérieurs de biens et services se sont ainsi traduits par un déficit du compte des transactions courantes de l'ordre de 0,4 % du produit intérieur brut contre un excédent de 0,4 % en 2007 et un déficit de 0,8 % en 2008.

Dans la zone euro comme aux Etats-Unis, les mesures massives d'impulsion budgétaire introduites en 2009 en soutien à la consommation des ménages (réductions d'impôts, aides à l'emploi et aides sociales), au secteur financier et à l'activité économique, y compris en termes de promotion de l'investissement et de soutien à des entreprises dans certains secteurs en difficulté, tels que l'industrie automobile et le secteur de la construction, ont résulté en une forte aggravation du déficit budgétaire.

Ainsi, pour la zone euro dans son ensemble, le déficit budgétaire a atteint 6,3 % en 2009 contre un déficit de 2,0 % en 2008. Le ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut a, pour sa part, atteint 78,3 % en 2009 contre 69,1 % en 2008.

A l'instar des développements fortement négatifs intervenus sur le marché du travail aux Etats-Unis, l'incidence de la récession économique dans la zone euro sur le marché du travail dans cette zone a été particulièrement marquée. Pour l'ensemble de la zone, le taux de chômage a atteint 9,4 % en 2009 contre un taux de 7,6 % en 2008.

L'inflation, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, a enregistré, là également, une forte chute au cours de l'année 2009. Pour l'ensemble de la zone euro, le taux d'inflation s'est situé à 0,3 % contre un taux de 3,3 % en 2008, reflétant notamment la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires et, dans une moindre mesure, la contraction de la demande intérieure.

Au Japon :

L'impact de la crise économique et financière internationale sur l'économie japonaise a été particulièrement sévère. En effet, étant fortement orientée vers l'exportation, l'économie japonaise a fortement ressenti les effets de la contraction brutale du commerce international.

Ainsi, après avoir connu une reprise soutenue durant quelques années suite à une longue période de stagnation, l'économie est entrée en récession dès 2008, avec une contraction de la croissance de 1,2 %. Sur l'ensemble de l'année 2009, la contraction était encore plus importante, atteignant 5,2 % malgré une relative reprise de l'activité au cours de la deuxième moitié de l'année, soutenue là également par une importante impulsion budgétaire et une politique monétaire accommodante.

Pour soutenir l'activité économique, le gouvernement japonais a mis en place des plans de relance budgétaire totalisant, pour les deux années 2008 et 2009, 4 % du produit intérieur brut. Ces plans ont consisté essentiellement en des transferts aux ménages, des mesures pour stimuler la vente de certains produits, des subventions à l'emploi, des injections de capital dans les banques et des mesures de soutien aux PME.

Malgré l'ampleur des mesures de soutien, là également, la demande intérieure finale, qui s'était contractée de 1,3 % en 2008, a enregistré une contraction encore plus forte en 2009, de l'ordre de 4 %.

La consommation finale des ménages, qui avait baissé de 0,7 % en 2008, s'est contractée davantage en 2009, soit une baisse de 1 %, malgré les mesures de soutien budgétaire, en contexte de

hausse relative du taux de chômage et de baisse du revenu disponible.

Les investissements des entreprises ont chuté de 14,3 % en 2009 contre une baisse de 2,6 % en 2008, traduisant, notamment, la faiblesse des perspectives de reprise de la demande, la compression des marges bénéficiaires et le resserrement des conditions de crédit. Les investissements publics, quant à eux, ont enregistré une augmentation de 9 %.

La contraction de la demande intérieure totale et celle de la demande extérieure, en contexte d'appréciation du yen, a résulté en une contribution négative des exportations nettes de biens et services en 2009. Reflétant ces développements dans les échanges extérieurs de biens et services, le surplus du compte des transactions courantes du Japon s'est davantage érodé, passant de 4,8 % du PIB en 2007 à 3,2 % du PIB en 2008 et 2,8 % du PIB en 2009, malgré une reprise en cours d'année des exportations de biens d'équipement liée à une vigoureuse reprise de l'activité économique en Chine.

Sous l'effet des plans de relance budgétaire substantiels introduits en 2008 et 2009, en soutien principalement aux ménages, à l'emploi, au secteur financier et à l'activité économique, notamment sous forme d'investissements public et de soutien aux entreprises, le déficit budgétaire est passé de 4,2 % en 2008 (2,4 % en 2007) à 10,3 % en 2009. En même temps, le ratio de la dette publique par rapport au PIB, déjà particulièrement élevé (187,7 % en 2007) est passé à 198,8 % en 2008 et à 217,6 % en 2009.

L'impact de la récession économique sur le marché du travail au Japon a été sensiblement contenu par les mesures d'aide à l'emploi, le taux de chômage passant de 3,8 % en 2007 à 4 % en 2008 et à 5,1 % en 2009.

Dans ce contexte de forte récession économique, les pressions déflationnistes se sont accentuées, bien qu'elles se soient atténuées en fin d'année 2009. Mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, l'inflation est ainsi retombée en territoire négatif, passant de 1,4 % en 2008 à -1,4 % en

2009, reflétant notamment la faiblesse de la demande intérieure et la baisse des prix des matières premières.

I.2.2 - Evolution de l'activité économique et de l'inflation dans les pays émergents et en développement

Bien que présentant de fortes disparités entre pays, l'évolution de l'activité économique dans les pays émergents et en développement s'est généralement caractérisée par un fort ralentissement de la croissance en 2009 sous l'effet de la crise financière et économique internationale. Globalement, le taux de croissance pour ce groupe de pays est tombé de 8,3 % en 2007 à 6,1 % en 2008 et à 2,5 % en 2009, malgré la reprise de l'activité dans plusieurs pays au cours de la deuxième moitié de l'année.

En Chine :

La croissance économique en Chine, qui avait connu un ralentissement en 2008 (9,6 % contre 13,0 % en 2007) en raison du profond recul du commerce international, s'est rapidement redressée dès le second trimestre de l'année 2009, soutenue par une impulsion budgétaire massive et une politique monétaire très accommodante qui ont favorisé le maintien d'une demande intérieure vigoureuse.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le taux de croissance économique, bien qu'en légère baisse par rapport à celui de 2008 et des années précédentes, est demeuré remarquable dans le contexte de crise globale, atteignant 9,1 %. Compte tenu des liens, notamment commerciaux, avec les pays de la région, la vigueur de la reprise en Chine a constitué un important stimulant pour la reprise de l'activité économique dans ces pays.

L'important soutien budgétaire à l'activité économique en Chine, facilité par une large marge de manœuvre accumulée au cours des dernières années, a consisté essentiellement en la mise en chantier de projets d'infrastructure d'une grande ampleur, des augmentations de salaires et des réductions d'impôts ainsi que des aides à l'emploi. Sur les deux années 2008 et 2009, l'impulsion budgétaire a représenté 6,5 % du produit intérieur brut,

dont près des deux-tiers orientés vers les projets d'infrastructure.

En réponse à ces mesures de soutien budgétaire et en contexte de fort accroissement du crédit à l'économie (30,7 %), la demande intérieure totale, qui s'était accrue de 9,7 % en 2008 (12,7 % en 2007), a enregistré un rebond substantiel de 14,2 % en 2009, reflétant aussi bien la hausse de la consommation (+9,9 % en 2009 contre 8,6 % en 2008) que l'ampleur de la croissance de l'investissement (20,4 % contre 11,0 % en 2008).

Compte tenu de la vigueur de la demande intérieure, les importations de la Chine ont fortement repris dès le second trimestre de l'année 2009. Cependant, sur l'ensemble de l'année, les importations ont reculé de 11,1 %. Ce recul est resté, néanmoins, nettement moins prononcé que celui enregistré par les exportations dont le volume s'est situé à -16,1 % par rapport à son niveau de 2008.

Au total, le solde des transactions courantes de la Chine a enregistré un surplus en net repli, passant de 9,4 % du PIB en 2008 (10,6 % en 2007) à 6 % du PIB en 2009.

Malgré l'importance de l'impulsion budgétaire, le solde budgétaire global a été relativement contenu, passant d'un déficit de 0,4 % du PIB en 2008 (contre un excédent de 0,9 % du PIB en 2007) à un déficit de 3 % en 2009, pendant que le ratio de la dette publique par rapport au PIB demeure peu élevé à 20,1 % en 2009 contre 18,6 % en 2008.

En dépit de l'ampleur de la crise financière et économique internationale et son profond impact sur le commerce mondial, le marché du travail est resté relativement stable en Chine, largement soutenu par les mesures d'impulsion budgétaire. Le taux de chômage est ainsi resté à son niveau des dernières années, soit légèrement au-dessus de 4 %.

Dans ce contexte de reprise vigoureuse de l'activité économique dans le pays, l'inflation, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, a été négative sur une par-

tie de l'année avant de se redresser quelque peu en fin d'année, reflétant essentiellement l'évolution des prix des matières premières et des prix des produits alimentaires. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation s'est situé à -0,7 % contre 5,9 % en 2008.

En Inde :

A l'instar des développements économiques favorables en Chine, l'activité économique en Inde a été vigoureuse en 2009, principalement au cours du second semestre de l'année, soutenue par une demande intérieure robuste en réponse, notamment, à une forte impulsion budgétaire et des conditions de financement très favorables ainsi qu'une reprise importante des flux de capitaux.

Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance du produit intérieur brut s'est situé à 5,7 %, en retrait par rapport à celui enregistré en 2008 (6,4 %) mais remarquablement élevé compte tenu du contexte de récession économique mondiale.

En revanche, contrairement à la situation en Chine, l'impulsion budgétaire a sensiblement aggravé la situation des finances publiques. Le déficit budgétaire global est ainsi passé de 4,7 % du PIB en 2007/2008 à 11,1 % du PIB en 2008/2009 et 11 % du PIB en 2009/2010. En même temps, le ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut, déjà très élevé (78,2 % en 2008/2009), est passé à 80,7 % en 2009/2010.

De même, de fortes tensions inflationnistes sont apparues dès 2008 et se sont poursuivies en 2009, reflétant notamment une hausse persistante de l'inflation dans le secteur de l'alimentation. Ainsi, l'inflation, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, s'est située à 10,9 % en 2009 contre 8,3 % en 2008 et 6,4 % en 2007.

En Amérique Latine et aux Caraïbes :

Bien qu'à des degrés variés, l'activité économique en Amérique Latine et aux Caraïbes a été généralement fortement affectée par la crise économique et financière internationale. La croissance du produit intérieur brut pour l'ensemble de la région s'est, en effet, ralentie en 2008 (4,2 % contre 5,8 % en 2007) et passée en territoire négatif en 2009 (-1,8 %) malgré une relative reprise au second semestre dans de nombreux pays de la région.

Au sein de ce groupe de pays, l'Argentine, qui avait connu un rythme élevé de croissance ces dernières années (près de 9 % en moyenne de 2003 à 2007 et 6,8 % en 2008), a enregistré un taux de croissance de 0,9 % en 2009. Au Brésil, le taux de croissance économique est tombé de 5,1 % en 2008 (6,1 % en 2007) à -0,2 % en 2009.

De même, le ralentissement de l'activité économique au Chili s'est traduit par un taux de croissance négatif en 2009 (-1,5 %) contre une croissance annuelle moyenne de près de 5 % entre 2003 et 2007 et une croissance de 3,7 % en 2008. La même tendance est enregistrée au Mexique (-6,5 % en 2009 contre 1,5 % en 2008 et 3,3 % en 2007) et au Venezuela (-3,3 % en 2009 contre 4,8 % en 2008 et 8,2 % en 2007).

De manière générale, l'inflation est demeurée élevée dans les pays de cette région, voire très élevée pour certains d'entre eux. Globalement, le taux d'inflation est passé de 7,9 % en 2008 (5,4 % en 2007) à 6,0 % en 2009.

Cependant, ces performances globales masquent des différences notables entre pays. Ainsi, le taux d'inflation en 2009 s'est situé à 27,1 % au Venezuela (30,4 % en 2008), 4,9 % au Brésil (5,7 % en 2008), 1,7 % au Chili (8,7 % en 2008) et 5,3 % au Mexique (5,1 % en 2008).

En Afrique Sub-saharienne :

Les effets de la crise économique et financière internationale se sont traduits par un fort ralentissement de la croissance écono-

mique en Afrique Sub-saharienne. En effet, le taux de croissance élevé enregistré ces dernières années dans cette région (6,5 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2007) est tombé à 2,2 % en 2009 contre 5,6 % en 2008. Les performances globales, là également, masquent de fortes disparités entre pays. Le taux de croissance économique en 2009 a ainsi varié entre -7,6 % aux Seychelles (3,1 % en 2008) et 9,9 % en Ethiopie (11,2 % en 2008).

Ces performances généralement en retrait, plus ou moins marqué selon les pays, par rapport à celles des années précédentes reflètent différents facteurs dont le degré de pertinence varie en fonction des circonstances spécifiques de chaque pays. De manière générale, la baisse des prix des matières premières et des produits agricoles, principales sources de revenus extérieurs de beaucoup de pays de la région, en contexte de contraction de la demande mondiale, et la baisse des flux de capitaux, y compris sous forme d'aide au développement, ont fortement pesé sur les performances économiques en 2008 et 2009 dans la région, malgré une relative reprise au cours de la deuxième moitié de l'année sous revue.

En termes d'inflation, les performances ont été relativement plus favorables qu'en 2008, année qui avait enregistré une envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, l'inflation s'est, en effet, située à 10,6 % en 2009 contre 11,6 % en 2008 (7,1 % en 2007) pour le groupe pris dans son ensemble. Au sein du groupe, l'inflation a varié entre -1,7 % (Guinée-Bissau) et 19,3 % (Ghana) mais atteignant 46,2 % en République Démocratique du Congo, 36,4 % en Ethiopie et 31,8 % aux Seychelles.

Au Moyen Orient et en Afrique du Nord :

Globalement, la crise économique et financière internationale a eu un effet de fort ralentissement de l'activité économique dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. En effet, le taux de croissance pour ce groupe de pays est passé de 5,3 % en 2008 (5,6 % en 2007) à 2,4 % en 2009, avec des différences marquées

entre pays, allant de -2,7 % de croissance au Koweït à une croissance de 9,0 % au Qatar et au Liban.

La baisse des prix et de la demande des matières premières, notamment du pétrole, ainsi que l'impact de la crise sur des secteurs clés pour certains pays, tels que le tourisme, et la baisse des flux de capitaux et des rapatriements pour d'autres, expliquent, dans une large mesure la baisse de performance économique au sein de ce groupe de pays.

En Iran, le taux de croissance est tombé à 1,8 % en 2009, contre 2,3 % en 2008 et 7,8 % en 2007. De même, en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unies, le taux de croissance en 2009 a atteint 0,1 % et -0,7 % respectivement. Le taux de croissance a également nettement reculé en Egypte et en Jordanie, atteignant 4,7 % et 2,8 % respectivement, contre 7,2 % et 7,8 % en 2008 respectivement. Les taux de croissance économique enregistrés dans les pays du Maghreb en 2009 varient entre -1,1 % en Mauritanie et 5,2 % au Maroc.

Au sein de ce groupe de pays, l'inflation s'est généralement fortement réduite. Mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, elle est passée pour l'ensemble du groupe de 13,5 % en 2008 (10, % en 2007) à 6,6 % en 2009, reflétant notamment la baisse des prix des produits alimentaires mais aussi, pour les pays importateurs de pétrole, la baisse des prix du pétrole brut.

I.3 - TAUX D'INTERET ET TAUX DE CHANGE

Face à la persistance des effets de la crise économique et financière sur l'activité économique et les secteurs financiers, notamment au cours de la première moitié de l'année 2009, et la volonté de soutenir la reprise économique encore fragile dans beaucoup de pays à partir de la deuxième moitié de l'année, les politiques monétaires sont restées considérablement accommodantes dans les principaux pays avancés ainsi que dans les pays émergents et en développement de manière générale, combinant des taux d'intérêt historiquement bas à l'introduction d'instruments moins conventionnels.

Ainsi, les taux d'intérêt directeurs dans les principaux pays avancés ont été ramenés à des niveaux proches de zéro. Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a ramené le taux directeur (taux des fonds fédéraux) dans une fourchette de 0 à 0,25 %. Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a ramené le taux directeur à 1 %. Au Japon, le taux a été maintenu à 0,1 %. En Grande-Bretagne, le taux directeur a été ramené à 0,5 %.

En 2009, l'évolution des marchés de change a été volatile. Au cours des deux premiers mois de l'année, le dollar américain s'est apprécié vis-à-vis des principales monnaies, notamment l'euro en raison de la réduction de l'écart des taux d'intérêt et des perspectives de croissance moins favorables dans la zone euro.

La stabilisation des marchés financiers au cours de l'année et des perspectives économiques relativement plus favorables dans la zone ont entraîné une appréciation continue de la monnaie européenne par rapport au dollar américain et ce, jusqu'au mois de décembre. Au cours de ce dernier mois de l'année, la monnaie américaine s'est quelque peu reprise, bénéficiant de l'annonce de meilleurs résultats économiques aux Etats-Unis, le taux de change est revenu à 1,43 dollar EU pour un euro à la fin de l'année 2009, après avoir atteint 1,51 dollar EU pour un euro et 1,25 dollar EU pour un euro en début d'année.

Au cours de l'année 2009, la monnaie américaine a connu une évolution sensiblement similaire vis-à-vis du yen. En revanche, le taux de change du dollar américain par rapport à la monnaie chinoise est resté quasiment inchangé sur l'ensemble de l'année 2009, reflétant la réintroduction par la Chine du régime de rattachement du yuan au dollar américain à partir de la mi-2008 pour faire face à la volatilité accrue sur les marchés de change.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

	2007	2008	2009
Croissance du PIB réel **(en pourcentage par rapport à l'année précédente)**			
Monde	5,2	3,0	-0,6
Pays développés	2,8	0,5	-3,2
Etats-Unis	2,1	0,4	-2,4
Japon	2,4	-1,2	-5,2
Zone euro	2,8	0,6	-4,1
Chine	13,0	9,6	9,1
Russie	8,1	5,6	-7,9
Amérique latine et Caraïbes	5,8	4,2	-1,8
Afrique Sub-saharienne	6,9	5,6	2,2
Moyen-Orient & Afriq.du Nord	5,6	5,3	2,4
Demande intérieure totale **(variation annuelle en pourcentage)**			
Pays développés	2,3	0,1	-3,4
Etats-Unis	1,4	-0,7	-3,4
Japon	1,3	-1,3	-4,0
Zone euro	2,4	0,7	-3,4
Consommation privée **(variation annuelle en pourcentage)**			
Pays développés	2,5	0,3	-0,8
Etats-Unis	2,7	-0,2	-0,6
Japon	1,6	-0,7	-1,0
Zone euro	1,6	0,4	-1,1
Formation brute de capital fixe **(variation annuelle en pourcentage)**			
Pays développés	2,2	-1,9	-12,0
Etats-Unis	-1,2	-3,6	-14,5
Japon	-1,2	-2,6	-14,3
Zone euro	4,8	-0,4	-11,1
Balance courante **(en milliards de $)**			
Etats-Unis	-726,6	-706,1	-418,0
Japon	211,0	157,1	141,7
Zone euro	47,3	-106,0	-43,8
Chine	371,8	426,1	283,8
Russie	77,0	102,4	47,5

	2007	2008	2009
Balance courante (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	-5,2	-4,9	-2,9
Japon	4,8	3,2	2,8
Zone euro	0,4	-0,8	-0,4
Chine	11,0	9,4	5,8
Russie	6,0	6,2	3,9
Solde budgétaire global (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	-2,7	-6,6	-12,5
Japon	-2,4	-4,2	-10,3
Zone euro	-0,6	-2,0	-6,3
Royaume-Uni	-2,7	-4,8	-10,9
Chine	0,9	-0,4	-3,0
Taux de chômage (en pourcentage de la population active)			
Etats-Unis	4,6	5,8	9,3
Japon	3,8	4,0	5,1
Zone euro	7,5	7,6	9,4
Royaume-Uni	5,4	5,6	7,5
Prix des produits de base (en variation annuelle)			
Pétrole brut	10,7	36,4	-36,3
Matières premières	14,1	7,5	-18,7
Inflation (indice des prix à la consommation)			
Etats-Unis	2,9	3,8	-0,3
Japon	0,0	1,4	-1,4
Zone euro	2,1	3,3	0,3
Royaume-Uni	2,3	3,6	2,2
Pays émer. et en dév.	6,5	9,2	5,2
Chine	4.8	5,9	-0,7
Afrique Sub-saharienne	7,1	11,6	10,6
Taux d'intérêt directeurs (fin de période)			
Etats-Unis	4,25	0-0,25	0-0,25
Japon	0,50	0,10	0,10
Zone Euro	4,00	2,00	1,00
Royaume-Uni	5,50	2,00	0,50

	2007	2008	2009
Taux Libor à trois mois (fin de période)			
Dollar US	4,60	4,75	0,250
Euro	4,71	2,97	0,655
Yen	0,98	0,95	0,277
Livre Sterling	5,94	2,96	0,839
Franc Suisse	2,87	0,81	0,251
Taux Libor à six mois (fin de période)			
Dollar US	4,60	1,75	0,429
Euro	4,71	2,97	0,973
Yen	0,98	0,95	0,480
Livre Sterling	5,94	2,96	0,839
Franc Suisse	2,87	0,81	0,338
Taux Libor à 12 mois (fin de période)			
Dollar US	4,22	2,00	0,984
Euro	4,75	3,05	1,217
Yen	1,05	1,08	0,693
Livre Sterling	5,74	3,07	1,247
Franc Suisse	2,39	1,09	0,638
Taux de change (fin de période)			
Dollar/Euro	1,4603	1,40	1,4326
Dollar/Yen	111,71	91,00	93,0
Euro/Yen	162,00	127,00	133,30

i Dollars pour un Euro sur le marché de New York.
ii Yens pour un Dollar sur le marché de New York.
iii Yens pour un Euro sur le marché de Tokyo.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)

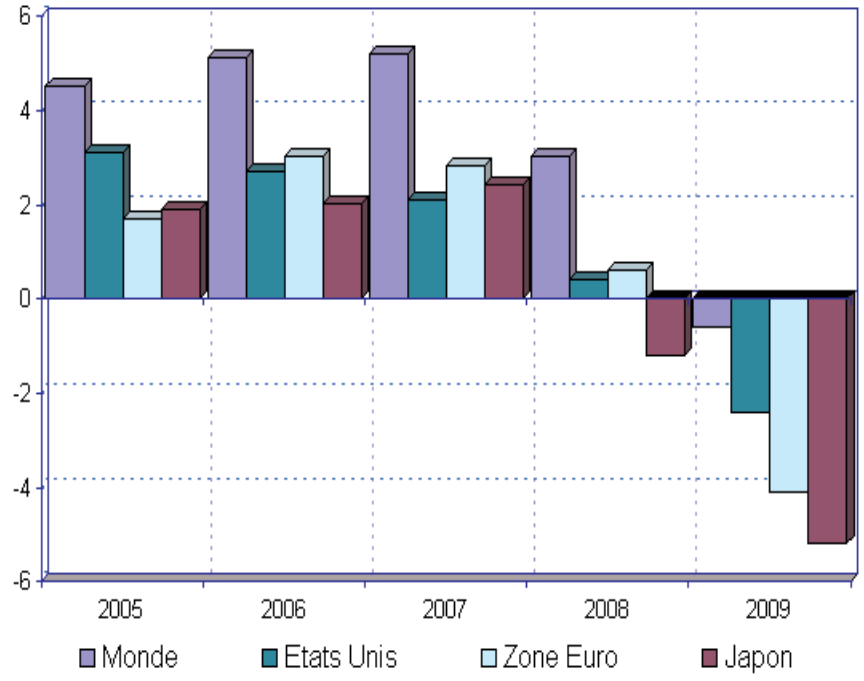

GRAPHIQUE 2

INFLATION (%)

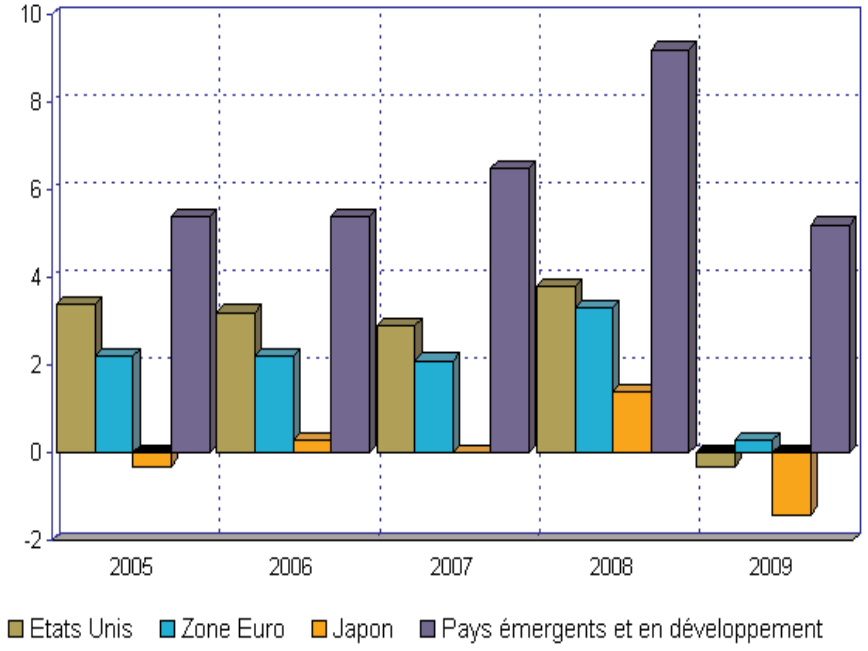

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE

Les indicateurs macroéconomiques montrent que la tendance de la croissance économique observée en 2008 se poursuit en 2009 au même rythme modéré, en dépit de la contraction de la demande mondiale d'hydrocarbures et de la chute inhérente des recettes d'exportation.

Le produit intérieur brut (PIB) en volume croît de 2,4 % en 2009, rythme de croissance identique à celui de l'année 2008, en baisse de 0,6 point par rapport à l'année 2007.

Le solde de la balance des paiements recule de 90 % mais demeure néanmoins positif à hauteur de 3,86 milliards de dollars reflétant le quasi équilibre du compte courant. Le solde budgétaire global, excédentaire de 906,9 milliards de dinars (17,5 % des recettes) en 2008 devient négatif pour la première fois depuis neuf (09) ans à hauteur de 668,8 milliards de dinars (18,2 %).

La dépense intérieure poursuit sa croissance à un rythme élevé (12,7 %), tirée autant par la hausse de la consommation finale que par celle de l'investissement. Le chômage recule de 1,1 point de pourcentage à 10,2 % de la population active.

Pour la quatrième année consécutive, la valeur ajoutée des hydrocarbures régresse et le rythme de sa contraction s'amplifie. Néanmoins, grâce à la forte croissance des autres secteurs, notamment de l'agriculture, des services et du bâtiment et travaux publics, le produit intérieur brut en volume continue de croître au taux stable de 2,4 %.

La croissance du PIB hors hydrocarbures en volume s'accélère et gagne 3,2 points à 9,3 %, la meilleure performance depuis dix (10) ans ; par contre, hors agriculture, elle reste modeste à 1,1 %, la plus faible expansion depuis l'année 2000.

La répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail s'est stabilisée en 2008. La rémunération des salariés représente

11,3 % du revenu intérieur, taux légèrement inférieur à celui de 2007 (11,8 %) et l'excédent net d'exploitation en absorbe (mobilise) 75,8 %. Hors hydrocarbures, cette proportion tombe à 32,8 %.

L'inflation continue à s'accélérer et a atteint son taux le plus élevé de la décennie. La hausse annuelle moyenne des prix de détail, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, a atteint 6,4 %, en hausse de deux (2) points de pourcentage.

II.1 - PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

La croissance du PIB en volume s'est stabilisée à 2,4 % en 2009, résultat des dynamiques opposées de la production d'hydrocarbures, en recul continu depuis 4 ans, et de celles des autres secteurs d'activité économique qui affichent une nette progression de leur valeur ajoutée.

II.1.1- Évolution de l'activité

Le produit intérieur brut est estimé à 10 135,6 milliards de dinars en 2009, en repli de 8,2 % en valeur, soit une hausse modérée de 2,4 % en volume et un effet prix en forte baisse estimé à 10,4 %. Excepté le secteur des hydrocarbures qui enregistre une forte baisse de 6 %, tous les autres secteurs d'activité ont réalisé une croissance positive supérieure à 5 %.

Grâce à une production de céréales exceptionnelle, l'agriculture obtient sa plus forte croissance historique (20 % en volume), le secteur des services réalise sa meilleure performance de la décennie avec une expansion de 8,8 %, suivi du BTP dont la valeur ajoutée croît de 8,7 %, taux en légère baisse de 1,1 point de pourcentage. Le redressement de l'activité industrielle semble se poursuivre ; sa valeur ajoutée progresse de 5 % en 2009 contre 4,4 % l'année précédente. Le rythme de croissance des services des administrations publiques décélère à 7 %, en baisse de 1,4 point de pourcentage.

L'agriculture

La récession de l'agriculture de l'année 2008 (-5,3 %) a été effacée par une exceptionnelle performance en 2009, croissance de 20 % en volume, rendue possible par des conditions climatiques favorables et des prix à la production des céréales garantis et incitatifs qui ont abouti à une récolte de céréales extraordinaire de 5,3 millions de tonnes contre 1,7 million en 2008.

Quoique moins spectaculaire mais néanmoins significative, la croissance de la production des autres spéculations et de la production animale - quasi doublement de la production oléicole et forte hausse de 73 % de la production viticole, hausse de 12,5 % de la production de lait et de 9 % de viande rouge - a aussi largement contribué au redressement du secteur agricole.

La production agricole représente désormais 9,3 % de la valeur ajoutée, proportion en hausse de 2,9 points, et se maintient à la quatrième position parmi les cinq secteurs hors hydrocarbures de l'économie nationale.

Cet accroissement de l'offre de produits agricoles n'a pas eu d'influence sur les prix de gros des produits agricoles frais qui ont continué à alimenter l'inflation des prix de détail.

Le bâtiment et travaux publics

Le secteur du BTP continue à croître au rythme élevé de 8,7 % en volume, en légère baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Du fait du repli important de la valeur ajoutée des hydrocarbures, le BTP représente désormais 11,1 % de la valeur ajoutée globale, proportion en hausse de 2,4 points, mais son poids demeure stable (16,2 %) dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures. Les dépenses d'équipement de l'État (1 921 milliards de dinars), quasiment stables à leur niveau de l'année précédente, ont continué à stimuler l'activité de construction et de travaux publics.

Le secteur du BTP demeure au 3ème rang en matière de contribution à la richesse nationale.

La croissance du secteur continue, pour l'essentiel, à être tributaire des dépenses d'équipement de l'État et en ce sens, elle demeure fragile et dépendante de la situation budgétaire.

Les indicateurs d'activité de ce secteur confirment la décélération de sa croissance. Les livraisons de logements neufs sont en repli de l'ordre de 2,2 % à hauteur de 204 000 et les mises en chantier reculent de 9 % au 4ème trimestre 2009 (72 500 contre 79 900 en 2008). Les disponibilités d'intrants sont, soit stables (ciment), soit en hausse (rond à béton) comme l'indique l'indice de la production industrielle.

Les services marchands

Avec 24,8 % de la valeur ajoutée totale et 36,2 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, le secteur des services marchands demeure le second plus important contributeur à la création de richesses et le premier pour la production hors hydrocarbures. Sa croissance en volume s'est accélérée, progressant d'un point de pourcentage à 8,8 %. La croissance du secteur ne se démentit pas et elle s'accélère d'année en année. Son taux de croissance a progressé de deux points de pourcentage par rapport à 2007 et sa progression est régulière.

La hausse des importations de marchandises (9,1 % en volume) a permis de maintenir un niveau élevé de l'activité de transport et de distribution. Ainsi, les entreprises nouvelles de services sont les plus nombreuses ; elles représentent 73 % de l'ensemble des entreprises créées au 3ème trimestre 2009 et celles du commerce et de la distribution en constituent près de la moitié (46 %).

Par ailleurs, le développement de l'activité des services bancaires qui s'est traduit par la hausse de 18 % de l'encours des crédits à l'économie en 2009, a conforté la position dominante du secteur des services marchands.

L'industrie

L'embellie du secteur industriel qui s'est manifestée en 2008 après des années de croissance atone, se poursuit en 2009 avec une progression de 5 % de sa valeur ajoutée, en progression de 0,6 point de pourcentage à 535 milliards de dinars. En dépit de ce redressement, l'industrie vient en dernière position en matière de création de richesse avec à peine 5,3 % de la valeur ajoutée totale. La démographie des entreprises industrielles demeure inquiétante ; il naît moins d'entreprises qu'il n'en disparaît. Ainsi au 3ème trimestre 2009, 138 entreprises industrielles ont fermé leurs portes alors que seules 122 entreprises nouvelles étaient immatriculées.

L'industrie publique hors hydrocarbures a réalisé de bonnes performances en 2009 avec une hausse de 3 % de l'indice de la production industrielle, hausse tirée par une forte croissance de l'activité énergie (+7,2 %) et du secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électorinique et électrique (ISMMEE).

Les ventes d'électricité et de gaz ont respectivement progressé de 3,8 % et de 10,5 %. Si la hausse des ventes d'électricité répond aussi bien à la croissance de la demande industrielle que de celle des ménages, la demande industrielle de gaz haute pression marque le pas avec un recul de 0,4 %.

La hausse de la valeur ajoutée de l'industrie et la compétitivité de ses produits demeurent cependant trop faibles pour qu'elle puisse prétendre reconquérir une part significative du marché intérieur, quasi intégralement investi par les importations, et la conquête de marchés extérieurs est improbable.

Il devient donc urgent et vital, tant que le pays dispose des ressources nécessaires et prêtes à être investies dans la reconstruction du tissu industriel, d'arrêter une stratégie industrielle fondée sur les avantages comparatifs et visant en priorité la satisfaction du marché intérieur.

Les hydrocarbures

Depuis 4 ans, la valeur ajoutée, en volume, du secteur des hydrocarbures ne cesse de régresser. En 2009, elle est estimée à 3 192,7 milliards de dinars, correspondant à une baisse de 36,1 % en valeur. La chute de la valeur ajoutée en volume s'accélère passant de 0,9 % en 2007 à 2,3 % l'année suivante et à 6,0 % en 2009.

Après la hausse importante de 33,4 % en 2008 à 99,97 dollars, le cours annuel moyen du baril de pétrole brut a reculé de 37,7 % en 2009 à 62,25 dollars et celui du gaz naturel a perdu 33,7 % à 6,6 dollars le million de BTU. Les quantités exportées, aussi bien d'hydrocarbures liquides que gazeux ont aussi baissé respectivement de 10,2 % et de 8,8 %. La chute des cours conjuguée à celle des volumes exportés a réduit les recettes de 42,5 % les ramenant à 44,4 milliards de dollars.

Le repli des exportations d'hydrocarbures aussi bien liquides que gazeux provient de la chute des exportations de la compagnie nationale, 17,2 % pour le pétrole brut et 14,7 % pour le gaz naturel ; celles des compagnies étrangères progressant, quant à elles, de 29,7 % et 18,6 % respectivement.

II.1.2 - Production industrielle

La production industrielle publique est restée stable en 2009 (+0,7 %), alors qu'elle avait crû de 1,9 % en 2008. Hors hydrocarbures, la production a progressé de 3,0 % et l'indice de la production manufacturière a légèrement augmenté de 0,7 %. En 2009, l'indice général de la production industrielle est resté stable. Base 100 en 1989, il est estimé à 91,9 points. Après l'embellie de 2008 (hausse de 1,9 %), l'industrie publique est de nouveau en panne de croissance.

Hors hydrocarbures, la croissance industrielle est tangible avec une hausse annuelle moyenne de l'indice de la production de 3,0 %, croissance significative mais en net recul par rapport à la bonne performance (4,3 %) réalisée en 2008. Le niveau de la production industrielle publique demeure inférieur à celui d'il y

a vingt (20) ans (indice 100 en 1989 et 78,5 en 2009). Après une forte hausse au 1er trimestre (8 % en glissement annuel), la croissance hors hydrocarbures a considérablement ralenti le reste de l'année et notamment au 2ème trimestre avec 0,1 % de hausse.

L'industrie manufacturière n'a pu reproduire sa bonne performance de l'année 2008. Son indice moyen ne progresse que de 0,7 %, en baisse de 1,2 point de pourcentage et son niveau (indice 53,2) reflète bien le recul de l'industrie publique dans l'économie nationale.

En moyenne annuelle, la production industrielle publique a progressé de 0,84 % depuis l'année 2000, l'industrie hors hydrocarbures de 0,42 % et l'industrie manufacturière a régressé de 2,9 %.

Selon les chefs d'entreprises industrielles publiques, l'activité s'est amplifiée au quatrième trimestre 2009 et les capacités de production ont été utilisées à plus de 75 % par plus des ¾ des entreprises publiques. L'activité s'est néanmoins ressentie des nombreuses pannes d'électricité qui ont conduit le tiers des entreprises publiques (33 %) à cesser la production pour une durée moyenne supérieure à 6 jours.

En 2009, comme l'année précédente, seuls cinq secteurs d'activité industrielle, sur les onze que compte l'industrie publique, ont réalisé une croissance positive. Deux activités, la production énergétique et les ISMMEE ont progressé à des taux annuels supérieurs à 5 %.

Les six secteurs à croissance négative en 2009 sont les mêmes que ceux de l'année précédente : les hydrocarbures, les matériaux de construction, le secteur des textiles, l'industrie du cuir, l'industrie du bois, liège et papier et enfin les industries diverses.

Le secteur énergétique poursuit sa croissance à un rythme soutenu. La croissance de la production d'énergie reste élevée (7,4 %), en dépit d'une légère baisse de 0,4 point de pourcentage. Depuis l'année 2000, la progression annuelle moyenne a atteint 6,2 %, rythme nettement plus rapide que celui de l'ensemble de l'industrie (0,84 % par an sur la période).

La croissance de la consommation d'électricité s'est ralentie mais demeure importante. Elle est estimée à 3,8 % contre 8,2 % l'année précédente. La hausse de la consommation est tirée par la hausse de la demande en basse tension (+4,4 %) et, dans une moindre mesure, par celle de la haute tension (+3,7 %).

Les ventes de gaz ont maintenu leur haut niveau de croissance à deux chiffres (+10,8 %), en repli de un (1) point de pourcentage par rapport à 2008. La demande en basse pression des ménages et des petites entreprises, qui s'est accrue de 18,4 %, et la hausse de 6,5 % du gaz de moyenne pression, ont dopé les ventes malgré la baisse de la demande en haute pression (-0,4 %).

En 2008, le nombre de clients du réseau de distribution de gaz naturel est estimé à 2 634 000 et ceux raccordés au réseau électrique à 6 275 000. En moyenne annuelle sur quatre (4) ans, les abonnés aux deux réseaux ont respectivement augmenté de 9,5 % et 4 % ; la demande des ménages et des petites et moyennes entreprises étant le principal facteur de croissance de la clientèle.

Comme en 2008, l'activité du secteur des hydrocarbures décline et la baisse de la production s'est accélérée. L'indice de la production du secteur, estimé à 139,2 points, a régressé de 5,4 %, rythme deux fois plus rapide que lors de l'année précédente (-2,4 %). La tendance du rythme de croissance est baissière depuis 2003.

La production du secteur d'activité des mines et carrières continue à augmenter à un rythme appréciable. L'indice de sa production (137,3 points) a gagné 3,4 % en 2009 après avoir progressé de 9,8 % en 2008 et 8 % en 2007.

Cette expansion est essentiellement due à l'extraction de pierre et d'argile (+21,4 %), en réponse à la forte demande des chantiers de travaux publics. Les autres activités minières sont, pour la plupart, en recul. L'extraction de phosphates a enregistré la plus importante baisse (-40,9 %).

Pour la seconde année consécutive, l'activité du secteur des ISMMEE est en forte croissance. Son indice progresse de 6,3 % en 2009, grâce aux excellents résultats des activités de la sidérurgie, de la fabrication des biens mécaniques et électriques et de la construction de véhicules industriels, qui enregistrent toutes une croissance à deux chiffres supérieure à 36 %. Néanmoins, le niveau d'activité de cette branche industrielle publique ne représente plus que 60 % de ce qu'il était il y a vingt ans (indice 61,3 en 2009).

Pour la seconde année consécutive et après deux années successives de récession, la production de l'industrie publique de la chimie, de caoutchouc et des plastiques s'accroît, à un rythme néanmoins modeste. L'indice de la production progresse de 2 % grâce au développement de la chimie de base (11,4 %), de la fabrication de produits pharmaceutiques (10,4 %) et des peintures (7,1 %) qui compensent la baisse, parfois à deux chiffres, des productions de la chimie organique et des résines et plastiques.

L'indice de la production de la filière agroalimentaire publique dont les capacités ont été fortement réduites par les privatisations et les fermetures d'entreprises, est estimé à 31,3 points, en recul de 9,1 % par rapport à 2008. Après une bonne année 2008 au cours de laquelle la filière avait renoué avec la croissance, rompant avec cinq années successives de récession, les résultats de l'année 2009 confirment le marasme de cette industrie. A l'exception de la fabrication de conserves de fruits et légumes qui maintient son niveau d'activité (+1 %), toutes les autres activités enregistrent des baisses significatives, notamment, le travail des grains dont la production recule de 10,6 %, alors que la récolte de céréales a battu des records historiques.

Pour la seconde année consécutive, la production de matériaux de construction et du verre fléchit. Elle baisse de 1 % après avoir reculé de 1,6 % en 2008. La croissance significative de l'industrie du verre (2 %) qui retrouve son niveau de l'année précédente et la hausse de la fabrication des produits rouges (2,1 %) dont la demande ne faiblit pas, ne compensent pas néanmoins l'effondrement de la fabrication de produits en ciment qui baisse de 15,8 % et entraîne le recul de l'indice global.

L'activité de l'industrie textile se redresse légèrement (+1 %), mais la production des industries du cuir et celle de la branche bois continuent à se contracter à des taux à deux chiffres, respectivement de 21,5 % et de 11,9 %. Au demeurant, ces activités deviennent marginales.

L'évolution du secteur industriel public, et plus généralement de toute l'industrie nationale, est préoccupante à plus d'un titre. La perte de parts de marchés au profit de la concurrence étrangère et de milliers d'emplois potentiels militent en faveur de la mise en œuvre d'une réelle stratégie de reconstruction industrielle.

II.1.3 - Demande

Comme en 2008, et de manière plus marquée encore, la dépense intérieure continue à croître à des taux à deux chiffres. Les deux composantes de la dépense intérieure brute continuent à progresser à un rythme nettement plus rapide que celui du produit intérieur brut. S'élevant à 9 866,9 milliards de dinars, la dépense intérieure qui a progressé de 12,7 % en volume représente désormais 73,5 % des emplois contre 62,6 % en 2008.

L'investissement s'est amplifié et atteint 4 735,9 milliards de dinars. II a progressé de 8,5 % en volume, taux en recul de 3,3 points de pourcentage et les dépenses en capital de l'État, qui comptent pour 40,6 % de l'accumulation, se stabilisent au niveau élevé de 1 920,9 milliards. L'accumulation absorbe près de la moitié du produit intérieur brut (46,7 %, en hausse de 9,1 points de pourcentage) et 35,3 % des ressources.

Pour la première fois depuis six (6) ans, les dépenses d'investissement de l'État diminuent. Les dépenses en capital de l'Etat ont légèrement régressé (-2,7 %), mais demeurent élevées à hauteur de 1 920,9 milliards de dinars soit 45,6 % des dépenses budgétaires.

La consommation finale mobilise 38,6 % des ressources totales à hauteur de 5 131 milliards. La croissance de la consommation finale s'est encore accélérée, son rythme passant de 5,5 % en 2008 à 5,9 % en 2009. La consommation publique progresse de

6 % en volume, en léger recul de 2,7 points par rapport à 2008 alors que la hausse de la consommation des ménages se situe à 5,8 %, en hausse de 0,9 point de pourcentage. La consommation des ménages per capita est quasiment stable avec une légère hausse de 0,3 point de pourcentage.

Les importations des biens et services ont continué à croître en 2009, à un rythme cependant beaucoup moins rapide que les années précédentes. Les biens d'équipement dominent la structure des importations (fob) de marchandises. Ils en constituent 38,9 % et ont mobilisé 14,4 milliards de dollars, consacrés essentiellement à l'acquisition de véhicules, d'équipements d'aéronefs et d'engins de travaux publics.

Les importations de demi-produits ont légèrement progressé et celles des produits alimentaires ont diminué de 1,9 milliard de dollars (-25,5 %) notamment en raison de la baisse, à la fois des quantités de céréales importées et des cours internationaux.

La crise financière internationale et la contraction des échanges qui en a résulté se sont répercutées sur les exportations de l'Algérie, qu'il s'agisse des hydrocarbures, des autres marchandises ou des services. Compte tenu du poids des hydrocarbures dans les échanges, la baisse des volumes exportés et du cours moyen des hydrocar-bures expliquent cette régression de la valeur des exportations. Le prix annuel moyen du pétrole brut a baissé de 37,7 % à 62,25 dollars le baril et celui du gaz naturel a perdu 33,7 % à 6,6 dollars le million de BTU entraînant la baisse de 42,5 % des recettes d'exportation à 44,4 milliards de dollars.

Malgré le recul de leur valeur, les exportations d'hydrocarbures gardent toujours leur position dominante ; ils représentent toujours la même proportion (98,3 %) du total des recettes d'exportation de biens.

Les exportations de marchandises hors hydrocarbures, après avoir progressé significativement en 2008 (+44,2 %), tout en restant très modestes, ont diminué de 45 % à 0,77 milliard de dollars. Le solde négatif des services a néanmoins progressé de 14,5 % à 8,69 milliards de dollars.

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3
EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)

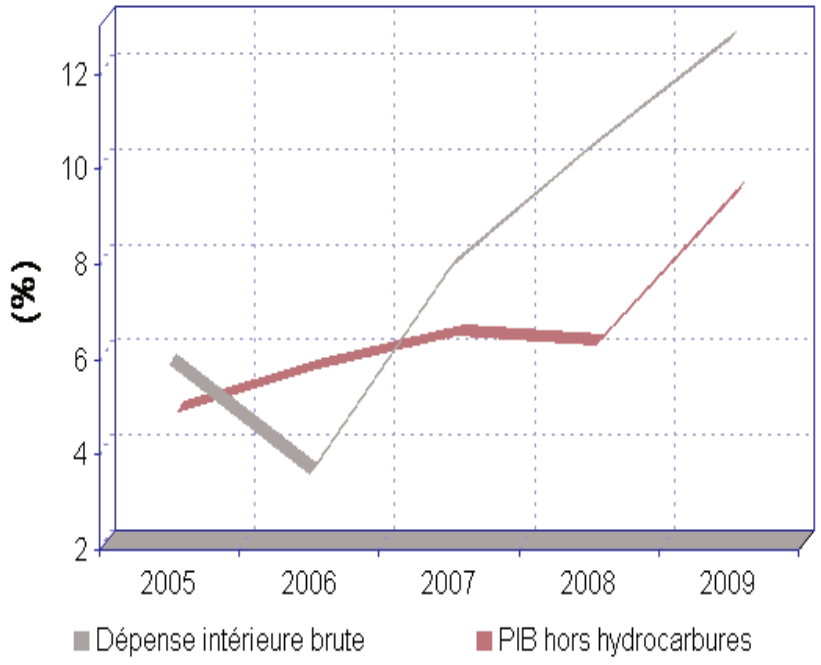

GRAPHIQUE 4
EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)

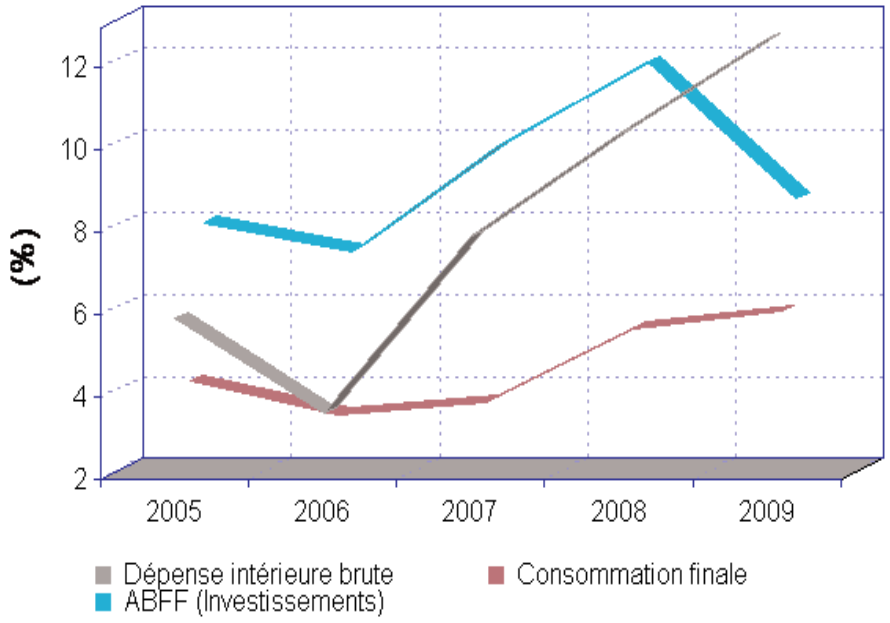

Avec une proportion de 98,3 %, les exportations des hydrocarbures du groupe «énergie et lubrifiants» continuent à représenter la quasi-totalité des exportations de marchandises.

La trop forte dépendance des ressources extérieures des seuls hydrocarbures, la forte élasticité de la demande interne aux importations et la faible diversification de l'appareil productif industriel exposent l'économie nationale à un risque de récession et de contraction sévère des échanges en cas de forte baisse de la demande d'hydrocarbures. La reconquête du marché intérieur par le développement de l'offre domestique est donc capitale.

CHAPITRE III :

EVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX

L'inflation poursuit sa tendance haussière entamée en 2007 et son rythme s'accélère. En 2009, l'inflation endogène a pris le relais de l'inflation importée dont l'incidence sur les prix de détail s'est amenuisée, malgré la reprise de la hausse des cours mondiaux des produits agricoles au second semestre. Tout comme en 2008, les produits alimentaires, et singulièrement les produits agricoles frais, génèrent l'essentiel de la croissance de l'indice des prix. L'inflation annuelle moyenne, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, base 2001, est estimée à 6,4 % en 2009 contre 3,9 % en 2008 et 1,8 % en 2006 (base 1989). Dans la capitale, par contre, les prix ont augmenté de 5,7 %.

Après avoir fléchi de 3,0 % en 2008, l'indice des prix de gros a progressé de 12,7 % en 2009 et a ainsi retrouvé son niveau de l'année 2007, année marquée par une forte hausse des prix des fruits et légumes.

L'indice des valeurs unitaires des biens alimentaires importés a reculé de 21,7 % en 2009. Par contre, celui des biens de consommation importés autres qu'alimentaires a progressé de 18,8 % en un an. En conséquence, la hausse des prix des produits à fort contenu d'importation est la plus faible depuis trois (3) ans à hauteur de 2,1 % pour l'année 2009.

Par ailleurs, la hausse des prix de la production industrielle s'est ralentie. En 2009, les prix à la production industrielle du secteur public ont augmenté de 3,4 % contre 5,6 % en 2008 et ceux du secteur privé ont crû de seulement 1,3 %, en recul de 0,3 point de pourcentage.

III.1 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION

Après avoir culminé en 2008 à 5,6 % en moyenne annuelle dans le secteur public hors hydrocarbures, la hausse des prix à la production industrielle a nettement diminué à hauteur de 3,4 % en 2009 et l'inflation dans le secteur industriel privé a été contenue

à 1,3 %, en recul de 0,3 point de pourcentage. Au cours de la période 2000-2009, le taux annuel moyen de croissance des prix industriels publics a atteint 4,1 % et celui de l'industrie privée est estimée à 1,2 %.

III.1.1 - Prix à la production industrielle publique

L'indice des prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public, base 100 en 1989, a atteint 1125,1 points en 2009. Les prix ont ainsi été multipliés par 11,3 en 20 ans, soit une hausse annuelle moyenne estimée à 3,4 %.

En 2009, sept secteurs d'activité, sur les dix que compte l'industrie, ont pu contenir la hausse de leurs prix à la production en deçà de 3,2 % et un seul d'entre eux, celui des mines et carrières, a enregistré une inflation à deux chiffres (16,2 %) et ce, pour la 3ème année consécutive, en net repli, néanmoins, par rapport au taux record de 59,4 % de l'année 2008. L'industrie du bois a vu ses prix baisser de 0,1 % et ceux des industries diverses sont demeurés stables. L'inflation est inférieure à 2,7 % dans quatre secteurs d'activité (agroalimentaire, chimie, matériaux de construction et énergie). Par contre, la hausse des prix de trois autres secteurs (cuirs et peaux, textile, sidérurgie – métallurgie mécanique) est comprise entre 3,2 % et 5,5 %.

Au cours de la période 2000 à 2009, l'inflation en moyenne annuelle dans l'industrie publique est estimée à 4,1 % contre 3,7 % pour la période allant de 2000 à 2008, rythme nettement plus rapide que celui atteint par l'inflation dans le secteur industriel privé, stable à 1,2 % en moyenne annuelle sur les deux périodes.

Contrairement à l'année 2008 caractérisée par une forte dispersion entre branches industrielles publiques, le différentiel maximal d'inflation s'est resserré en 2009, passant de 59,9 points de pourcentage (59,4 % pour le secteur des mines et carrières et moins 0,5 % pour l'industrie textile) à 16,3 points en 2009. Cependant, en moyenne annuelle sur les périodes de 8 et 9 ans, le différentiel maximal demeure stable à 13,1 points.

L'essentiel de l'inflation est le fait de trois branches : les ISMMEE, les mines et carrières et l'industrie agroalimentaire qui, ensemble, contribuent pour 77,8 % à la hausse des prix.

En raison de leur pondération importante (28,2 % des industries hors hydrocarbures) et de la hausse considérable de leurs prix (5,5 %), les ISMMEE génèrent près de la moitié de l'inflation (44,1 %) dans l'industrie publique en 2009. Avec une hausse de prix modérée (1,7 %) mais une pondération élevée (22,3 % de l'industrie publique), l'industrie agroalimentaire vient en seconde position et y contribue pour 18,8 %. Par ailleurs, et malgré son faible poids (1,2 %), l'activité « mines et carrières » génère 15 % de l'inflation totale dans l'industrie publique, du fait de la très forte hausse de ses prix (16,2 %). Enfin, les sept autres activités, qui comptent pour 54,8 % de cette industrie, participent pour moins du quart (22,2 %) à la hausse des prix et ont enregistré des hausses de prix modérées dont la plus élevée (3,6 %) est imputable à l'industrie textile.

Les prix du secteur des mines et carrières continuent à croître rapidement. Avec 16,2 % de hausse en 2009, ce secteur a enregistré la plus forte hausse des prix de l'industrie publique. Ces prix ont progressé de 13,3 %, en moyenne annuelle, au cours de la période 2000 à 2009. Depuis 2007, l'inflation dans cette activité provient des fortes hausses de prix de l'extraction des phosphates qui ont augmenté de 32,5 % en 2009, après avoir bondi de 190,2 % en 2008, et dans une moindre mesure, de la croissance de 21,7 % des prix de l'extraction de matières minérales, hausse dépassant 16 % par an depuis trois (03) ans. Par contre, les quatre autres branches de l'activité d'extraction ont enregistré des baisses de prix.

Contrairement à l'année 2008, au cours de laquelle les prix des industries diverses avaient fortement progressé (12,5 %), l'année 2009 s'est caractérisée par une stabilité des prix de cette branche.

L'inflation s'est accélérée dans le secteur des ISMMEE. Elle a progressé de 2,1 points de pourcentage pour atteindre 5,5 % en 2009. La forte croissance des prix de la branche sidérurgie

(19,5 %), conjuguée à sa pondération élevée (28,4 % de l'activité ISMMEE), ainsi que la hausse à deux chiffres (10,6 %) des prix de la branche de la mécanique de précision ont été déterminantes dans cette évolution. Cependant, les prix de cinq branches ont baissé et l'inflation dans les six autres branches est restée modérée, inférieure à 3,5 %.

La croissance des prix dans les industries agroalimentaires qui s'était nettement accélérée en 2008 (7,1 %) a retrouvé un rythme plus modéré en 2009 à 1,7 %. Malgré cette faible progression, ce secteur contribue à 18,4 % de l'inflation dans l'industrie publique contre 48,5 % en 2008. Seules trois branches (industrie du sucre, industrie du lait et aliments pour animaux), parmi les huit de l'agroalimentaire, ont enregistré une inflation positive et élevée, comprise entre 5,2 % et 12 %. Les prix de deux autres branches sont demeurés stables et trois autres ont vu leurs prix baisser. Comme en 2008, mais dans une moindre mesure, la reprise de la hausse des cours des produits agricoles importés (sucre, lait, céréales) au second semestre 2009 ont tiré vers le haut les prix à la production de ces trois premières branches de l'industrie agroalimentaire.

Après une forte inflation (12,8 %) en 2008, les prix de l'industrie du bois, liège et papier ont baissé de 0,1 % en 2009. L'inflation en moyenne annuelle de 2000 à 2009 a reculé de 0,7 point de pourcentage à 5,8 % et la contribution de ce secteur à l'inflation globale dans l'industrie publique est nulle en 2009. Exceptée la hausse modérée de 0,5 % de la branche de l'ameublement, les prix des autres branches sont stables ou en légère baisse (-0,2 % pour la menuiserie générale).

Malgré la forte expansion de la demande émanant des grands travaux d'infrastructure et de construction de logements, les prix des matériaux de construction demeurent maîtrisés. Ils ont augmenté de 2,7 % en 2009 contre 1,5 % en 2008 et 7,1 % en 2007, soit une inflation annuelle moyenne de 3,1 % pour la période 2000 à 2009. En outre, la contribution de cette activité à l'inflation globale dans l'industrie publique reste faible (5,6 %) et recule de 1,9 point de pourcentage. En moyenne annuelle sur neuf (09) ans, hormis la branche des liants hydrauliques dont les

prix ont augmenté de 3,5 % contre 0,9 % en 2008, l'inflation des prix des autres branches est, soit nulle (industrie du verre), soit inférieure à 1,9 %.

L'industrie chimique, dont les prix ont été remarquablement stables pendant les deux précédentes années, a vu ses prix augmenter de manière significative en 2009. Avec 2,3 % de hausse contre 0,2 % en 2008, sa contribution à l'inflation globale diminue cependant de 4 points de pourcentage à 7,2 %. L'inflation annuelle moyenne au cours de la période a reculé, passant de 4 % (2000 à 2008) à 3,8 % (2000-2009). La hausse des prix à deux chiffres de deux branches a généré l'essentiel de l'inflation dans l'industrie chimique : les prix de la branche des résines synthétiques et matières plastiques ont augmenté de 28,4 % (10,3 % en 2008) et ceux de la chimie minérale de base ont progressé de 19,5 % (-0,3 % en 2008). Les prix des autres branches sont stables pour deux (02) d'entre elles, en hausse modérée, inférieure à 2,5 %, pour deux autres et en baisse de 1,6 % pour la chimie organique de base qui avait enregistré une hausse de prix de 17,7 % en 2008 et 22,3 % en 2007.

L'inflation des prix de l'énergie s'est accélérée passant de 0,2 % en 2008 à 2,7 % en 2009, après avoir connu des hausses annuelles moyennes de 4,3 % au cours de la période 2000 à 2007. Les prix de vente de l'électricité, prix réglementés, demeurent maîtrisés malgré une forte progression de la consommation. En moyenne annuelle au cours de la période de 2000 à 2009, les prix de l'énergie électrique ont augmenté de 3,6 %.

Après trois années successives de déflation, le secteur de l'industrie textile enregistre une hausse significative des prix, estimée à 3,6 % en 2009. Néanmoins, cette croissance des prix générée par celle de la branche de la fabrication des biens de consommation textiles (7 %) ne contribue que pour 3,4 % à l'inflation globale dans l'industrie publique. Les prix de l'industrie textile sont demeurés quasiment stables depuis neuf ans, l'inflation annuelle moyenne en la matière ne dépassant guère 0,2 %.

Comme pour l'industrie textile, les prix à la production du secteur de l'industrie des cuirs et chaussures, qui étaient en baisse depuis plusieurs années, ont fortement progressé en 2009 à hauteur de 3,2 %, contribuant ainsi pour 1,7 % à la hausse des prix de l'industrie publique. En moyenne annuelle sur neuf (09) ans, les prix ont progressé de 0,6 % et cette inflation est tirée par la hausse de 4,9 % des prix de la branche de la fabrication des biens de consommation en cuir.

III.1.2 - Prix à la production industrielle privée

En 2009, l'indice général des prix à la production industrielle du secteur privé a progressé de 1,3 % pour atteindre 444 points (base 100 en 1989). En vingt (20) ans, ces prix ont été multipliés par 4,4 ; ce rythme étant nettement moins rapide que celui du secteur public (11,3), du fait de la libération, au début des années 1990, de nombreux prix du secteur public qui étaient auparavant réglementés.

L'inflation dans ce secteur décélère pour la quatrième année consécutive et a reculé de près d'un point de pourcentage depuis 2005, passant de 2,2 % en 2005 à 1,3 % en 2009.

Depuis l'année 2000, la hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,2 %. Elle est stable à son niveau de l'année précédente, calculé sur huit ans, et inférieure de 2,9 points de pourcentage au taux annuel moyen correspondant du secteur public.

Alors que l'inflation en 2009 est en deçà de 1,2 % pour sept des neuf secteurs de l'industrie privée, les prix à la production des mines et carrières ont très fortement augmenté (25,6 %) et ceux des ISMMEE ont progressé de 6,8 %, rythmes beaucoup plus rapides que ceux des mêmes secteurs de l'industrie publique (respectivement 16,2 % et 5,5 %).

Enfin, les deux indices de prix à la production industrielle publique et privée évoluent dans le même sens baissier, mais demeurent à un niveau élevé. Cette tendance est opposée à celle de l'indice des prix à la consommation qui indique l'inflation la plus élevée de la décennie (6,4 % selon l'indice national).

III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'inflation des prix de détail a connu un rebond en 2009, aussi bien dans le Grand Alger qu'au niveau national. Les deux indices de prix, national et du Grand Alger, ont respectivement progressé de 6,4 % et de 5,7 %, alors qu'ils avaient augmenté, tous deux, de 4,4 % en 2008. Cette inflation est la plus élevée de la décennie 2000.

Contrairement à l'année précédente où l'inflation importée contribuait significativement à la hausse des prix de détail, l'inflation en 2009 est essentiellement endogène ; les prix des produits importés entrant dans l'indice ayant plutôt baissé pour la plupart (céréales, produits laitiers, oléagineux). La poussée inflationniste est générée par la très forte hausse des prix des produits alimentaires, et plus particulièrement par celle des produits agricoles frais, qui a atteint 20,5 % en moyenne annuelle en 2009. Contrastant avec leur évolution haussière à deux chiffres de l'année 2008, les prix des produits alimentaires industriels sont orientés à la baisse, en corrélation avec la modération des prix des produits agricoles importés.

La baisse des prix des produits alimentaires importés est significative. L'indice des valeurs unitaires des produits alimentaires a reculé de 21,7 et, par contre, celui des autres biens de consommation a continué à croître (18,8 % en 2009 contre une hausse de 3,8 % en 2008).

Les prix de gros des fruits et légumes, qui suivaient une tendance croissante et dont la hausse avait atteint 16,9 % en 2007, ont reflué en 2008 et sont de nouveau en forte hausse. Ils ont progressé de 12,7 % en 2009, en raison, d'une part, du renchérissement de 16,8 % des prix de la pomme de terre dont l'indice a quasiment retrouvé son niveau de 2007 (172,8) et de la forte hausse (18,9 %) des prix des légumes frais, d'autre part.

En 2009, l'inflation des produits à fort contenu d'importation s'est fortement ralentie. Les prix ont progressé de 2,1 %, en net recul par rapport au taux de 11,3 % enregistré en 2008, en raison du fort repli des cours mondiaux des produits agricoles importés.

III.2. 1 - Prix des produits importés

En 2009, presque partout dans les pays développés, l'inflation a reculé et parfois la désinflation a conduit à la déflation, en raison de la chute de la demande induite par la récession économique, elle-même provoquée par la crise financière.

La reprise économique annoncée conduira probablement à la hausse de la demande mondiale et notamment de celle des produits agricoles, ce qui accroît la tension sur les cours mondiaux qui ont recommencé à croître au second semestre 2009.

Ainsi le cours annuel moyen du blé tendre d'Argentine a augmenté de 8,6 % en 2009 à 238 dollars la tonne après avoir fléchi de 22,07 % en 2008. Le blé américain évolue selon la même tendance haussière avec une progression de 7,1 % du cours annuel moyen en 2009 à 198,7 dollars la tonne.

Le cours des huiles alimentaires (tournesol et soja) obéit à la même dynamique ascendante. Partant d'un minimum de 757 dollars la tonne en mars 2009, le prix de l'huile de tournesol a atteint 986 dollars en décembre, réalisant ainsi une progression de 30,3 % en neuf (09) mois.

Le cours du sucre a doublé en une année, passant de 11,75 cents de dollar la livre en décembre 2008 à 23,23 cents de dollars en décembre 2009.

Après avoir atteint un plancher de 1 850 dollars la tonne en février 2009, le cours du lait en poudre entier a augmenté de 44,6 % (+ 825 dollars) depuis, pour atteindre 2 675 dollars la tonne en décembre 2009.

Cette inflation des cours se répercute sur les prix de détail du marché intérieur et contribue à aggraver l'inflation endogène qui a battu un record décennal en 2009 avec une croissance annuelle moyenne des prix à la consommation de 5,7 %. De surcroît, ces hausses à l'importation sont amplifiées par l'effet cumulatif des marges aux différents stades de la commercialisation.

III.2.2. - Prix des produits à la consommation

Depuis août 2009, l'Office National des Statistiques publie l'indice des prix à la consommation selon une nouvelle base, celle de l'année 2001. Cette nouvelle base se distingue de l'ancienne base 1989 par les éléments suivants :

- la pondération de trois (3) groupes de produits sur les huit (8) que comporte l'indice a été modifiée en hausse, variant de 83,4 points de base (logement et charges) à 37,9 points de base (transports et communications) ;
- celle de cinq (5) groupes de produits a été réduite dans des proportions variant de 41,3 points de base (habillement et chaussures) à 9,2 points de base (alimentation).

La comparaison de l'inflation annuelle moyenne des années 2003 à 2008, calculées selon l'ancienne base (1989) et la nouvelle base (2001) indique des écarts significatifs. Mais, selon les années, ils sont de signe différent. Ainsi en six (06) ans, l'inflation annuelle moyenne selon la base 2001 est supérieure à celle de la base 1989 pour quatre (4) années (2003 et 2004, 2007 et 2008). L'écart variant de 0,2 point de pourcentage en 2007 à 1,7 point en 2003. Les écarts négatifs, quant à eux, sont estimés à 0,2 point pour chacune des deux (02) autres années (2005 et 2006).

Prix à la consommation d'Alger : Inflation annuelle moyenne en %, selon l'année de base de l'indice

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Base 1989	2,6	3,6	1,6	2,5	3,5	4,4
Base 2001	4,3	4,0	1,4	2,3	3,7	4,9
Ecart (2001)	1,7	0,4	- 0,2	-0,2	0,2	0,5

L'accélération de l'inflation depuis quatre ans a abouti en 2009 à la plus forte hausse des prix de la décennie avec une progression de 6,4 % de l'indice national annuel moyen et de 5,7 % pour celui de la capitale soit des croissances respectives de 2,0 et 1,3 point de pourcentage par rapport à 2008.

L'indice national annuel moyen, base 100 en 2001, a atteint 135,2 points en 2009 et celui du Grand Alger a progressé de 7,1

points pour atteindre 131,1 points. L'inflation moyenne annuelle, aussi bien mesurée par l'indice national que par celui de la capitale, est la plus élevée de la décennie 2000 et dépasse le précédent maximum atteint en 2007 (3,9 %).

La contribution des différents groupes de produits à l'inflation annuelle moyenne révèle l'incidence prépondérante des hausses de prix des produits alimentaires qui génèrent 64 % de l'inflation totale. Les sept autres groupes de produits, ensemble, ne contribuent que pour 36 % de l'augmentation des prix de détail.

La relative stabilité des prix des douze produits à prix réglementés qui comptent pour 11,1 % de l'indice, et dont la hausse annuelle s'est limitée à 0,4 %, a permis de contenir l'inflation moyenne à 5,7 %. Hors ces produits à prix réglementés, l'indice des prix de la capitale progresse de 7,1 %.

Contrairement aux deux années précédentes où les prix des 24 produits à fort contenu d'importation avaient fortement augmenté (11,3 % en 2008), l'inflation annuelle moyenne pour cette catégorie de biens a reculé à 2,1 %, la plus faible inflation depuis trois ans. La chute des cours internationaux des principaux produits agricoles importés (céréales, produits laitiers, oléagineux) est la principale raison de la bonne tenue de l'indice de cette catégorie de produits.

Depuis janvier 2009, l'inflation annuelle moyenne a toujours dépassé le taux de 4,8 % et elle a été plus soutenue au cours du deuxième semestre, passant de 5,1 % en juillet à 5,7 % en décembre. Le différentiel d'inflation en moyenne annuelle des produits alimentaires frais à l'inflation moyenne n'a cessé de croître depuis le début de l'année. Quasiment nul en décembre 2008 (0,01 point), il a abouti en fin d'année 2009 à 9,9 points de pourcentage, soit une inflation annuelle moyenne de 15,6 %.

Ainsi, l'indice mensuel national a enregistré sept hausses mensuelles en douze mois, supérieures pour la plupart à 1,1 %, les variations négatives de l'indice, faibles quant à elles, ne dépassent pas 0,2 %, exceptée la baisse de 2,7 % enregistrée en mai 2009.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL (base 2001)

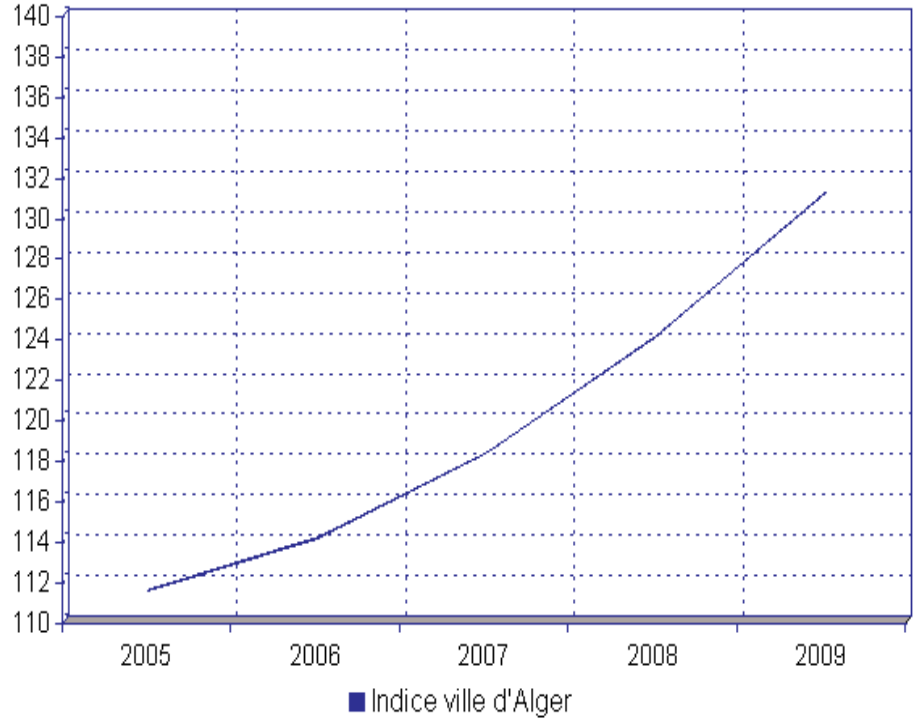

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE (base 2001)

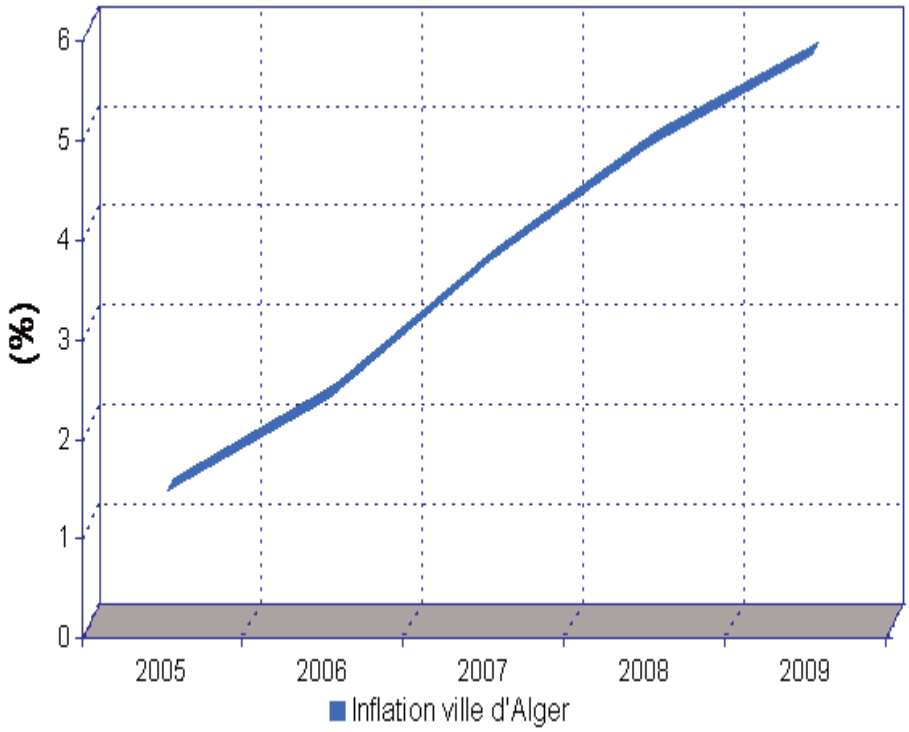

Appréhendée sous l'angle des catégories de produits, l'inflation en 2009 se caractérise par la prédominance de la hausse des prix des biens alimentaires et plus particulièrement de celle des produits agricoles frais, par la stabilité des prix des produits alimentaires industriels (-0,4 %), et par des hausses annuelles significatives des prix des services (4,1 %) ainsi que de ceux des biens manufacturés (3,5 %).

Les produits alimentaires génèrent l'essentiel de l'inflation. Ils contribuent pour 64 % à l'inflation globale. Les produits agricoles frais dont les prix ont bondi de 20,5 % en moyenne annuelle (contre 4,1 % en 2008) et de 15,7 % en glissement annuel à décembre 2009, ont hissé l'indice à un niveau jamais atteint depuis dix ans.

Selon la nouvelle base 2001 de l'indice, l'inflation annuelle moyenne calculée sur sept (07) ans (2002-2009) est de 3,7 % ; elle est de 3,4 % pour la période de six ans s'achevant en 2008. L'inflation s'est donc indéniablement accélérée. La hausse annuelle moyenne sur cette période de sept ans permet de classer les groupes de produits en trois (03) catégories :

- une première catégorie de produits à forte inflation, supérieure à l'inflation moyenne, constituée de trois (03) groupes de produits dont la hausse des prix est supérieure à 3,5 % : transport-communication (4,9 %), biens alimentaires (4,7 %) et logement et charges (3,6 %) ;
- une seconde catégorie de trois (03) groupes de produits de faible inflation, inférieure à 1,8 % : habillement et chaussures (0,4 %), meubles (1,2 %) et santé et hygiène (1,7 %) ;
- et enfin, une troisième catégorie d'inflation modérée comprise entre 2 % et 2,7 %, regroupant les produits divers et le groupe éducation-culture.

En 2009, les prix de tous les groupes de produits ont subi des hausses, allant de la plus légère (0,4 %) pour l'habillement, à la plus élevée (8,2 %) pour les produits alimentaires. Quasiment tous les groupes de produits ont subi des augmentations notables de prix, notamment les divers (7,9 %), les transports et communications (3,6 %) et le groupe éducation et culture (6,0 %). La hausse des quatre autres catégories est comprise entre 0,4 % et 3,4 %.

Les prix des produits alimentaires industriels sont de nouveau stables, voire en légère baisse (-0,4 %) après trois ans de forte inflation, qui est passée de 2,5 % en 2006 à 5,8 % en 2007 et 10,8 % en 2008. Cette stabilité révèle néanmoins que le niveau général des prix de cette catégorie de produits reste élevé, et que l'effet de cliquet à la baisse a joué contre la répercussion aux prix de détail de la désinflation des prix des produits agricoles importés.

La hausse des prix des biens manufacturés continue à s'accélérer. Modérée en 2008 à hauteur de 1,2 %, elle a plus que doublé pour atteindre 3,5 % en 2009. Cette évolution est due, d'une part, à la hausse des prix du groupe habillement qui étaient auparavant orientés à la baisse et à la lente mais significative progression des prix des produits du groupe «meubles et ameublement», aussi bien produits localement qu'importés, d'autre part.

Pour la troisième année consécutive, la hausse des prix des services s'accélère. Elle a progressé de 0,7 point de pourcentage à 4,1 % contre 1,5 % en 2007 et 2,7 % en 2008. Cette évolution est imputable à la forte augmentation des prix (3,6 %) du groupe «transports et communications », produits qui comptent pour 15,9 % de l'indice des prix à la consommation. En dépit de cette forte accélération, l'inflation pour ce groupe de produits demeure inférieure de 2,3 points de pourcentage à l'inflation annuelle moyenne.

L'inflation "sous-jacente" ou fondamentale, mesurée par l'indice, hors produits agricoles frais, base 2001, est estimée à 2,4 % en 2009 contre 5,2 % en 2008. L'inflation structurelle est donc modérée et retrouve un rythme comparable à son rythme annuel moyen de la période 2000 à 2008 mesuré à 2 %. De nouveau et comme aux années antérieures à 2008, la forte volatilité des prix des produits agricoles frais explique l'essentiel de l'inflation annuelle moyenne.

Le différentiel d'inflation annuelle moyenne entre l'Algérie et la zone Euro, a fortement augmenté. Il a progressé de 4,3 points de pourcentage, passant de 1,1 point en 2008 à 5,4 points en 2009,

en raison, d’une part, de la stabilité des prix dans la zone Euro et de la hausse de l’indice des prix à la consommation en Algérie, d’autre part. L'écart des taux d'inflation, déjà élevé, s’amplifie et réduit d’autant la compétitivité des produits échangeables.

Il conviendrait donc de prendre toutes les mesures adéquates relatives à la transparence des prix, à l’organisation des marchés et à leur régulation pour que l’inflation endogène, déjà élevée, ne vienne contrarier la stabilité macroéconomique retrouvée au début de la décennie et confortée depuis, d’autant que l’année 2009 s’est particulièrement distinguée par une croissance monétaire très modérée.

CHAPITRE IV :

BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

La solidité de la position financière extérieure nette de l'Algérie, portée par la forte accumulation des réserves officielles de change au cours des années 2005 à 2008 conjugué à la très forte réduction de la dette extérieure à moyen et long termes en 2006, a été bien marquée en 2008, en dépit de l'intensification de la crise financière internationale. L'année 2008 s'est particulièrement distinguée par le niveau record des réserves officielles de change.

Si ces éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie au cours de l'année 2008, la forte contraction des recettes d'exportations d'hydrocarbures en 2009 due à la chute des prix des hydrocarbures, en tant que principal canal de transmission des effets de la grave crise économique mondiale, a matérialisé l'ampleur du choc externe. Cependant, la balance des paiements est restée viable en 2009, ancrée sur une consolidation soutenue en la matière durant les années 2001 à 2008.

IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHE DES CHANGES

En tant que socle pour la stabilité macro financière, la consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements durant huit années consécutives a permis de développer une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie, à mesure que le choc externe résultant de la crise financière internationale et de la crise économique mondiale est sans commune mesure avec ceux des années 1980 et 1990.

Si l'économie algérienne reste fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures, avec l'apparition d'un nouvel élément de vulnérabilité représenté par l'envolée des importations des biens et services entre 2004 et 2008, la situation de la balance des paiements de 2009 traduit dans une certaine mesure les résultats

d’une gestion prudente face à un environnement externe défavorable.

IV.1.1 - Situation de la balance des paiements : une viabilité préservée

Après un excèdent record en 2008 (34,45 milliards de dollars), représentant une performance bien meilleure que celle de l'année 2007 (30,54 milliards de dollars), la balance des paiements courants a pu enregistrer un surplus en 2009 (0,41 milliards de dollars), malgré l’ampleur du choc externe inhérent à la grave crise économique. Le déficit du premier semestre 2009 consécutif à la chute des recettes d’exportations d’hydrocarbures en témoigne.

Pour l'année 2009, avec un prix moyen du baril de pétrole en diminution de 37,73 % par rapport à l'année 2008, les exportations d'hydrocarbures totalisent 44,41 milliards de dollars, correspondant à une forte contraction (- 42,46 %) par rapport à l'année 2008 (77,19 milliards de dollars). En rythme semestriel, les exportations des hydrocarbures au titre du second semestre 2009 sont évaluées à 24,45 milliards de dollars contre 19,96 milliards de dollars pour le premier semestre. Ces exportations avaient atteint le montant de 41,70 milliards de dollars au premier semestre 2008, soit un record historique en la matière.

Il importe de souligner que les cours du baril de pétrole brut qui ont fortement baissé à partir de juillet 2008, passant de 111,51 dollars le baril au premier semestre à 88,22 dollars au second semestre 2008, sont restés à un niveau conjoncturellement bas au premier semestre 2009. Au titre de ce semestre, le cours moyen du baril de pétrole brut s’est élevé à 52,23 dollars, soit moins de la moitié du niveau moyen enregistré au premier semestre de l’année 2008. Avec la progression des prix des matières premières au second semestre 2009, le prix moyen de pétrole brut s’est établi à 62,25 dollars/baril en 2009 contre 99,97 dollars en 2008.

La variabilité importante des prix du pétrole est un phénomène marquant dans ce contexte de crise financière internationale et

de crise économique mondiale. En effet, après un "pic" historique à plus de 145 dollars/baril au cours de la seconde semaine de juillet 2008, le prix du brent a chuté au second semestre, ayant même atteint un point bas de 35 dollars vers la fin décembre 2008.

Si l'effet-prix est le principal déterminant de la forte contraction des recettes d'exportations d'hydrocarbures en 2009, en contexte de variabilité importante des prix du pétrole, la croissance négative des exportations en volume (- 9,58 %) a alimenté ainsi l'effet du choc externe sur la balance courante des paiements extérieurs. La forte diminution des exportations hors hydrocarbures en 2009, 0,77 milliard de dollars contre 1,40 milliard de dollars en 2008, a constitué un autre élément de vulnérabilité même si la contribution de cette catégorie d'exportations à la viabilité de la balance des paiements courants reste très faible.

Par ailleurs, face au choc externe inhérent à la forte contraction des recettes d'exportations d'hydrocarbures, l'année 2009 a été marquée par une relative stabilisation des importations des biens et services. Cela contraste avec la forte augmentation des importations des biens et services en 2007 (30,71 %) et surtout avec l'envolée enregistrée en 2008 (47,45 %). Cette performance de 2009 est d'autant plus appréciable qu'elle s'est conjuguée avec la poursuite du programme d'investissements publics dont la composante importations reste importante.

Quant aux importations de biens qui s'étaient fortement accrues en 2007 (27,4 %), suivi d'une envolée en 2008 (44,2 %), leur niveau s'établit à 37,40 milliards de dollars en 2009 contre 37,99 milliards de dollars en 2008. L'année 2009 a connu ainsi une légère diminution en la matière, après une tendance haussière de 2001 à 2008. En rythme semestriel, cette diminution a été enregistrée au second semestre 2009 où le niveau des importations des biens est évalué à 17,52 milliards de dollars contre 19,88 milliards de dollars au premier semestre 2009 et 19,65 milliards de dollars au titre du second semestre 2008. Il est utile de noter qu'à la résurgence de l'inflation mondiale en 2008, alimentée par l'envolée des prix des produits de base et des matières premières au premier semestre, a succédé une déflation en

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 7

COMMERCE EXTERIEUR

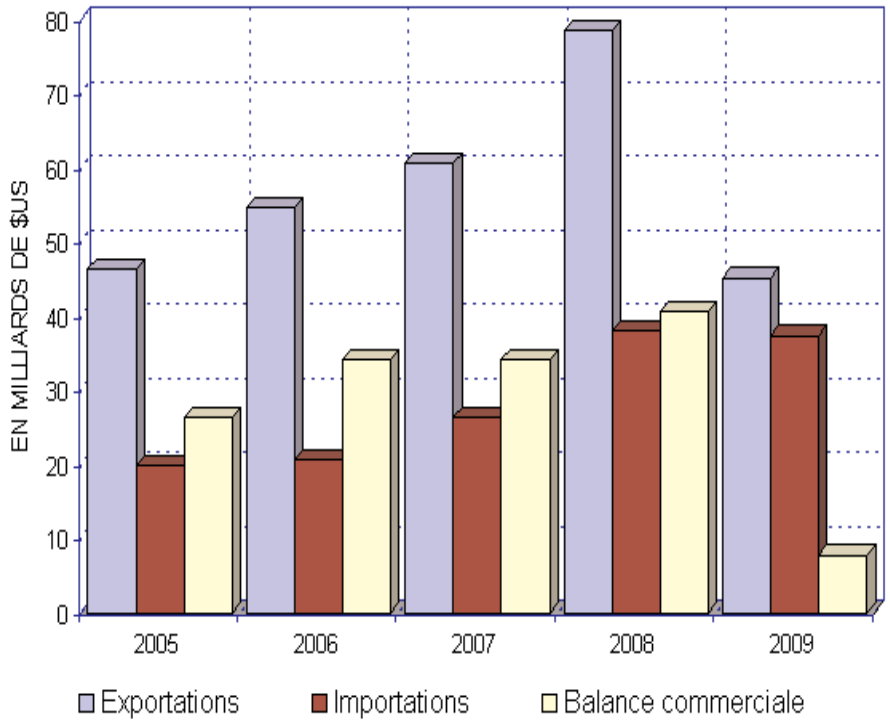

GRAPHIQUE 8

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

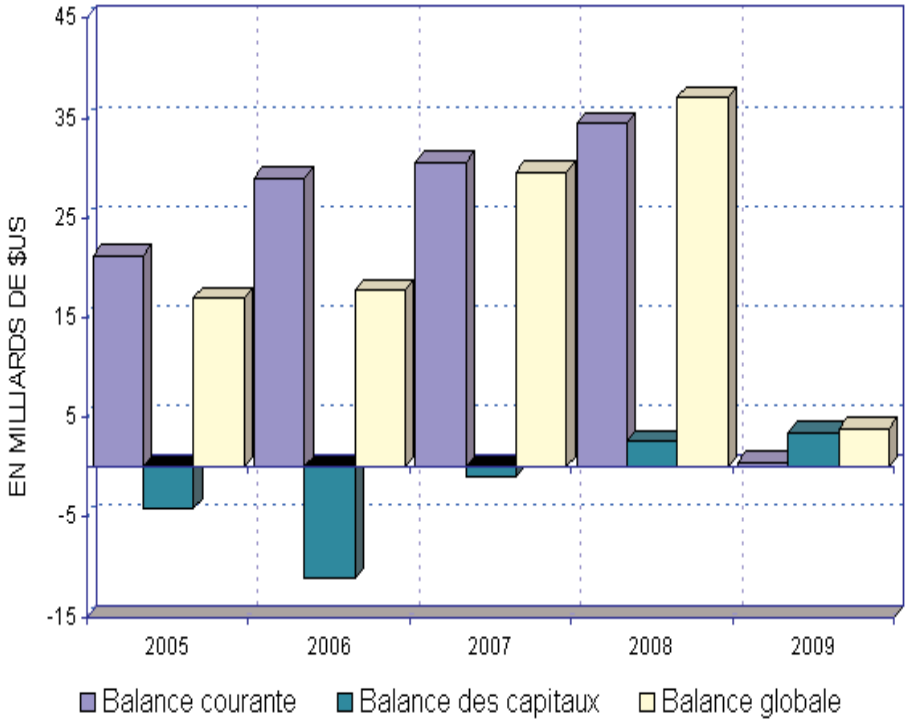

2009. Cette même année a enregistré un rebond des prix des matières premières.

La diminution des importations (fob) de biens en 2009, matérialisée au second semestre, a concerné principalement les produits alimentaires (- 25,48 %), l'énergie et lubrifiants (- 7,85 %) et les produits bruts (-14,42 %). Les importations de biens de consommation ont également reculé en 2009 (- 4,93 %), en contexte de régulation prudente et de renforcement du dispositif de traçabilité des opérations avec l'extérieur. Par contre, les biens d'équipement industriels en tant que principale composante d'importation de biens ont poursuivi leur trend haussier au rythme de 14,56 % contre 31,87 % en 2008. Le second poste des importations de biens, représenté par les demi-produits, a enregistré une très faible progression en 2009 (0,58 %) par rapport à l'année 2008 (42,29 %). La poursuite du programme d'investissements publics et l'augmentation du rythme des investissements du secteur des hydrocarbures ont contribué, dans une certaine mesure, à l'augmentation soutenue des importations des biens d'équipement et des demi-produits ; la demande des autres agents économiques contribuant à la relative progression de celles des demi-produits. La déflation dans les principales économies avancées en 2009, année marquée par la crise économique mondiale, a pu atténuer l'effet du choc externe lié aux importations des biens d'équipement (industriels et agricoles) et des demi-produits qui ont atteint 63,94 % des importations de biens en 2009.

Si les années 2007 et 2008 ont été marquées par un nouvel élément de vulnérabilité pour la balance des paiements, à savoir l'emballement des services non facteurs importés (59,82 % en 2008) consécutif à l'augmentation significative en la matière au titre de l'année 2007 (44,84 %), l'année 2009 a vu un faible rythme d'augmentation (5,46 %) des services non facteurs importés. En effet, les services non facteurs importés sont évalués à 11,68 milliards de dollars en 2009, après une progression de 4,784 milliards de dollars en 2006 à 6,930 milliards de dollars en 2007 et à 11,08 milliards de dollars au titre de 2008.

BALANCE DES PAIEMENTS

(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009
Solde extérieur courant	**21,18**	**28,95**	**30,54**	**34,45**	**0,41**
Balance commerciale	26,47	34,06	34,24	40,60	7,78
Exportations, (f.o.b.)	46,33	54,74	60,59	78,59	45,18
Hydrocarbures	45,59	53,61	59,61	77,19	44,41
Autres	0,74	1,13	0,98	1,40	0,77
Importations, (f.o.b.)	-19,86	-20,68	-26,35	-37,99	-37,40
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,27	-2,20	-4,09	-7,59	-8,69
Crédits	2,51	2,58	2,84	3,49	2,99
Débits	-4,78	-4,78	-6,93	-11,08	-11,68
Revenus des facteurs, net	-5,08	-4,52	-1,83	-1,34	-1,31
Crédits	1,43	2,42	3,81	5,13	4,74
Débits	-6,51	-6,94	-5,64	-6,47	-6,05
Paiements des intérêts	-1,03	-0,76	-0,23	-0,19	-0,17
Autres	-5,48	-6,18	-5,41	-6,28	-5,88
dont: part des associés de compagn. ı	-4,74	-5,29	-3,90	-4,56	-3,92
Transferts, net	2,06	1,61	2,22	2,78	2,63
Solde du compte de capital	**-4,24**	**-11,22**	**-0,99**	**2,54**	**3,45**
Compte de capital		-0,01			
Investissements directs (net)	1,06	1,76	1,37	2,33	2,54
Capitaux officiels (net)	-3,05	-11,89	-0,77	-0,43	1,30
Tirages	1,41	0,98	0,51	0,84	2,19
Amortissements	-4,46	-12,87	-1,28	-1,27	-0,89
Erreurs et omissions (net)	-2,25	-1,08	-1,59	0,64	-0,39
Solde global	**16,94**	**17,73**	**29,55**	**36,99**	**3,86**
Financement	**-16,94**	**-17,73**	**-29,55**	**-36,99**	**-3,86**
Augmentation des réserves brutes (-)	-16,31	-17,73	-28,27	-36,53	-2,28
Rachats au FMI	-0,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir			-1,28	-0,46	0,09
Allocations de DTS					-1,67
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	56,18	77,78	110,18	143,10	148,91
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**27,36**	**36,66**	**39,73**	**34,99**	**36,41**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	54,64	65,85	74,95	99,97	62,25

Source : Banque d'Algérie

Si la diminution des services importés au titre de la rubrique transport (2,95 milliards de dollars en 2009 contre 3,12 milliards de dollars en 2008 et 2,15 milliards de dollars en 2007) est liée à celle des importations de biens, la progression des «services bâtiment et travaux publics» (3,02 milliards de dollars en 2009 contre 2,66 milliards de dollars en 2008 et 1,54 milliard de dollars en 2007) et la forte augmentation des «services techniques aux entreprises» (4,10 milliards de dollars contre 3,41 milliards de dollars en 2008 et 1,69 milliard de dollars en 2007) s'expliquent principalement par les importations de services au titre des infrastructures publiques, c'est-à-dire dans le cadre de la réalisation du budget d'équipement de l'Etat, et par les importations de services de certaines entreprises du secteur des hydrocarbures. Il importe de souligner que les importations de services techniques (prestations d'études, différentes assistances techniques,…) avaient quasiment triplé en 2008.

Le niveau élevé de la demande d'importations des biens et services en 2009, porté par l'envolée enregistrée en 2008, n'est pas en phase avec l'évolution des fondamentaux économiques et celle de la balance des paiements en contexte de choc externe, à mesure que l'économie algérienne reste fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures qui ont chuté en 2009.

Sous l'angle des autres transactions courantes avec le reste du monde, le solde des revenus des facteurs et celui des transferts courants ont enregistré une légère baisse en 2009, après la relative amélioration de l'année 2008. Après la période de remboursement par anticipation de la dette extérieure 2004-2006, l'évolution de la rubrique revenus des facteurs (nets) est principalement déterminée par les transferts des associés de l'entreprise nationale des hydrocarbures. En effet, la nette amélioration de la balance revenus des facteurs (nets) en 2007 et 2008, avec un déficit de seulement 1,83 milliard de dollars et 1,34 milliard de dollars contre 4,52 milliards de dollars en 2006, est confirmée en 2009. Le déficit de cette année est évalué à 1,31 milliard de dollars. L'amélioration tendancielle des revenus des investissements de l'Algérie à l'étranger, essentiellement les revenus au titre des placements des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, représente un effet de balancier face aux

transferts des associés de l'entreprise nationale des hydrocarbures.

Quant aux transferts courants (nets), dont les transferts des retraites, qui avaient enregistré une diminution en 2006 par rapport au trend et atteint 2,78 milliards de dollars en 2008, le solde positif de l'année 2009 (2,63 milliards de dollars) représente un excédent appréciable proche de celui réalisé en 2008.

Par ailleurs, il importe de souligner que les acquis résultants de la stratégie de désendettement extérieur conduite entre 2004 et 2006 se sont matérialisés en 2008, au second semestre, par un excédent du compte capital et opérations financières. Cette même année a été la première année où le compte capital et opérations financières a réalisé un solde positif (2,54 milliards de dollars) et par là, contribuant à la viabilité de la balance des paiements, après une longue période de vulnérabilité du compte capital. Au titre de l'année 2009, le compte capital a enregistré une performance meilleure (3,45 milliards de dollars), soutenue par l'excédent de la balance des capitaux (1,30 milliard de dollars) qui était structurellement déficitaire.

L'excédent de la balance des capitaux en 2009, en tant que flux net entre tirages et amortissement, s'explique par le faible niveau du principal de la dette extérieure et par l'augmentation de mobilisations de crédits extérieurs au titre de la nouvelle allocation de droits de tirages spéciaux (DTS) par le Fonds Monétaire International. Cette nouvelle allocation de DTS évaluée à 1,67 milliard de dollars est comptabilisée dans la dette extérieure à moyen et long terme, pendant qu'elle augmente les avoirs extérieurs. Il s'agit là d'une règle pour l'établissement de la balance des paiements.

Quant à la deuxième composante du compte capital, à savoir les investissements directs étrangers, le niveau des flux nets d'investissements directs de l'année 2009 (2,54 milliards de dollars) est appréciable après l'augmentation significative enregistrée en 2008. La rubrique investissements directs étrangers (nets) avait atteint 2,33 milliards de dollars en 2008 contre 1,37 milliard de dollars pour l'année 2007. Pour l'année 2009, les flux d'inves-

tissements directs étrangers sont en grande partie au titre d'entrées de capitaux liées à l'augmentation des fonds propres des banques et établissements financiers étrangers opérant en Algérie, consolidant la stabilité financière du pays en contexte de crise financière internationale et de crise économique mondiale.

L'excédent du compte capital et opérations financières de la balance des paiements de l'Algérie en 2009 représente une performance particulière qui permet au pays de faire face au "choc externe" de grande ampleur inhérent à la situation de très forte contraction des financements extérieurs pour les pays émergents et de durcissement de leurs conditions. C'est donc un important élément de sauvegarde, vu la gravité de la crise financière internationale et la persistance de ses effets négatifs en 2009.

Au total, après la performance particulière de l'année 2008 où l'excédent a culminé à 36,99 milliards de dollars, la balance des paiements globale de l'année 2009 a clôturé avec un excédent de 3,86 milliards de dollars. Cette bonne tenue de la balance des paiements globale est plus ancrée sur la situation nouvelle d'excédent du compte capital, en contexte de net amenuisement de l'excédent du compte courant reflétant l'ampleur du choc externe de 2009. Une telle performance conforte davantage la position financière extérieure de l'Algérie et témoigne de sa résilience. Aussi, l'augmentation corrélative des réserves officielles de change confirme l'acquis inhérent à la gestion prudente de la position financière extérieure par la Banque d'Algérie durant les années d'accumulation soutenue en la matière, à savoir les années 2004 à 2008. Historiquement et sous l'angle du cycle long, l'année 2009 a été donc démonstrative en terme de résilience face au choc externe.

L'excédent global de la balance des paiements alimente les réserves officielles de change dont l'encours (y compris les avoirs en DTS) a atteint, ainsi, 148,91 milliards de dollars à fin décembre 2009. Par contre, le niveau des réserves officielles de change (les avoirs en DTS non compris) est évalué à 147,221 milliards de dollars à fin décembre 2009 contre 143,102 milliards de dollars à fin décembre 2008. Il était passé

de 77,781 milliards de dollars à fin 2006 à 110,180 milliards de dollars à fin 2007. En outre, le taux de couverture des importations de biens et services par les réserves officielles de change (non compris les avoirs en DTS) s'est amélioré en 2009, atteignant plus de 36 mois contre près de 35 mois en 2008. Pour mémoire, l'année 2007 a enregistré un "pic" (près de 40 mois) en la matière.

Etant donnée la structure par devise des rapatriements et des paiements extérieurs de l'Algérie, la composition des réserves par devise fait l'objet d'un suivi particulier et d'un ajustement prudent, à mesure que la volatilité des taux de change des principales devises a été prononcée en 2009. A la fin de cette même année, la composition des réserves de change par devise d'origine, principalement dollar et euro, est en phase avec les critères de balance des paiements, de gestion des risques de change et de taux. Aussi, il importe de souligner que la politique de placements des réserves de change conduite par la Banque d'Algérie (sécurité des placements, composition par devise, meilleure gestion des risques) a contribué à atténuer l'effet de la forte contraction des recettes d'exportation d'hydrocarbures sur le niveau des réserves officielles de change de l'Algérie.

Sous l'angle de la consolidation de la position financière extérieure nette de l'Algérie, le niveau important des réserves officielles de change conjugué au faible encours de la dette extérieure à moyen et long termes est un élément de sauvegarde (buffer), témoignant du succès de la conduite de la stratégie de désendettement extérieur complétée avant l'avènement de la crise financière internationale.

Cependant, le chalenge reste d'asseoir durablement une compétitivité externe hors hydrocarbures pour soutenir la viabilité à moyen et long termes de la balance des paiements. Dans cet objectif, la poursuite de la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar doit être accompagnée par d'autres mesures de politique économique visant à accroître la productivité et la diversification de l'économie nationale.

IV.1.2 - Marché interbancaire et taux de change

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes et en phase avec l'amélioration de la balance des paiements, le marché interbancaire des changes a été mis en place par la Banque d'Algérie dès le début de 1996. Parallèlement, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes a été complété en 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

La politique de change de l'Algérie a pour objectif, depuis la fin des années 1990, la stabilisation du taux de change effectif réel de long terme du dinar à sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale. Le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique de compétitivité englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88 % des échanges globaux de l'année de base (1995). Aussi, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des plus importants partenaires commerciaux de l'Algérie.

Par ailleurs, sous l'angle de l'offre, la Banque d'Algérie est le principal intervenant sur le marché interbancaire des changes, à mesure qu'une très grande partie des recettes d'exportation des hydrocarbures alimente les réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie. En effet, avec l'augmentation graduelle des avoirs en devises des banques et établissements financiers dont le niveau reste faible, la Banque d'Algérie demeure la principale source de devises offertes sur le marché interbancaire des changes où la détermination des cours, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché.

Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de long terme du taux de change effectif réel du dinar.

L’année 2009, caractérisée par la forte baisse du prix moyen du pétrole, une déflation dans les principaux pays partenaires et une volatilité des cours de change, a nécessité le renforcement du mécanisme de suivi du marché interbancaire des changes par la Banque d’Algérie au moyen d’un monitoring quotidien des paramètres déterminant l’évolution du taux de change effectif nominal, prenant en compte les perspectives d’évolution des prix relatifs.

Suite au «choc» des prix relatifs conjugué à la chute du prix du pétrole au second semestre 2008, la Banque d'Algérie a poursuivi en 2009 la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, dans un contexte international caractérisé par des incertitudes quant aux perspectives économiques des pays partenaires. Ce qui a nécessité un suivi plus particulier de l'évolution à court terme des prix relatifs, dans un contexte de forte volatilité du dollar américain contre l’euro avec une appréciation au premier trimestre 2009, suivi d’une déprécation au cours du deuxième et troisième trimestres et de nouveau, une appréciation au quatrième trimestre.

L'année 2009 a été caractérisée par la baisse des prix à la consommation dans les principaux pays partenaires en contexte de rebond du prix du pétrole brut et d’inflation à la hausse en Algérie, conduisant à un élargissement du différentiel d’inflation à hauteur de 5,3 %. Cette même année a vu aussi le dinar se stabiliser contre le dollar américain fluctuant dès février 2009 entre un minimum de 72,2223 dinars pour un dollar et un maximum de 73,1690 dinars pour un dollar, soit une variation de 1,31 % avec une moyenne annuelle de 72,646 dinars pour un dollar.

Quant au cours du dinar vis-à-vis de l’euro, il a fortement fluctué entre un minimum de 92,3887 dinars/euro et un maximum de 107,7650 dinars/euro, réalisant une moyenne annuelle de 101,2990 dinars/euro. C’est ainsi qu’après une appréciation au premier trimestre, suivi d’une dépréciation au second et troisième trimestres, le dinar s’est redressé, contre l’euro, au quatrième trimestre. Ce dernier trimestre de l’année 2009 a alors vu

une consolidation du taux de change effectif réel du dinar sous l'effet des interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes qui ont permis une correction de la parité du dinar contre les autres monnaies, contribuant ainsi à amortir l'effet anticipé de la variation des prix relatifs sur l'équilibre du taux de change effectif réel.

Au total, le taux de change effectif réel à fin 2009 est resté proche de son niveau d'équilibre, avec une dépréciation moyenne d'environ 2 % contre une appréciation de 1,6 % en moyenne annuelle en 2008.

En 2009, la politique de taux de change est bien en phase avec la stabilité externe, elle même ancrée sur une solidité marquée de la position financière extérieure nette de l'Algérie. La politique de taux de change conduite par la Banque d'Algérie, de manière flexible, sert donc l'économie nationale.

IV.2 - Evolution de la dette extérieure : renforcement de la soutenabilité

L'Algérie a connu une longue période de vulnérabilité externe, suite au choc externe de 1986 matérialisé par une chute de 39 % des recettes d'exportations d'hydrocarbures. L'ampleur et la persistance des déséquilibres financiers extérieurs a nécessité le recours au rééchelonnement de la dette extérieure auprès du Club de Paris et du Club de Londres, dans le cadre des programmes d'ajustement avec le Fonds Monétaire International (1994 à 1998). En particulier, le ratio de service de la dette extérieure a dépassé 100 % au premier trimestre de l'année 1994. Au cours de cette même année, l'encours de la dette extérieure a atteint 70 % du produit intérieur brut. Le reprofilage de la dette extérieure sous l'angle bilatéral avec l'Italie et le reprofilage de la dette extérieure avec un groupe de banques étrangères, au début des années 1990 et corrélativement à l'accord stand-by avec le FMI, n'ont donc pas pu alléger le fardeau de la dette extérieure.

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T.
PAR TYPE DE CREDITS

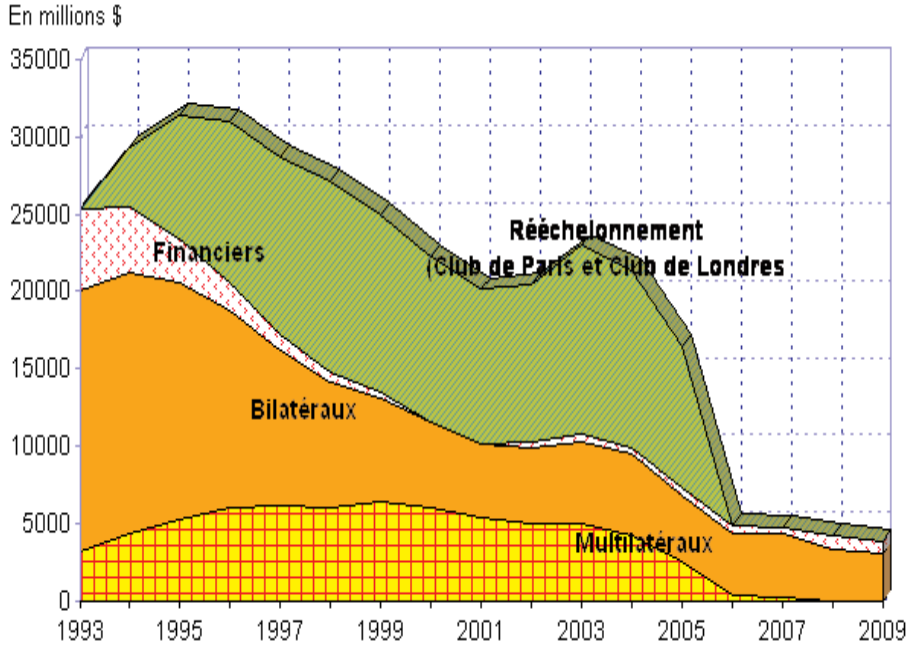

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T

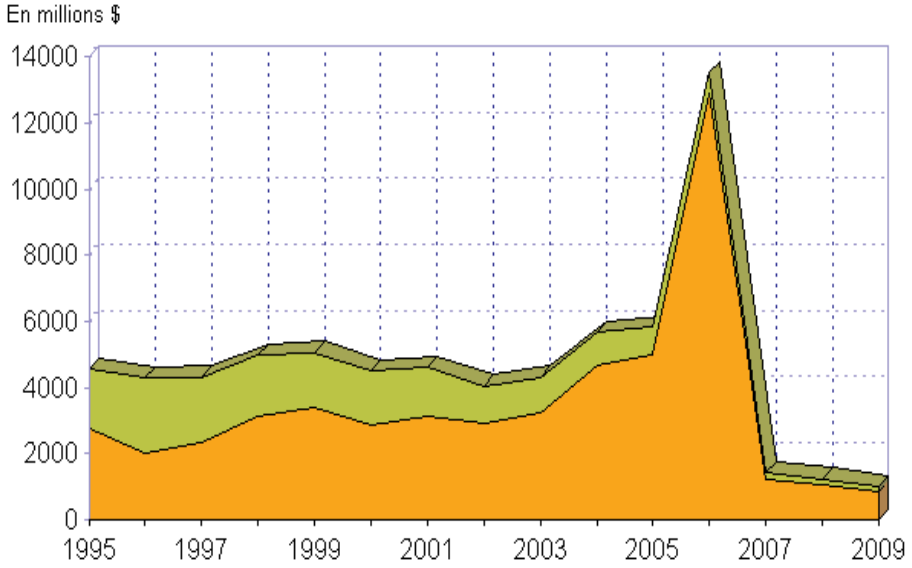

Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette

Après le rééchelonnement de la dette extérieure des années 1994 à 1998 et en dépit du choc externe de 1998-1999, les années 2000 ont enregistré des indicateurs de dette extérieure à des niveaux soutenables, particulièrement depuis 2004. La forte réduction de la dette publique extérieure en 2006 tirée par les importants remboursements par anticipation a constitué un élément de «buffer» (élément de sauvegarde contre les chocs externes) appréciable pour l'économie nationale face à la crise financière internationale.

La situation de la dette extérieure de l'Algérie à fin 2009 confirme la résilience de la position financière extérieure, sachant que la nette détérioration de l'environnement des flux de capitaux,

Encours et structure de la dette extérieure à fin 2009

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	2,588	0,402	0,226	0,010	0,010
Émissions obligataires	0,000	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	4,116	3,894	3,851	3,287	3,057
Crédits gouvernementaux directs	2,192	1,879	2,175	2,073	2,131
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	1,924	2,015	1,676	1,214	0,926
Crédits financiers	0,573	0,636	0,696	0,879	0,733
Crédits finan. & crédits-bails	0,152	0,101	0,276	0,405	0,409
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,421	0,535	0,420	0,474	0,324
Crédits commer. non assurés	0,097	0,030	0,016	0,006	0,021
Crédits fournisseurs	0,097	0,030	0,016	0,006	0,021
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	9,111	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	8,153	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	0,958	0,000	0,000	0,000	0,000
Total dette à M. & L. terme	**16,485**	**5,062**	**4,889**	**4,282**	**3,921**
Total dette à court terme *	0,707	0,550	0,717	1,304	1,492
Total dette extérieure	**17,192**	**5,612**	**5,606**	**5,586**	**5,413**

* D'une durée initiale d'une année et moins
Source : Banque d'Algérie

particulièrement à partir du quatrième trimestre 2008, a affecté plusieurs pays émergents et en développement. Certains de ces pays ont dû recourir aux financements exceptionnels des institutions financières multilatérales (FMI, Banque Mondiale) et des institutions financières régionales.

IV.2.1 - Structure de la dette extérieure

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme connaît une tendance baissière depuis l'année 2004, après une relative stabilisation de 2001 à 2003 autour de 22,5 - 23 milliards de dollars. En effet, cet encours est passé de 21,410 milliards de dollars à fin 2004 à 16,485 milliards de dollars à fin 2005. L'année 2006 s'est caractérisée par une forte réduction en la matière, atteignant un encours de fin de période de 5,062 milliards de dollars. Vu le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long terme, son trend baissier s'est poursuivi mais à un rythme faible, soit 4,889 milliards de dollars à fin 2007, 4,282 milliards de dollars à fin 2008 et 3,921 milliards de dollars à fin 2009.

L'encours de la dette extérieure totale n'est plus que de 5,413 milliards de dollars à fin 2009, à concurrence de 3,921 milliards de dollars au titre de la dette à moyen et long terme et de 1,492 milliard de dollars de dette à court terme (de durée inférieure à 12 mois). La progression de la dette à court terme à 1,492 milliard de dollars à fin 2009 comparativement à son augmentation en 2008, passant de 717 millions de dollars à fin 2007 à 1,304 milliard de dollars à fin 2008, montre une certaine corrélation avec l'évolution des importations.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme comporte depuis l'année 2000 une dette extérieure non garantie par l'Etat ou un organisme public. Cette nouvelle catégorie de crédits a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 2003, atteignant 0,982 milliard de dollars à fin 2009 contre 1,160 milliard de dollars à fin 2008 et 1,067 milliard de dollars à fin 2007. Il s'agit là de dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie.

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2009

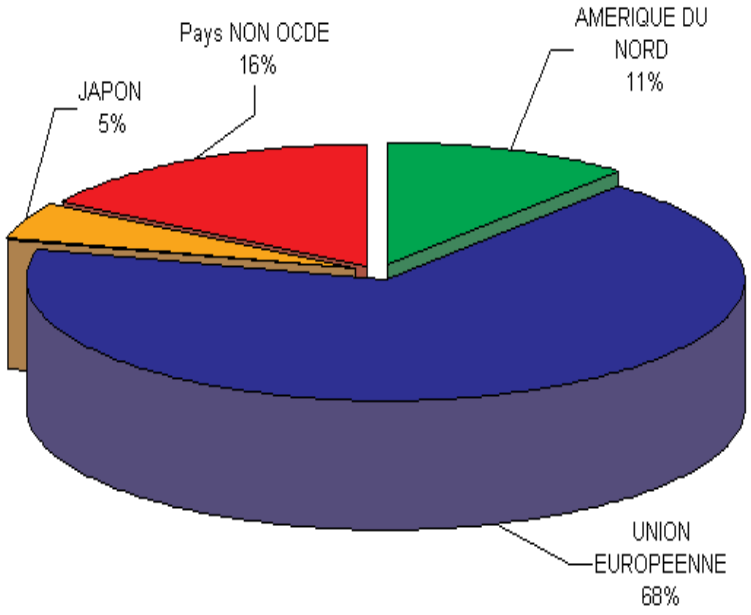

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T
PAR DEVISE AU 31/12/2009

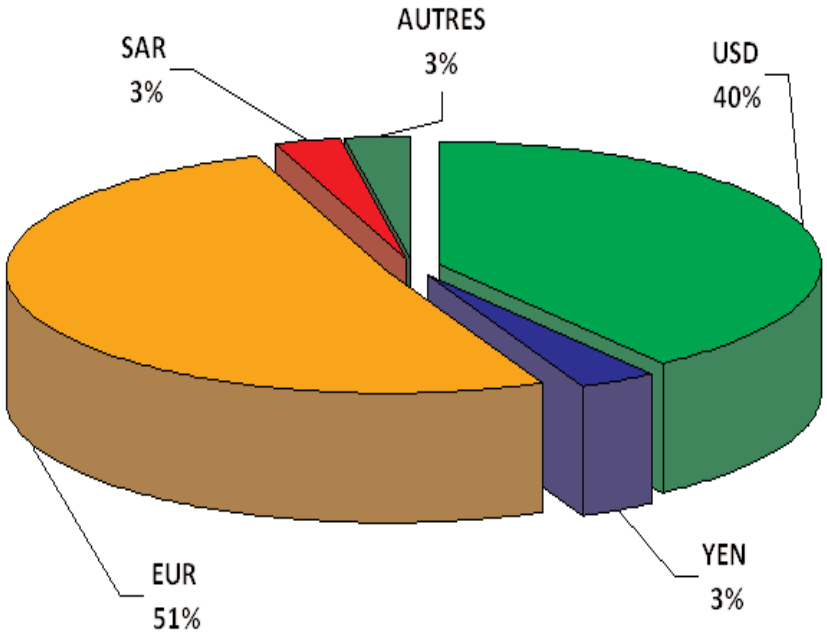

Après le remboursement total des crédits de rééchelonnement, la structure de l'encours de la dette à moyen et long terme par type de crédit, à fin 2009, montre une nouvelle tendance :

- les crédits bilatéraux représentent 78 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme et se répartissent entre les crédits commerciaux garantis (30 %) et les crédits gouvernementaux (70 %) ;
- les crédits financiers sont évalués à 854 millions de dollars à fin 2009 contre 985 millions de dollars à fin 2008, soit 21 % de l'encours de la dette à moyen et long terme contre 23 % à fin 2008, après avoir enregistré une hausse relativement significative depuis 2002 ;
- les crédits multilatéraux, quant à eux, représentent 0,26 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme à fin 2009 contre 0,23 % à fin 2008 et 4,62 % à fin 2007, se répartissant entre la Banque mondiale et la Banque Européenne d'Investissement.

Par ailleurs, l'encours de la dette publique ou garantie par un organisme public ne représente plus que 1,441 milliard de dollars, soit 37 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme à fin 2009. Il est utile de noter que, sous l'angle de l'approche statistique, cet encours de la dette publique intègre les 333 millions de dollars de dette à l'égard de l'Emirat d'Abu Dhabi qui sont appelés à être transformés en investissements.

IV.2.2 - Service de la dette et ratio d'endettement

En matière de service au titre de la dette à moyen et long terme, l'année 2009 totalise un (1) milliard de dollars, dont 875 millions de dollars pour le principal et 125 millions de dollars pour les intérêts.

En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat ne représente plus que 10 % du service total de la dette en 2009, après avoir atteint 85 % en 2006 lors des remboursements anticipés de la totalité de la dette rééchelonnée en Club de Paris et Club de Londres.

En matière de ratios d'endettement, la structure de la dette par devises montre que les parts des principales devises composant

la dette extérieure sont légèrement modifiées par rapport à celles de l'année 2008. Si la part du dollar est passée de 42 % à fin 2008 à 40 % à fin 2009, celle de l'euro a progressé à une part relative de 51 % contre 49 % à fin 2008. En plus de la dette extérieure en yen qui est de 3 % à fin 2009, la part relative des autres devises est évaluée à 6 %.

L'effet de l'évolution des taux de change des principales devises sur la dette extérieure de l'Algérie est élucidé à travers l'analyse de la conjoncture des marchés des changes internationaux. Ces derniers ont connu une forte volatilité au cours de l'année 2009, à mesure que la cotation du dollar contre l'euro est passée de 1,3917 dollar pour un euro à fin décembre 2008 à 1,4406 dollar pour un euro à fin décembre 2009, avec un minimum atteint le 04 mars 2009 de 1,2555 dollar pour un euro et un pic de 1,5120 dollar pour un euro atteint le 03 décembre 2009.

Cette évolution a produit un effet de change négatif qui a occasionné une légère augmentation de l'encours de la dette de 45 millions de dollars. De plus, elle a alimenté à concurrence de 21 millions de dollars le service de la dette extérieure de l'année 2009.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long terme, par taux d'intérêts (fixe versus variable), elle a subi une modification matérialisée notamment par une augmentation de la part à taux fixe qui est passée de 83 % en 2008 à 86 % en 2009. Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long terme pour l'année 2009 s'élève à 2,49 % contre 2,35 % en 2008 et 3,11% en 2007.

En outre, pour l'année 2009, le délai moyen de remboursement de la dette à moyen et long terme restante est de 34 mois, soit près de trois (3) ans, tandis que la maturité moyenne s'élève à 44 mois, soit près de quatre (4) ans.

Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur depuis le début des années 2000, à en juger notamment par :

• le ratio encours de la dette/PIB continue de reculer en passant de 3,62 % en 2007 à 2,51 % en 2008, pour atteindre 2,81 % en 2009. La performance de l'année 2008 s'explique par l'augmentation importante du produit intérieur brut à prix courants. Pour mémoire, ce ratio avait atteint un "pic" de 76 % en 1995, c'est à dire en période de rééchelonnement ;
• le ratio service hors remboursements par anticipation/exportations de biens et services s'établit à 1,80 % en 2009 contre 1,03 % en 2008 et 2,26 % en 2007 ;
• le ratio intérêts/exportations de biens et services suit une tendance baissière depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 où il a atteint 17 % en raison de la forte baisse des exportations. Il chute à 1,06 % en 2006 puis à 0,33 % en 2007 et 0,18 % en 2008, suivi d'une légère progression en 2009 (0,26 %) ;
• le ratio encours de la dette/exportations de biens et services est passé de 5,2 % en 2008 à 8,14 % en 2009, tiré par la forte contraction des exportations d'hydrocarbures. Pour mémoire, ce ratio s'est amélioré depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 caractérisée par le "choc" externe (chute des prix des hydrocarbures).

Il importe de souligner que le faible niveau de la dette extérieure à moyen et long termes (3,921 milliards de dollars) et le bas niveau du service de la dette extérieure hors remboursements par anticipation, seulement 1,8 % des exportations des biens et services en 2009, témoignent clairement de la viabilité à moyen terme de la position financière extérieure de l'Algérie. Il s'agit là d'une performance historique, vu la gravité de la crise financière internationale et les besoins urgents et accrus de beaucoup de pays émergents et en développement en matière de financements extérieurs.

IV.3 - De la convertibilité courante du dinar

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes en contexte d'ajustements structurels 1994-1998, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes a été complété en septembre 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

Cette convertibilité porte sur les opérations courantes de la balance des paiements (biens, services tous facteurs confondus, et les transferts sans contrepartie). Le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger confirme clairement et sans équivoque la convertibilité, à travers son article 3 : «… les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agrées».

Pour les investissements étrangers directs, si les transferts de revenus, bénéfices et dividendes sont couverts par la convertibilité courante, le transfert du produit de cession ou de liquidation de l'investissement s'effectue sans délai par le biais des intermédiaires agréés en vertu du règlement n° 05-03 du 06 juin 2005 relatif aux investissements étrangers, pris en application de l'article 31 de l'Ordonnance sur le développement de l'investissement.

Il est utile de noter que les mesures adoptées dans la loi de finances complémentaire de juillet 2009 n'affectent pas le régime de convertibilité courante du dinar ainsi que les transferts de capitaux au titre des investissements directs étrangers. Les mesures de la loi de finances complémentaire n'introduisent aucune restriction de change. L'objectif recherché est la traçabilité des paiements au titre des opérations de bonne foi, contribuant à la lutte contre l'informel. Cela responsabilise également les banques opérant en Algérie, qui ont de par leur agrément une responsabilité en matière de contrôle de premier niveau des opérations avec le reste du monde.

L'Algérie consacre la stabilité de son régime de change, en phase avec ses engagements pris dans le cadre de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International et ceux relevant de l'accord d'association avec l'Union Européenne, particulièrement dans le domaine des paiements courants et circulation des capitaux.

CHAPITRE V :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES

L'augmentation des recettes budgétaires au cours de la décennie a permis d'asseoir une allocation accrue de ressources consacrées à l'investissement public, pendant que la stratégie de désendettement extérieur, notamment au titre de la dette publique, a contribué à l'efficacité de l'allocation des surcroîts de ressources. Aussi, la corrélation entre l'augmentation des recettes budgétaires, notamment celles provenant des hydrocarbures, et le trend haussier de l'investissement public est établie pour la période 2000 – 2008 ; les premières ayant été multipliées par près de 3,3 fois et les secondes par plus de 5,8 fois.

En 2009, par contre, et en dépit de la diminution des recettes budgétaires, le maintien à un niveau élevé de l'investissement public a été possible grâce à la solidité du stock d'épargnes financières en contexte de viabilité à moyen terme des finances publiques. En effet, après une forte hausse en 2008 (906,9 milliards de dinars, soit 8,2 % du Produit intérieur brut), le solde global des opérations du Trésor a enregistré, en 2009, un important déficit qui a atteint 668,8 milliards de dinars (6,6 % du produit intérieur brut). Il s'agit là du premier déficit au titre de la décennie qui résulte principalement de la forte baisse des recettes des hydrocarbures induite par la baisse, à la fois, des prix à l'exportation d'hydrocarbures et des quantités exportées. Les dépenses budgétaires, quant à elles, ont enregistré une quasi stabilisation. Aussi, la forte contraction des recettes d'hydrocarbures a constitué le principal canal de transmission des effets de la crise économique mondiale.

Malgré l'impact du choc externe sur les finances publiques en 2009, l'encours du Fonds de régulation des recettes s'est accru de 36,4 milliards de dinars, atteignant un montant de 4316,5 milliards de dinars à la fin de l'année sous revue, soit 42,6 % du produit intérieur brut contre 38,8 % en 2008. Cette solidité du stock d'épargnes financières du Trésor ancrée sur la résilience du cadre macro économique a permis la poursuite des programmes d'investissements publics et de la stratégie de consolidation de la croissance.

GRAPHIQUE 13

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars

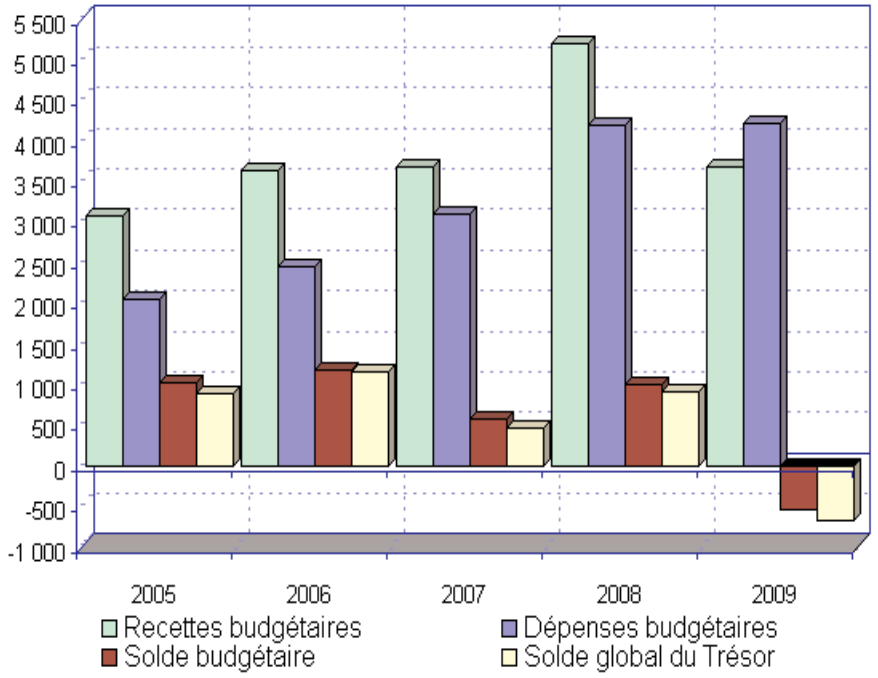

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)

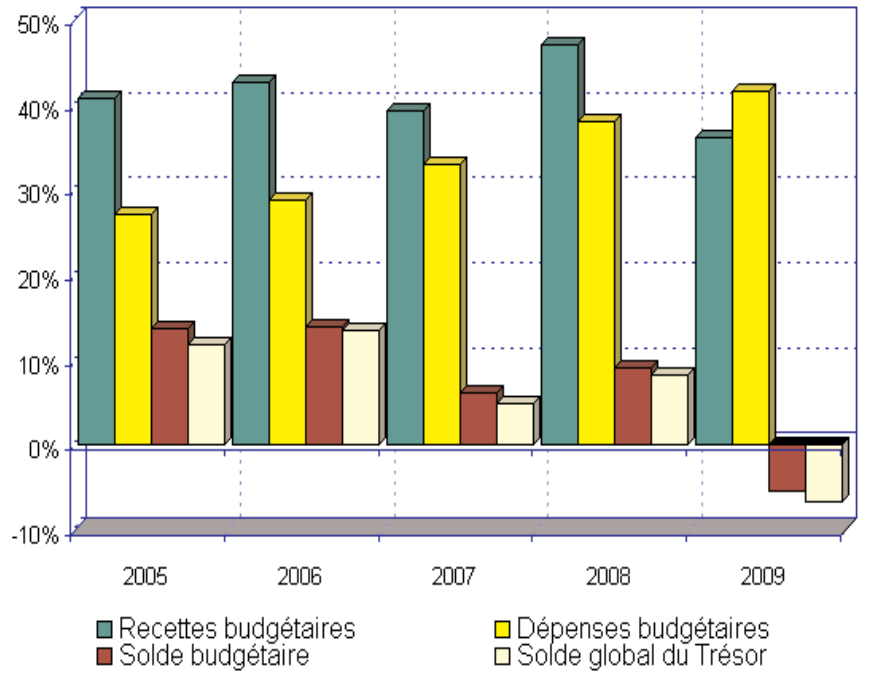

V.1 - RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires s'établissent à 3672,9 milliards de dinars en 2009 contre 5190,5 milliards de dinars en 2008. Elles ont donc enregistré une contraction de 29,2 %, alors qu'elles avaient fortement augmenté en 2008 (40,7 %). Cette baisse est due à la diminution des recettes des hydrocarbures inhérentes à l'évolution défavorable des prix des hydrocarbures et, dans une moindre mesure, aux volumes des hydrocarbures exportés.

Relativement au produit intérieur brut (PIB), les recettes totales représentent 36,2 % contre 47 % en 2008 et les recettes des hydrocarbures 23,8 % contre 37 % en 2008, soient les taux les plus bas enregistrés en la matière depuis 2003.

Les recettes des hydrocarbures sont en effet passées de 4 088,6 milliards de dinars en 2008 à 2 412,7 milliards de dinars en 2009, soit une diminution de 41 %. Elles ne représentent cette année que près de 1,3 fois la fiscalité pétrolière budgétisée au prix de référence de 37 dollars le baril. En outre, les recettes d'hydrocarbures représentent, en 2009, 65,7 % du total des recettes budgétaires contre 78,8 % en 2008 et ne couvrent plus que 57,2 % du total des dépenses budgétaires contre 97,6 % en 2008.

Les recettes hors hydrocarbures ont atteint en 2009 un montant global de 1259,4 milliards de dinars, en progression de 14,3 % contre 24,7 % en 2008. Elles atteignent donc 34,3 % du total des recettes budgétaires et couvrent 29,9 % des dépenses totales et 54,9 % des dépenses courantes.

Le ratio recettes hors hydrocarbures / produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté stable à 18,1 % en 2009 (18,2 % en 2008). Sur la période 2005 - 2009, ce ratio a fluctué entre un bas de 16,6 % (2005) et un haut de 18,2 % (2008). Par ailleurs, le taux global de prélèvement fiscal et non fiscal sur les activités hors hydrocarbures est relativement stable sur la période.

Les recettes fiscales, qui représentent 90,9 % des recettes hors hydrocarbures contre 87,6 % en 2008, ont progressé de 18,6 % pour atteindre 1 144,5 milliards de dinars en 2009. Les aug-

mentations les plus significatives ont été enregistrées par les impôts sur les revenus et bénifices et sur les biens et services qui couvrent 82,1 % des recettes fiscales contre 79,4 % en 2008. Les droits de douane et enregistrements et timbres ont été marqués par une relative stagnation.

Aussi, la baisse du poids des droits de douane dans les recettes fiscales, de 22,5 % en 2005 à 14,8 % en 2009, a été principalement compensée par la hausse des impôts sur les revenus et bénéfices. Ces derniers ont progressé de plus de quatorze points de pourcentage, passant de 26,2 % en 2005 à 40,3 % en 2009. La structure des recettes fiscales montre que la part relative des impôts sur les biens et services a baissé de 6,3 points de pourcentage, passant de 48,2 % en 2005 à 41,9 % en 2009.

Les recettes non fiscales qui ne représentent plus que 9,1 % des recettes hors hydrocarbures en 2009, ont fortement baissé (-15,8 %) au cours de l'année sous revue, soit 114,9 milliards de dinars contre 136,4 milliards de dinars en 2008, sous l'effet de l'augmentation des résultats versés par la Banque d'Algérie et de la baisse des produits divers du budget de l'Etat.

Au total, si les recettes budgétaires totales rapportées au PIB n'ont cessé de progresser depuis l'année 2001 en raison de l'accroissement des recettes des hydrocarbures, l'année 2009 marque une rupture par rapport au trend en raison de la forte diminution de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures dans le PIB. En revanche, le taux de prélèvement sur les activités hors hydrocarbures est resté relativement stable sur la période 2005 - 2009 mais, en termes relatifs, les prélèvements fiscaux directs sur les revenus des ménages et entreprises ont évolué plus fortement que les impôts indirects sur les biens et services. Alors que la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures a augmenté de 65,8 % entre 2005 et 2009, la fiscalité directe s'est accrue beaucoup plus vite que la fiscalité indirecte sur la même période, soit respectivement 174,1 % et 55,1 %.

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

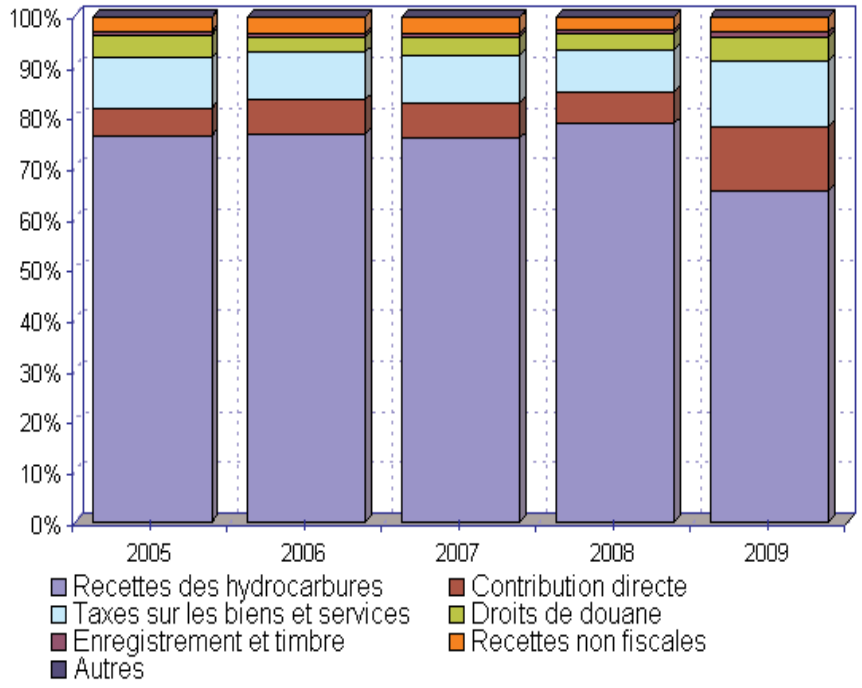

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

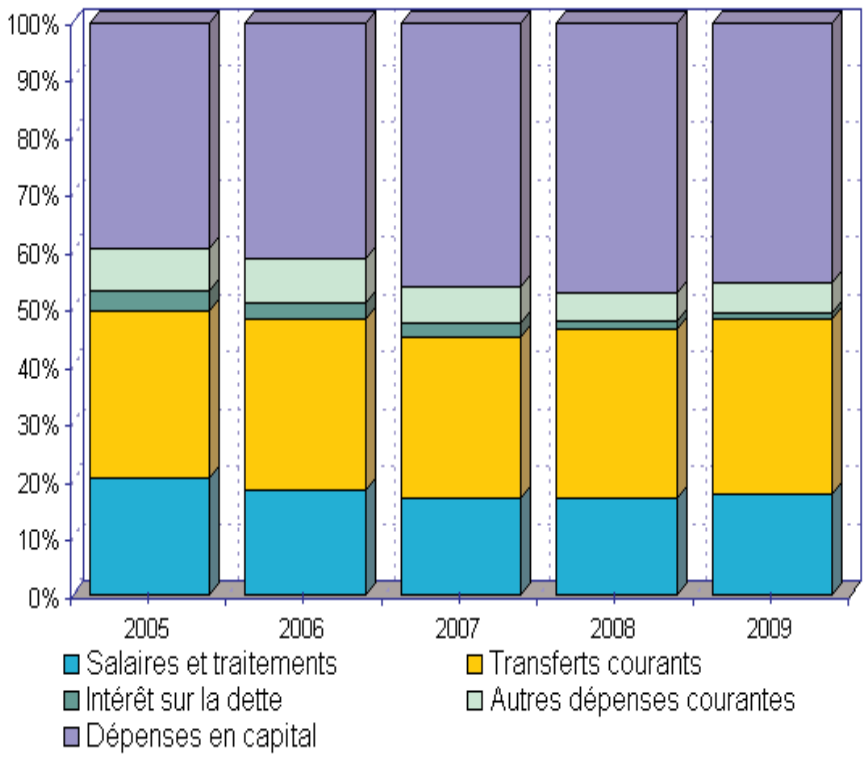

V.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

En 2009, les dépenses budgétaires totales s'établissent à 4 214,4 milliards de dinars contre 4 191 milliards de dinars en 2008, soit une quasi stabilisation contre une hausse de 34,8 % en 2008. Entre 2005 et 2009, elles se sont accrues de 105,4 %, passant de 2 052 milliards de dinars à 4 214,4 milliards de dinars. Sur la même période, l'augmentation des dépenses totales résulte pour 48,5 % de celle des dépenses courantes et pour 51,5 % de celle des dépenses d'investissement. En revanche, pour l'année 2009, les dépenses en capital étant en baisse de 2,7 %, le taux de croissance des dépenses courantes est plus élevé que celui des dépenses d'investissement.

Entre 2004 et 2007, l'effort budgétaire consenti pour la relance de l'activité économique à travers les différents programmes de dépenses publiques s'était traduit par un accroissement plus rapide des dépenses d'investissement que des dépenses courantes. En 2008 et 2009, cette tendance s'est modifiée puisque les dépenses courantes ont progressé respectivement de 543,8 et 75,8 milliards de dinars, alors que les dépenses en capital se sont accrues de 538,7 milliards de dinars en 2008 suivies d'une contraction de 52,4 milliards de dinars en 2009.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été budgétisées à 2 661,3 milliards de dinars et 2 813,3 milliards de dinars respectivement dans la loi de finances complémentaire pour 2009. Alors que les montants budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 86,2 %, les dépenses d'équipement budgétisées l'ont été à concurrence de 68,3 % contre 85,6 % en 2008. L'année 2009 marque donc un ralentissement sensible de l'absorption traduisant un contrôle plus rigoureux des dépenses au titre de la réalisation des programmes d'infrastructures publiques.

Le recul du PIB à prix courants en 2009 et le quasi maintien du niveau des dépenses publiques a fait progresser le ratio dépenses courantes / PIB à 22,6 % contre 20,1 % en 2008 et 17,8 % en 2007. Il en a été de même pour le ratio dépenses d'équipement/PIB dont la tendance haussière s'est encore confirmée en

2009 puisqu'il est passé de 10,8 % en 2003 à 15,2 % en 2007, 17,9 % en 2008 et à près de 19 % en 2009. Jusqu'en 2008, cette hausse résulte autant de l'augmentation du montant du budget d'équipement que de l'amélioration du taux d'absorption. En 2009, c'est plutôt la diminution du PIB à prix courants qui explique cette hausse.

Comme en 2008, l'augmentation des dépenses courantes même modérée en 2009 résulte de l'augmentation des transferts courants (5 %) et des dépenses de personnel (4,5 %). Pour les autres dépenses courantes, les pensions des moudjahidine ont augmenté de 28,5 %, pendant que les dépenses en matériels et fournitures et les intérêts sur la dette publique ont diminué.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, en forte progression depuis l'année 2005 (25,8% en 2005 et 2006), étaient passées à un palier supérieur en 2007 et 2008 avec un rythme de croissance de respectivement 41,3 % et 37,5 %. En 2009, par contre, elles ont accusé un recul de 2,7 %.

Les dépenses d'infrastructures économiques et administratives, de loin les plus importantes (40,1 % en 2008), ont régressé de 23,3 % en 2009. Toutes les autres dépenses ayant un poids significatif dans le total des dépenses d'équipement ont : quasiment stagné, à l'image des dépenses au profit du secteur de l'habitat, légèrement augmenté à l'instar des dépenses au profit de l'agriculture et de l'hydraulique, ou diminué comme les dépenses pour l'éducation et la formation et les dépenses d'infrastructures socioculturelles.

Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes hors hydrocarbures, en baisse de 2006 (58,4 %) à 2008 (49,7 %), est remonté à 54,9 % en 2009 à la faveur de l'augmentation très modérée des dépenses de fonctionnement.

V.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Après des excédents consécutifs depuis 2000, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire en 2009 à concurrence de 6,6 % du produit intérieur brut, résultant de la forte baisse des

recettes des hydrocarbures en contexte de quasi maintien du niveau des dépenses publiques.

Le flux d'épargne publique (recettes totales moins dépenses de fonctionnement) n'est que de 1 379,4 milliards de dinars contre 2972,8 milliards de dinars en 2008. L'épargne publique ne représente en 2009 que 37,6 % des recettes totales et 27,6 % de l'épargne intérieure totale contre respectivement 57,3 % et 47,2 % en 2008.

Ce niveau d'épargne publique n'a pas permis de financer la totalité des dépenses d'investissement de l'Etat. En conséquence, l'investissement public excède l'épargne publique à concurrence de 668,8 milliards de dinars, reflétant l'émergence d'un besoin de financement en 2009, soit la première fois au titre de la décennie. En effet, l'excès de 400,7 milliards de dollars des recettes effectives des hydrocarbures sur les recettes budgétisées a été versé au Fonds de régulation des recettes. Sur ce montant, le Trésor a prélevé 364,3 milliards de dinars en complément du financement du déficit du solde global du Trésor.

Au total, l'encours des ressources du Fonds de régulation des recettes s'est accru pour atteindre 4 316,5 milliards de dinars à fin 2009 contre 4 280 milliards de dinars à fin 2008, représentant un stock d'épargne en dépôts à la Banque d'Algérie. La capacité (cumulée) de financement du Trésor s'est donc consolidée en 2009, représentant 42,6 % du PIB et 117,5 % des recettes totales de l'année sous revue. Ce qui permet de couvrir l'équivalent de 102,4 % des dépenses publiques de l'année 2009. La constitution d'une telle capacité de financement du Trésor à travers l'institution du Fonds de régulation des recettes contribue à mener des politiques budgétaires contra cycliques sur le moyen terme. Cette politique de maintien des dépenses publiques, notamment en capital, à un niveau proche de celui des années précédentes, en contexte de choc externe, permettra de contribuer à maintenir un niveau d'activité économique hors hydrocarbures élevé ; la réalisation des programmes d'infrastructures publiques se poursuivant sur le moyen terme.

V.4 - INVESTISSEMENTS PUBLICS ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Avec l'avènement de la crise financière internationale, un nouveau regard est porté sur les politiques budgétaires de relance. Lorsque le financement ne représente pas une contrainte majeure, les institutions financières internationales, pourtant prudentes et critiques par le passé en la matière, recommandent désormais d'élever le niveau des investissements publics afin de contrebalancer le ralentissement ou la faiblesse de l'activité économique (politique contra cyclique), y compris en Afrique et même au détriment des considérations de stabilisation de court terme.

Cette recommandation reste valable lorsque le niveau très élevé d'investissement public n'entraîne pas d'effet d'éviction de l'investissement privé. Ce qui est particulièrement le cas en Algérie où l'investissement public est financé sur les ressources budgétaires, en situation de résilience de la capacité financière du Trésor face au choc externe après l'important désendettement extérieur de l'Etat. De plus, le financement bancaire de l'investissement privé, porté par la persistance de l'excès de liquidités sur le marché monétaire, prédomine dans la structure de financement des investissements.

Les dépenses publiques ont significativement augmenté au cours des années 2000 à en juger par les niveaux d'investissement publics. Ces derniers sont très élevés comparés à ceux d'autres pays, y compris parmi ceux dont le ratio investissements publics / PIB sont les plus élevés. Le déficit d'infrastructures publiques autant que les exigences d'amélioration des services publics et de croissance économique expliquent ces évolutions.

Avant l'année 2000, période caractérisée par des déséquilibres financiers et l'ajustement structurel, la faiblesse de l'investissement public a été une contrainte majeure à la croissance économique, à l'amélioration des services publics et du niveau de vie des populations et à la formation du capital humain, gage d'une croissance économique endogène durable.

Sur la période 2000 - 2009, l'investissement public en Algérie a représenté en moyenne 13 % du PIB (19 % en 2009 contre 7,8 % en 2000), soit le taux le plus élevé parmi les pays émergents et les pays en développement, y compris les pays exportateurs de pétrole. Il était de 8 % entre 2004 et 2008 en Afrique subsaharienne, niveau jugé élevé par les institutions financières internationales par rapport aux autres parties du monde et conformes au stock limité de capital physique de ces pays.

En Algérie, la croissance quasi nulle de la décennie 1990, l'immense retard pris dans le développement des infrastructures de base du pays et dans l'entretien des infrastructures existantes et l'extension de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, ont déterminé les pouvoirs publics, à la faveur de l'accroissement des recettes d'hydrocarbures, à mettre en œuvre une politique de dépenses publiques visant à la fois à stimuler l'activité économique (aspect conjoncturel), à promouvoir la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de base du pays et à améliorer les services de santé, d'éducation, d'alimentation en eau,… (aspects structurels).

Outre la dotation du pays en infrastructures de base nécessaires au développement des activités économiques, les graphiques ci-dessous montrent bien la corrélation entre l'évolution du ratio investissement public / PIB et la croissance hors hydrocarbures. Cette corrélation est aussi établie pour la décennie 1990 - 2000 où la faiblesse de l'investissement public et le niveau très bas du ratio investissement public / PIB se sont traduits par une croissance hors hydrocarbures quasi nulle.

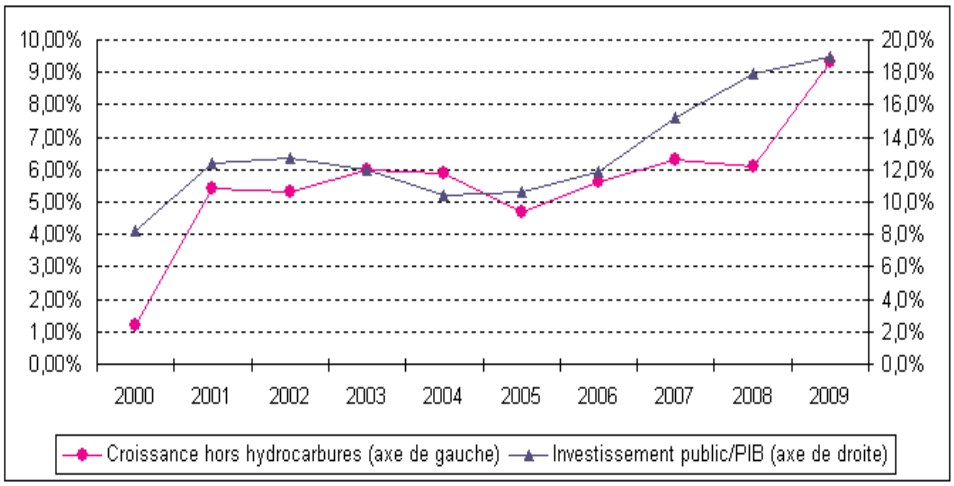

L'accroissement de l'investissement public dans le capital physique, l'éducation et la santé comme vecteurs d'accumulation fait l'objet d'un vaste consensus. L'amélioration des réseaux routiers, électrique et des télécommunications est essentielle et participe avec d'autres facteurs, tout aussi importants, à un bon environnement de l'investissement.

Cependant, lorsque la croissance économique tient plus à l'augmentation de la dépense publique, elle peut difficilement être durable vu la structure des ressources budgétaires et la vulnérabilité d'une large partie de ces recettes au choc inhérent à l'environnement international. S'agissant de dépenses dans les infrastructures de base, l'investissement public a stimulé essentiellement les activités et la croissance dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et les activités qui lui sont liées (matériaux de construction, mines et carrières) ainsi que dans le secteur de l'eau et l'énergie. Quant à l'effet revenu de l'augmentation de la dépense publique globale, la forte progression des importations de biens et services, à l'exception de l'année 2009, témoigne de l'ampleur de la contribution à la demande extérieure comparativement à l'impact sur l'offre domestique de biens.

Par ailleurs, si la croissance dans les services marchands (où prédominent les activités de commerce et de transport domestiques) est effective, la faiblesse de la croissance et de l'investissement dans les industries du secteur privé et le recul (en moyenne) de l'activité dans les industries manufacturières publiques depuis le début des années 2000 révèlent un faible impact de l'accroissement des dépenses publiques sur l'activité industrielle manufacturière.

En outre, l'effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé n'est pas toujours observé, à en juger par les expériences dans le reste du monde. Il est donc important d'améliorer les autres facteurs participant à la qualité de l'environnement global des investissements et à créer les conditions nécessaires pour que les investissements privés dans les secteurs marchands (industrie, agriculture, services financiers, TIC,…) accompagnent et prennent le relais de l'investissement public de nature budgétaire.

Un autre aspect d'importance est qu'il est établi que les dépenses publiques d'investissement doivent atteindre un degré élevé d'efficience afin que leur impact sur la croissance soit maximal. En particulier, lorsque les dépenses d'investissement public augmentent, il est essentiel de disposer des mécanismes appropriés de sélection, suivi et évaluation des projets afin que leur impact sur la croissance soit élevé.

Enfin, en Algérie, les prévisions de recettes budgétaires à moyen terme et la capacité de financement du Trésor, à travers le Fonds de régulation des recettes, permettent d'inscrire les plans d'investissement publics dans un cadre de dépenses à moyen terme compatible avec la soutenabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique.

SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**3 082,6**	**3 639,8**	**3 687,8**	**5 190,5**	**3 672,9**
Recettes des hydrocarbures*	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2 412,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7
Fonds de Régulation des Recettes net	1 121,0	1 088,4	284,5	1 064,5	36,4
Recettes hors hydrocarbures	724,2	840,5	883,1	1 101,6	1 259,4
Recettes fiscales	640,4	720,8	766,7	965,2	1 144,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	168,1	241,2	258,1	331,5	460,8
Impôts sur les biens et services	308,8	341,3	347,4	435,2	479,0
Droits de douane	143,9	114,8	133,1	164,9	169,1
Enregistrement et timbres	19,6	23,5	28,1	33,6	35,6
Recettes non fiscales	83,8	119,7	116,4	136,4	114,9
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,7	75,3	41,0	22,5	48,2
Droits	35,1	44,4	75,4	113,9	66,7
Dons	5,7	0,3	7,9	0,3	0,8
Total dépenses budgétaires	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 191,0**	**4 214,4**
Dépenses courantes	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 217,7	2 293,5
Dépenses de personnel	418,5	447,8	526,2	711,0	743,3
Pensions des Moudjahidine	79,8	92,5	101,6	103,0	132,4
Matériels et fournitures	76,0	95,7	93,8	111,7	88,4
Transferts courants	597,6	733,3	871,8	1 230,6	1 292,0
dont: Services de l'Administration	187,5	215,6	273,0	360,8	405,2
Intérêts sur la dette publique	73,2	68,6	80,5	61,4	37,4
Dépenses en capital	806,9	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 920,9
Solde budgétaire	**1 030,6**	**1 186,8**	**579,3**	**999,5**	**-541,5**
Solde des comptes spéciaux	-129,0	-4,1	18,8	31,2	7,3
Prêts nets du Trésor	5,2	32,1	141,3	123,8	134,6
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissem	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**906,9**	**-668,8**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	969,6	1 219,2	537,3	968,3	-631,4
Solde global	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**906,9**	**-668,8**
Financement	**-896,4**	**-1 150,6**	**-456,8**	**-906,9**	**668,8**
Bancaire	-1 002,2	-976,9	-553,0	-1 410,9	75,7
Non bancaire	221,5	-15,0	206,9	508,2	592,3
Extérieur	-115,7	-158,7	-110,7	-4,2	0,8

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

CHAPITRE VI :

SYSTEME BANCAIRE ET INTERMEDIATION

CHAPITRE VI : SYSTEME BANCAIRE, ET INTERMEDIATION

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement du dispositif de stabilité du système bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, des reportings et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné ces mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et à travers les indicateurs de solidité financière du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. Au cours de l'année 2009, l'élaboration d'un système de notation des banques, répondant aux standards internationaux en la matière, a été poursuivie d'une manière soutenue.

VI.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTÈME BANCAIRE

Suite à l'entrée en activité de deux nouvelles banques en 2008, le système bancaire reste constitué, à fin 2009, comme à fin 2008, de vingt-six (26) banques et établissements financiers agréés ayant tous leur siège social à Alger. La banque de développement en restructuration a été transformée en 2009 en Fonds National d'Investissement.

A fin 2009, les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- un établissement financier issue d'une mutuelle d'assurance dans le domaine de l'agriculture ;
- deux (2) sociétés de leasing privées.

A fin décembre 2009, les données relatives aux dépôts et aux crédits des banques intègrent les données de cette mutuelle qui a été transformée en établissement financier en fin d'année.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. En matière d'opérations bancaires et par rapport aux banques, les établissements financiers ne sont pas autorisés à collecter des dépôts auprès du public ni à gérer les moyens de paiement ou à les mettre à la disposition de leur clientèle.

Les banques publiques prédominent par l'importance de leur réseau d'agences réparties sur tout le territoire national, mais le rythme d'implantation d'agences des banques privées a augmenté ces dernières années. Il en résulte une progression rapide de l'activité des banques privées qui contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires.

A fin décembre 2009, le réseau des banques publiques comprend 1 072 agences et celui des banques privées et établissements financiers 252 agences contre respectivement 1 058 et 243 en 2008. Le total des guichets d'agences (hors succursales) des banques et établissements financiers s'établit à 1 324 contre 1 301 en 2008, soit un guichet pour 26 700 habitants en 2008 et 2009. Cette relative stagnation de la bancarisation sous l'angle de développement du réseau bancaire comparativement à la population totale n'est pas confirmée par le ratio population active/guichets bancaires, qui est de 7 900 personnes en âge de

travailler par guichet bancaire contre 8 300 personnes en 2008. Il convient de signaler que ce sont les centres de chèques postaux qui ont un réseau d'agences très dense avec 3 357 guichets, soit un guichet pour 3 140 personnes en âge de travailler.

En 2009, le niveau de la bancarisation, sous l'angle du nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (dinars et devises) se situe autour de 1,73 compte par personne en âge de travailler contre 1,7 compte en 2008. En incluant les comptes ouverts aux Centres de chèques postaux, le nombre de comptes ouverts par personne en âge de travailler est de 2,9 en 2009. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire / produit intérieur brut a atteint 73,1 % contre 66,7 % à fin 2008. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire hors placement de dépôts du secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures a atteint 95,6 % contre 100,4 % en 2008.

Les crédits à l'économie (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus) et les crédits des établissements financiers, représentent 47,7 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 49,7 % en 2008. Cette baisse est due aux importants remboursements par le Trésor public des obligations de rachat de créances non performantes sur les entreprises publiques, dont une partie par anticipation. Hors obligations de rachat de créances non performantes, ce ratio s'établit à 45,4 % en 2009 contre 44,4 % en 2008.

Bien que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle des comptes ouverts et du développement du réseau, les indicateurs y afférents restent en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie.

En ce qui concerne les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est conforme globalement aux exigences de la réglementation prudentielle en la matière. A fin 2009, le ratio de solvabilité global est de 21,78 % dont 19,10 % pour les banques publiques et 35,26 % pour les banques privées contre 16,54 % en 2008, dont 15,97 %

pour les banques publiques et 20,24 % pour les banques privées. Le niveau des crédits non performants continue de baisser et le taux de provisionnement de ces crédits est en hausse. A l'instar de l'année 2008, la liquidité globale des banques reste plus élevée pour les banques publiques que pour les banques privées.

A fin 2009, les banques emploient 34 932 personnes, dont 29 021 personnes par les banques publiques, contre 34 491 personnes en 2008, dont 28 894 par les banques publiques.

VI.1.1 - Les activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Sous l'angle du total des actifs, à fin 2009, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 89 % contre 90,8 % à fin 2008. Au sein des banques publiques, la première banque représente 32,6 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 20,5 % contre respectivement 38,3 % et 19,1% à fin 2008. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 11 % contre 9,2 % en 2008. Les trois premières banques privées représentent 5,2 % du total des actifs des banques et 47,3 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 4,8 % et 52,1 %, à fin 2008.

Ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu globalement un tassement, voire une baisse en 2009 inhérente à l'effet du choc externe sur les ressources du secteur des hydrocarbures. Cette baisse s'établit à 4,2 % contre un accroissement de 14,3 % en 2008 et 27,1 % en 2007. En incluant les dépôts affectés en garantie (importations, cautions données), qui ne sont pas inclus (dépôts bloqués) dans la masse monétaire au sens de M2, la baisse des dépôts s'élève à 0,3 % contre une croissance de 14,3 % en 2008 et 28,5 % en 2007, à en juger par les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2006	2007	2008	2009
a) Dépôts à vue	1 750,4	2 560,8	2 946,9	2 502,9
Banques publiques	1 597,5	2 369,7	2 705,1	2 241,9
Banques privées	152,9	191,1	241,8	261,0
b) Dépôts à terme	1 649,8	1 761,0	1 991,0	2 228,9
Banques publiques	1 584,5	1 671,5	1 870,3	2 079,0
dont : dép. en devises	(210,3)	(207,1)	(224,3)	(238,3)
Banques privées	65,3	89,5	120,7	149,9
dont : dép. en devises	(25,0)	(22,4)	(26,9)	(27,3)
c) Dépôts en garanties (importations, cautions)	116,3	195,5	223,9	414,9
Banques publiques	85,6	162,9	185,1	311,1
dont : dép. en devises	(1,0)	(0,8)	(2,1)	(1,6)
Banques privées	30,7	32,6	38,8	103,8
dont : dép. en devises	(4,5)	(3,6)	(4,4)	(3,4)
Total de ressources collectées :	**3 516,5**	**4 517,3**	**5 161,8**	**5 146,7**
Part des banques publiques :	92,9 %	93,1 %	92,2 %	90,0 %
Part des banques privées :	7,1 %	6,9 %	7,8 %	10,0 %

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2006	2007	2008	2009
a) Dépôts à vue	1 750,4	2 560,8	2 946,9	2 502,9
Secteur public	1 163,9	1 831,7	2 056,4	1 426,8
Secteur privé et ménages	442,4	563,3	720,8	903,6
Autres *	144,1	165,8	169,7	172,5
b) Dépôts à terme	1 649,8	1 761,0	1 991,0	2 228,9
Secteur public	364,5	350,6	394,0	499,2
Secteur privé et ménages	1 271,4	1 395,9	1 572,9	1 722,6
Autres *	13,9	14,5	24,1	7,1
c) Dépôts en garantie (import. cautions) **	116,3	195,5	223,9	414,9
Total :	**3 516,5**	**4 517,3**	**5 161,8**	**5 146,7**
Part du secteur public ***	47,1 %	52,7 %	51,7 %	42,3 %
Part du secteur privé ***	52,9 %	47,3 %	48,3 %	57,7 %

**** opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle***
***** les dépôts reçus en garantie (importations, cautions) ne sont pas suivis par secteur***
****** part du secteur dans le total de dépôts repartis par secteurs (publics et privés)***

En 2009, l'activité collecte des ressources des banques a été marquée par :

- la forte baisse des dépôts à vue contrastant avec la poursuite de la hausse des dépôts à terme au cours des trois dernières années. La baisse des dépôts à vue a atteint 15,1 % contre une hausse de 15,1 % en 2008 et de 46,3 % en 2007, alors que le taux de croissance des dépôts à terme est passé de 6,7 % en 2007 à 13,1 % en 2008 et s'est situé à 11,9 % en 2009 ;
- la baisse des dépôts collectés (y compris dépôts de garantie) par les banques publiques face à la hausse des dépôts collectés par les banques privées. La baisse des dépôts collectés par les banques publiques a atteint 2,7 % en 2009 contre un accroissement de 13,2 % en 2008, alors que les dépôts collectés par les banques privées suivent une croissance appréciable pour les quatre dernières années dont le rythme a atteint 28,2 % en 2009 contre 25,7 % en 2006 ;
- la forte hausse de la part relative des dépôts des entreprises privées et ménages. La part des dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages, qui était de 48,3 % à fin 2008 et 47,3 % à fin 2007, est passée à 57,7 % en 2009. La part des dépôts du secteur public, qui était de 51,7 % à fin 2008 et 52,7 % à fin 2007, a enregistré une forte baisse en 2009 pour atteindre 42,3 % à la fin de cette année. Cette forte baisse de la part relative des dépôts du secteur public est due, pour une grande partie, à la contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures en contexte de choc externe ;
- l'accroissement régulier et progressif des dépôts collectés par les banques privées face à la baisse des dépôts collectés par les banques publiques en 2009 a conduit à une hausse de la part des dépôts des banques privées dans le marché des ressources soit 10 % contre 7,8 % à fin 2008.

De plus, et à l'instar de l'année 2008, la part des dépôts à terme demeure importante dans l'encours des dépôts du secteur privé et ménages (65,6 % à fin 2009 contre 68,6 % à fin 2008 et 71,2 % à fin 2007), alors que dans les dépôts collectés auprès du secteur public, la part des dépôts à vue prédomine (74,1 % à fin 2009 contre 83,9 % à fin 2008 et 2007).

Vu sous l'angle des flux, les banques publiques enregistrent un flux négatif des dépôts collectés auprès du secteur public (- 521 milliards de dinars) qui n'est que partiellement compensé par le flux positif des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages (275,9 milliards de dinars). En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2008, les ressources collectées en 2009 proviennent uniquement des entreprises privées et ménages.

En termes de parts relatives, à fin 2009, les dépôts collectés à vue et à terme auprès des entreprises et autres organismes publics, des ménages et des entreprises privées représentent respectivement 41,9 %, 38,8 % et 18,3 % du total. Les organismes de sécurité sociale, de retraite et des assurances, les institutions privées à but non lucratif au service des ménages et l'administration locale se partagent le reliquat de 1 %.

Crédits distribués

En 2009, l'évolution des crédits distribués par les banques y inclus le rachat de créances non performantes, est proche de celle enregistrée en 2008.

L'activité de crédits à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, a évolué comme suit (déduction faites des créances non performantes rachetées par le Trésor entre 2005 et 2007 et en 2009) :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2006	2007	2008	2009
Crédits au secteur public	848,4	989,3	1 202,2	1 485,9
Banques publiques	847,3	987,3	1 200,3	1 484,9
Crédits directs	751,7	900,1	1 112,2	1 400,3
Achat d'obligations	95,6	87,2	88,1	84,6
Banques privées	1,1	2,0	1,9	1,0
Crédits directs	0,0	0,1	0,0	0,1
Achat d'obligations	1,1	1,9	1,9	0,9
Crédits au secteur privé	1 055,7	1 214,4	1 411,9	1 599,2
Banques publiques	879,2	964,0	1 086,7	1 227,1
Crédits directs	874,7	959,6	1 081,7	1 216,4
Achat d'obligations	4,5	4,4	5,0	10,7
Banques privées	176,5	250,4	325,2	372,1
Crédits direct	176,4	250,3	325,1	371,9
Achat d'obligations	0,1	0,1	0,1	0,2
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	**1 904,1**	**2 203,7**	**2 614,1**	**3 085,1**
Part des banq. publiques :	90,7 %	88,5 %	87,5 %	87,9 %
Part des banq. privées	9,3 %	11,5 %	12,5 %	12,1 %

Dans le total des crédits distribués, la part des banques privées est stable par rapport à fin 2008. Bien que lente, la progression des crédits distribués directement par les banques privées ou par les achats d'obligations sur le marché financier est appréciable et porte, exclusivement, sur le financement des entreprises privées et ménages.

Le total des crédits des banques, hors rachat de créances non performantes par le Trésor effectué en 2009 (54,525 milliards de dinars), est passé de 2 614,1 milliards de dinars à fin 2008 à 3 139,7 milliards de dinars à fin 2009 correspondant à un accroissement de 20,1 % contre 18,6 % en 2008.

Après déduction des rachats de créances non performantes effectués en 2009, l'accroissement des crédits des banques s'établit à 18 % en 2009 ; les crédits au secteur privé s'accroissant de 13,3 % contre 16,3 % en 2008 et les crédits au secteur public de 23,6 % contre 21,5 % en 2008. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques, après déduction des rachats de créances non performantes, s'établit à 51,8 % contre 54 % en 2008.

L'encours des crédits distribués au secteur public (crédits rachetés par le Trésor déduits) reste important, représentant 48,2 % du total des crédits à l'économie, soit 45,4 % en crédits directs et 2,8 % en achat d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 46 % en 2008 (42,6 % en crédits directs et 3,4 % en achat d'obligations).

Les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, alors même que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, soit 76,7 % contre 77 % en 2008. Au cours de l'année 2009, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques (284,6 milliards de dinars) qu'aux entreprises privées et ménages (140,4 milliards de dinars) ; les banques publiques finançant notamment les grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'accroissement des crédits distribués par les banques privées en 2009 s'établit à 14,1 % contre 29,6 % en 2008. L'évolution des crédits des banques privées en 2009, dont le taux de croissance est moins élevé que celui des banques publiques (18,6 %), a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages (46,9 milliards de dinars).

Comme pour les années précédentes, et malgré la baisse des dépôts collectés par les banques publiques, l'encours total des dépôts collectés à fin 2009, aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé, hors dépôts préalables à l'importation, reste largement supérieur à l'encours des crédits distribués à chacun de ces deux secteurs.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction de créances non performantes rachetées par le Trésor public) ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2006	2007	2008	2009
Crédits à court terme	915,7	1 026,1	1 189,4	1 320,5
Banques publiques	819,3	902,5	1 025,8	1 141,3
Banques privées	96,4	123,6	163,6	179,2
Crédits à M et L long terme	988,4	1 177,6	1 424,7	1 764,6
Banques publiques	907,2	1 048,8	1 261,2	1 570,7
Banques privées	81,2	128,8	163,5	193,9
Total des crédits distribués nets des crédits rachetés :	**1 904,1**	**2 203,7**	**2 614,1**	**3 085,1**
Part crédits à court terme	48,1 %	46,6 %	45,5 %	42,8 %
Part crédits à M et LT	51,9 %	53,4 %	54,5 %	57,2 %

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2009 (après déduction des créances rachetées par le Trésor public) montre que les crédits à moyen et long terme représentent 57,2 % de l'encours des crédits distribués contre 42,8 % pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une nouvelle tendance amorcée en 2006 et due, notamment, à la progression des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long terme. En ce qui concerne les crédits hypothécaires, leur encours passe de 109 milliards de dinars à fin 2007 à plus de 125 milliards de dinars à fin 2008 et à 146,3 milliards de dinars en 2009, soit un accroissement de 17 % en 2009 contre 14,7 % en 2008.

A fin 2009, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 57,9 % du total de leurs crédits contre 55,1 % à fin 2008. En ce qui concerne les banques privées, leur part des crédits à moyen et long terme a atteint un niveau appréciable (52 % du total de leurs crédits contre 50 % à fin 2008). Ce niveau de crédits à moyen et long terme est dû à l'effort de distribution des crédits d'investissement aux entreprises privées et des crédits pour l'acquisition de logements et autres biens durables aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2009 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis, les obligations de rachat de créances non performations acquises sur le marché secondaire (3,8 milliards de dinars) et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux. Les créances sur l'Etat des banques publiques sont largement plus importantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat par émissions de titres et des acquisitions des bons du trésor.

Au cours de l'année 2009, le Trésor public a procédé aux remboursements, dont une partie par anticipation, des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 214 milliards de dinars. De ce fait, l'encours net des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor public au titre des rachats de créances non performantes, y compris les nouveaux rachats en 2009, sur les entreprises publiques est en forte baisse, à savoir 145,7 milliards de dinars contre 270,6 milliards de dinars à fin 2008. Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (56,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (387,1 milliards de dinars contre 216,7 milliards de dinars à fin 2008). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 108,6 milliards de dinars à fin 2009 contre 72,7 milliards de dinars à fin 2008.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2006	**2007**	**2008**	**2009**
Banques publiques	977,5	920,1	667,4	787,0
dont : obligations de rachat *	(590,9)	(556,3)	(270,6)	(145,7)
Banques privées	37,0	21,1	10,9	17,0
Obligations rachetées sur le marché secondaire				(3,8)
Total :	**1 014,5**	**941,2**	**678,3**	**804,0**

**** une faible partie des obligations de rachat a été vendue par les banques publiques sur le marché secondaire des titres du Trésor aux banques privées et assurances.***

Les activités de la Caisse d'épargne – une institution spécialisée

Les indicateurs de l'activité de la caisse d'épargne sont intégrés avec les indicateurs des autres banques publiques. Néanmoins, il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque, elle a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences de la poste joue un rôle appréciable. L'entreprise Algérie-Poste collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne. Si la caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2009, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 713,6 milliards de dinars dont 20,3 milliards de dinars de dépôts à vue contre 667,9 milliards de dinars à fin 2008, dont 35,6 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une très grande partie des ménages (97,8 %). De plus, dans le total des ressources collectées en 2009, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne compris) est importante (97,1 % contre 94,7 % à fin 2007).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements ainsi que des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Avant 2008, elle distribuait aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition d'autres biens durables. A fin 2009, les crédits aux entreprises publiques, soit directement soit par l'achat d'obligations émises par celles-ci, s'élèvent à 186,8 milliards de dinars, ceux distribuées aux entreprises privées à 71,4 milliards de dinars et les crédits aux ménages ont atteint un montant de 98,1 milliards de dinars. Au cours de l'exercice 2009, les flux de crédits au secteur public sont en

baisse, alors que les flux de crédits aux entreprises privées et ménages sont en augmentation. A fin 2009, la baisse des crédits au secteur public est de 7 % alors que les crédits au secteur privé et aux ménages ont augmenté de 20,4 %.

VI.1.2 - L'assainissement et la restructuration des banques publiques

Au titre de l'assainissement du secteur public, au cours de l'année 2009, le Trésor Public a procédé à l'évaluation des situations des entreprises publiques en activité, a sélectionné les entreprises publiques viables bien que financièrement déstructurées appelées à faire l'objet de l'assainissement financier et a examiné les créances agricoles non remboursées à l'échéance du fait de la mauvaise récolte en 2008.

Dans le cadre de la nouvelle opération d'assainissement, les rachats partiels effectués au cours de l'année 2009 ont porté sur :

- les créances agricoles pour un montant de 36,173 milliards de dinars ;
- les créances sur les entreprises publiques dissoutes pour un montant de 35,812 milliards de dinars.

A fin 2009, les banques ont enregistré la transformation des crédits en titres du Trésor pour un montant de 54,525 milliards de dinars ; le complément devra être pris en charge comptablement l'année suivante.

Entre 2008 et 2009 le Trésor public a procédé aussi à la mise à niveau des fonds propres de deux banques publiques pour un montant total de 42 milliards de dinars.

VI.1.3 – La rentabilité des banques

A fin 2009, les banques publiques, y compris la caisse d'épargne, représentent 89 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 74,6 % du produit net bancaire total et 81,4 % du réseau bancaire national.

Les indicateurs de rentabilité des banques ci-après n'incluent pas les données de la mutuelle d'assurance agricole, qui a été transformée en établissement financier en décembre 2009.

Rentabilité des fonds propres

La rentabilité des fonds propres des banques (return on equity - ROE) prise globalement reste relativement stable entre 2007 et 2009, soit 24,59 % en 2007, 25,15 % en 2008 et 24,83 % en 2009. Si en termes de niveau, sur la période 2007-2008, la rentabilité des fonds propres des banques privées est supérieure à celle des banques publiques, en 2009, le taux de rentabilité des fonds propres des banques publiques est supérieur à celle des banques privées.

En effet, le ratio de rentabilité des fonds propres des banques publiques a continué à s'améliorer passant de 23,64 % en 2007 à 25,01 % en 2008 pour atteindre 25,93 % en 2009, alors que le ratio de rentabilité des banques privées, après une diminution en 2008 de 2,4 points, a encore baissé en 2009 de 3,8 points pour s'établir à 21,84 % contre 25,60 % en 2008.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2007	2008	2009
Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)			
ROE *	23,64%	25,01%	25,93%
ROE (avant provisions)	26,42%	33,26%	29,28%
ROA **	0,87%	0,99%	1,16%
Levier financier***	27	25	22
Ratio : Total des charges/total des produits (avant impôt)	69,24%	60,03%	54,74%
Banques privées****			
ROE *	28,01%	25,60%	21,84%
ROE (avant provisions)	32,73%	30,43%	22,58%
ROA**	3,21%	3,27%	3,28%
Levier financier ***	9	8	7
Ratio : total des changes / total des produits (avant impôt)	61,60%	61,37%	64,43%

**** ROE : Résultats / Fonds propres moyens***
***** ROA : Résultats / Total moyen des actifs***
****** Levier financier : Total moyen des actifs / Fonds propres moyens***
******* En activité pour tout exercice concerné***

L'évolution du rendement des fonds propres des banques publiques est due à l'effet conjugué de la hausse appréciable de leurs résultats de l'exercice et de la hausse modérée des fonds propres induite par la mise en réserves des résultats de 2008 ainsi que la mise à niveau des fonds propres en 2009. En revanche, au niveau des banques privées, la baisse du rendement des fonds propres est due à l'effet conjugué de la hausse modérée des résultats et de la hausse plus importante des fonds propres induite par la mise en conformité avec la nouvelle réglementation en matière de capital minimum que les banques privées ont réalisé au cours du second semestre 2009.

Aussi, l'augmentation des fonds propres des banques publiques et privées, comparativement à la hausse de leurs activités a conduit à la baisse du levier financier.

Rendement des actifs

Le taux global de rendement des actifs des banques mesuré par le ratio résultat/total des actifs (return on assets), est en légère hausse en 2009 (1,37 %) comparativement à celui de l'exercice 2008 (1,19 %). Le taux de rendement des actifs des banques publiques, bien qu'en hausse entre 2007 et 2009, est, comme pour les exercices précédents, largement inférieur à celui réalisé par les banques privées. En effet, le rendement des actifs des banques publiques a progressé modérément passant de 0,99 % en 2008 à 1,16 % en 2009, alors que celui des banques privées reste stable (3,28 %) comparativement à l'année 2008 (3,27 %).

Pour les banques publiques, la hausse du rendement des actifs est due à l'augmentation du volume de leurs activités et à la baisse de la part de provisions pour risques de crédit dans le produit net bancaire et ce, en dépit de la hausse de la part des frais généraux. Pour les banques privées, en revanche, la hausse du volume d'activité est suivie par une légère hausse des résultats ; la baisse de la part des provisions pour risques de crédit dans la marge bancaire ayant été partiellement compensée par la hausse des frais généraux.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2007	2008	2009
Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)			
A - ROA	0,87%	0,99%	1,16%
B - Marge bancaire *	2,61%	2,47%	2,41%
a. Marge d'intermédiation	1,91%	1,83%	1,74%
b. Marge hors intermédiation	0,70%	0,64%	0,67%
C - Marge de profit **	33,39%	40,07%	47,99%
Banques privées			
A - ROA	3,21%	3,27%	3,28%
B - Marge bancaire *	7,01%	7,73%	7,45%
a. Marge d'intermédiation	4,56%	4,52%	4,50%
b. Marge hors intermédiation	2,45%	3,21%	2,95%
C - Marge de profit **	45,83%	42,31%	44,02%

**** Marge bancaire : Produit net bancaire / Total moyen des actifs***
***** Marge de profit : Résultats nets / Produit net bancaire***

Le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert, en premier lieu, l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

Marge bancaire

Comme pour les années précédentes, en 2009, le niveau de la marge bancaire des banques privées est supérieur à celui des banques publiques, soit respectivement 7,45 % et 2,41 %. Bien que la marge bancaire des banques publiques et privées soit en diminution, celle-ci est plus importante pour les banques privées que pour les banques publiques. La marge bancaire des banques privées, qui a évolué de 7,01 % en 2007 à 7,73 % en 2008, baisse en 2009 à 7,45 %, pendant que celle des banques publiques s'établit à 2,41% en 2009 contre 2,47 % en 2008 et 2,61 % en 2007.

L'écart entre la marge bancaire des banques publiques et celle des banques privées est passé de 4,40 points en 2007 à 5,26 en 2008, pour ensuite se situer à 5,04 en 2009. La faible baisse de la marge bancaire des banques publiques en 2009 est due à l'effet conjugué de la baisse de la marge d'intermédiation (1,74 %

contre 1,83 % en 2008) et une très faible hausse de la marge hors intermédiation (0,67 % contre 0,64 % en 2008). En ce qui concerne les banques privées, leur marge bancaire est également en baisse (7,45 % contre 7,73 % en 2008), principalement en raison de la baisse de la marge hors intermédiation (2,95 % contre 3,21 % en 2008) face à la stabilisation, voire très légère amélioration de la marge d'intermédiation (4,50 % contre 4,52 % en 2008).

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2007	2008	2009
Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	22,37%	25,00%	15,38%
Opérations avec la clientèle			
* Crédits	45,87%	49,99%	67,17%
* Opérations de leasing	----	----	----
Obligations et autres titres			
* A revenu fixe	28,37%	23,88%	16,52%
* A revenu variable	3,37%	1,12%	1,02%
Autres intérêts et produits assimilés	0,02%	0,01%	-0,09%
Banques privées			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	8,33%	7,17%	8,31%
Opérations avec la clientèle			
* Crédits	71,33%	69,74%	73,62%
* Opérations de leasing	8,95%	14,28%	9,26%
Obligations et autres titres			
* A revenu fixe	2,16%	0,12%	0,21%
* A revenu variable	0,03%	0,02%	0,41%
Autres intérêts et produits assimilés	9,20%	8,67%	8,19%

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour le secteur bancaire dans sa globalité ; l'activité clientèle contribuant pour 82,88 % à la marge d'intermédiation dans les banques privées et pour 67,17 % dans les banques publiques. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation des banques publiques est en forte hausse en 2009, alors que la part de l'activité clientèle des banques privées est en légère baisse.

Si la part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation des banques privées demeure importante au cours des trois dernières années (82,88 % en 2009 contre 84,02 % en 2008 et 80,28 % en 2007), celle des banques publiques qui avait baissé considérablement en 2007 (45,87 % contre 59,81 % en 2006), a augmenté en 2008 et 2009 pour s'établir respectivement à 49,99 % et 67,17 %. La baisse progressive des crédits non performants dans les actifs des banques publiques pour lesquels la réglementation en vigueur n'autorise pas la comptabilisation des intérêts dus en produits explique, partiellement, l'accroissement de la part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation.

Inversement, dans la marge d'intermédiation, les banques publiques ont une part relativement importante au titre des opérations avec les institutions bancaires et sur titres comparativement aux banques privées. La part de la marge d'intermédiation des banques publiques liées à ces deux activités passe de 50 % en 2008 à 32,92 % en 2009, alors que les marges d'intermédiation réalisées par les banques privées dans ces deux activités sont beaucoup plus faibles. En revanche, les banques privées réalisent des marges importantes sur les autres produits et intérêts assimilés (8,19 % contre 8,67 % en 2008), alors que les banques publiques n'enregistrent pas en 2009 une marge positive sur ces produits.

Le niveau élevé de la liquidité bancaire en contexte de croissance limitée des opportunités d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques, publiques notamment, vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés.

Au total, la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire est plus élevée dans les banques privées que dans les banques publiques. La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées - plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières - et un niveau relativement élevé - bien qu'en baisse progressive - des créances

non performantes dans les actifs des banques publiques expliquent le niveau inégal des marges bancaires entre les deux groupes de banques.

Marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit, notamment), a augmenté, en 2009, aussi bien pour les banques publiques que privées. Le taux de la marge de profit des banques publiques est en progression continue sur la période 2007-2009, passant d'un taux de 33,39 % en 2007 à 40,07 % en 2008 pour ensuite atteindre 47,99 % en 2009, alors que celui des banques privées a faiblement varié durant cette période.

En 2009, l'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées (près de quatre points) est dû aux niveaux plus importants des charges (frais généraux et dotations aux amortissements) des banques privées comparativement à ceux des banques publiques. La hausse du taux de la marge de profit des banques publiques en 2008 et 2009 indique une amélioration progressive dans les domaines de l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de crédit à la faveur, entre autres, de l'intensification du contrôle de leurs portefeuilles par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire.

Au total, l'augmentation en 2009 du taux de la marge de profit des banques publiques résulte des effets croisés de :

- la baisse des provisions pour risques de crédit qui ne consomment que 6,21 % du produit net bancaire (PNB) contre 13,20 % en 2008 ;
- la hausse de la part des frais généraux qui absorbent 32,92 % du PNB contre 26,50 % en 2008 ;
- l'apparition des produits hors exploitation qui représentent 5,99 % du PNB contre des pertes à hauteur de 3,57 % du PNB en 2008.

En ce qui concerne la hausse modérée de la marge de profit en 2009 des banques privées, elle résulte de l'effet conjugué de :

- la hausse de la part des frais généraux qui absorbent 39,45 % du PNB contre 36,78 % du PNB en 2008 ;
- la baisse des produits divers qui couvrent 8,07 % du PNB contre 10,38 % en 2008 ;
- la baisse de la part des produits hors exploitation qui de 1,10 % du PNB en 2008 passe à 0,40 % en 2009 ;
- la baisse de la part des provisions pour risques de crédit qui de 7,99 % du PNB en 2008 passe à 1,49 % en 2009.

Tableau 4 : Répartition du produit net bancaire

	2007	2008	2009
Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,10%	-0,08%	-0,13%
Frais généraux	29,97%	26,50%	32,92%
Dotation aux amortissements et prov.	4,51%	3,32%	3,19%
Pertes hors exploitation (+)	15,74%	3,57%	-5,99%
Provisions pour risques bancaires	3,92%	13,20%	6,21%
Impôt sur le bénéfice	12,57%	13,42%	15,81%
Marge de profit	33,39%	40,07%	47,99%
Banques privées			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-12,03%	-10,38%	-8,07%
Frais généraux	36,56%	36,78%	39,45%
Dotation aux amortissements et prov.	9,26%	11,97%	10,08%
Pertes hors exploitation (+)	-0,74%	-1,10%	-0,40%
Provisions pour risques bancaires	7,71%	7,99%	1,49%
Impôt sur le bénéfice	13,41%	12,43%	13,43%
Marge de profit	45,83%	42,31%	44,02%

VI.1.4 – L'activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers, qui sont, comme les banques privées, de création relativement récente, a relativement stagné en 2009 comparativement aux années précédentes, à en juger par l'évolution du total de leurs bilans qui est passé de 60,7 milliards de dinars à fin 2007 à 82,58 milliards de dinars à fin 2008 et à 82,54 à fin 2009. Cette stagnation, qui est en fait la stagnation de leur l'activité de distribution de crédits, est due à leurs ressources limitées et à leurs difficultés d'emprunter sur le marché monétaire des montants élevés qui ne seraient pas en rapport avec leurs fonds propres.

Les ressources des établissements financiers, à fin 2009, sont constituées des fonds propres (capital : 19,7 milliards de dinars ; réserves : 2,6 milliard de dinars), des emprunts obligataires émis (6,9 milliards de dinars), des emprunts à l'étranger (1 milliard de dinars) et des emprunts sur le marché monétaire interbancaire (13 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 62 milliards de dinars contre 66,3 milliards de dinars à fin 2008 et 42,4 milliards de dinars à fin 2007. Une grande partie des crédits est accordé aux particuliers pour l'acquisition de biens durables (43,25 milliards de dinars) et aux entreprises privées sous forme de crédit bail (16,33 milliards de dinars dont 15,79 milliards de dinars de crédit bail immobilier).

Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en expansion expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires entre 2006 et 2009, mais en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement des crédits hypothécaires n'est pas suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

VI. 2 - CENTRALES DES RISQUES ET DES IMPAYES

Les centrales d'informations, mises en place et gérées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrale des Risques, Centrale des Bilans et Centrale des Impayés ont été instituées par la première loi bancaire (n° 90-10) puis renforcées par l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Elles sont les bases de données constituées par les participants qui comprennent la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et établissements financiers, adhérents à ces centrales, des informations, par la consultation « on line » ou par requête.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés gérées par la Banque d'Algérie constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux

centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

VI.2.1 – Les Centrales des Risques

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

L'activité de cette centrale est régie par le Règlement n° 92-01 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques" et son instruction d'application n° 70-92 relative à la centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail.

Les actions initiées entre 2004 et 2009 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau des banques. Ce processus a été parachevé en 2006 pour l'ensemble des banques. Au cours des exercices 2007-2008, la Banque d'Algérie a maturé le projet de création d'une nouvelle centrale des crédits aux particuliers qui devrait être un outil très utile pour le suivi des crédits aux particuliers et de l'évolution de leur endettement.

Finalement, au cours de l'année 2008, il a été décidé d'implémenter une nouvelle centrale globale des crédits aux entreprises et particuliers qui ne sera pas basée sur un seuil de déclaration. Il s'agit d'une centrale qui comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et particuliers) et le compartiment des crédits distribués qui n'ont pas été remboursés à l'échéance. Cette centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations «on line» par les déclarants dans le cadre de leur gestion de risques de crédit et par les emprunteurs au titre de leur requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle de façon à pouvoir, dès le démarrage,

retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédits significatifs. Au cours de l'année 2008, les termes de référence pour la nouvelle centrale ont été élaborés avec l'assistance technique de la Banque mondiale. En 2009, suite à la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des réponses des soumissionnaires, il a été procédé à l'examen des propositions en vue de la sélection du fournisseur.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses. Il s'agit de déclarations des créances impayées entendues au sens de créances classées définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Ce nouveau compartiment de la Centrale des Risques dit "Centrale négative" est opérationnel depuis avril 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif en place par la mise à la disposition des adhérents à cette centrale des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

A fin décembre 2009, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 58 272 entreprises et professions libérales déclarées par leurs banques et établissements financiers respectifs (55 124 à fin 2008) comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux millions de dinars.

Evolution des déclarations

Année	Nombre de déclarations
2004	24 816
2005	32 557
2006	43 584
2007	54 639
2008	63 943
2009	69 657

A fin 2009, l'encours des crédits déclarés à la Centrale des Risques (centralisation positive et négative) s'élève à 2 485,88 milliards de dinars et se décompose comme suit :

- 56,55 % pour le secteur public,
- 43,45 % pour le secteur privé.

La répartition des crédits entre secteurs juridiques, du fait du seuil de déclaration, ne correspond pas à la répartition de crédits entre secteur public et privé déclarés par les banques et établissements financiers.

VI.2.2 – La Centrale des Impayés

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie. Le premier texte réglementaire est le règlement n° 92-02 du 22 mars 1992 qui porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second règlement n° 08-01 du 20 janvier 2008 est relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2009, sont en baisse de plus de 15 % en nombre et en hausse de plus de 5 % en valeur par rapport aux données de l'année 2008.

Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nombre de déclarations	Montant (en milliards de DA)	Nombre d'interdits de chéquiers
2004	31 271	18	5 805
2005	43 351	28	7 360
2006	31 059	21,3	4 458
2007	37 861	20,3	5 083
2008	38 538	26,5	4 710
2009	32 643	27,9	5 917

Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation support papier en cours de fermeture, en 2009, les incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la Centrale des Impayés pour absence ou insuffisance de provision ne représentent que 56,89 % en nombre et 41,58 % en valeur de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour défaut de provision.

Le taux de chèques impayés pour absence ou insuffisance de provision en 2009 est de 0,83 % contre 0,90 % en 2008. Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars pour 77,72 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique « affaires personnelles » (commerçants, artisans) dans le secteur privé (53,02 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dans le secteur public (88,46%).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquiers, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2009, un nombre de 6 511 personnes physiques et morales, sanctionnées pour 12 et 24 mois contre 5 823 à fin 2008.

CHAPITRE VII :
SYSTEME DE PAIEMENT

CHAPITRE VII :
SYSTEME DE PAIEMENT

Au cours des dernières décennies, les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont permis d'améliorer les procédures de paiement et de recouvrement dans beaucoup de pays développés et émergents.

Dans le cadre de la consolidation du processus de réforme bancaire, la Banque d'Algérie, en étroite collaboration avec le Ministère des Finances, et l'implication de la communauté bancaire, a entrepris le développement et la modernisation des infrastructures des systèmes de paiement qui ont porté, dans une première phase, sur la mise en place du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. C'est ainsi que le développement des normes et standards par un comité de normalisation des instruments de paiement, la modernisation des systèmes de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente ont été entrepris.

La mise en production des nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlement Internationaux, s'est effectuée au cours de l'année 2006. Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) est entré en production en février 2006, alors que la télé-compensation des paiements de masse, dénommée système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), est effective depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a pu être connecté au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dès la mise en exploitation de celui-ci. La Banque mondiale a apporté une assistance technique à la modernisation des systèmes de paiements, principalement le système ARTS.

La Banque d'Algérie est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement. Dans le cadre de cette mission, confiée à la Banque d'Algérie par la loi, la Direction Générale de l'Inspection Générale a effectué au cours de l'année 2007 une mission de contrôle des systèmes de paiement. Les enseignements tirés de cette mission pilote ont porté sur la nécessité d'améliorer la prise en charge complète de la sécurité opérationnelle dans les banques contrôlées, de mieux définir les missions de leurs structures opérationnelles et d'assurer une meilleure prise en charge du contrôle interne de ces compartiments. Suite à la mission pilote, les banques contrôlées ont renforcé la sécurité opérationnelle et l'organisation de leurs structures de paiements. Sur le plan de la supervision, une réflexion engagée pour développer une surveillance dynamique permanente des systèmes de paiement, a abouti notamment à l'élaboration par la Direction Générale de l'Inspection Générale d'un manuel de contrôle des systèmes informatiques et, entre autres, des systèmes de paiement aussi bien à la Banque d'Algérie qu'au niveau des banques participantes aux systèmes de paiement.

VII.1 - SYSTEME DE REGLEMENTS BRUTS EN TEMPS REEL DE GROS MONTANTS ET PAIEMENTS URGENTS

La mise en exploitation du système ARTS a eu un impact considérable sur la gestion et le suivi en temps réel de la trésorerie des banques, du fait que tous les flux de paiement interbancaires par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et les paiements urgents transitent par ce système et ce, aussi bien les virements pour leur propre compte que les virements pour le compte de leur clientèle.

La gestion du système ARTS par un personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants, administrateurs du système) et l'implication active des participants au système a facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système et donc son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs de ces services. De plus, ce système de paiements d'importance systémique est un

système d'aide à la décision grâce à la conservation des données historiques.

En 2009, le taux de disponibilité de ce système a été de 99,56 % contre 99,34 % en 2008. Ce ratio est le résultat du rapport entre la durée d'utilisation sans dysfonctionnements et celle d'ouverture nominale du système aux échanges exprimées en heures. La performance réalisée est conforme aux standards internationaux communément admis pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants.

Au cours de l'année 2009, le système ARTS a enregistré un nombre de 205 736 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (195 175 en 2008), pour un montant total de 649 740 milliards de dinars (607 138 milliards de dinars en 2008), soit une moyenne mensuelle de 17 145 opérations pour un montant moyen de 54 145 milliards de dinars. Le système a été ouvert en 2009 pendant 253 jours. Comparativement à l'année 2008, le système a connu une progression de 5,4 % en nombre d'opérations et 7 % en valeur. La volumétrie journalière moyenne a été de 813 transactions pour une valeur moyenne de 2 568 milliards de dinars contre 775 transactions pour un montant moyen journalier de 2 409 milliards de dinars en 2008.

Ce qui caractérise le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents est l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (50,6 % contre 54,8 % en 2008) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (49,4 % contre 45,2 % en 2008). En valeur, la part des opérations de la clientèle représente 0,7 % du montant total des transactions et la part interbancaire 99,3 % de ce total (98,9 % en 2008).

En valeur, dans le système ARTS, les opérations de la banque centrale et des banques atteignent respectivement des taux de 50 % et 49,1 % contre un taux très limité (0,9 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 96,5 % du total de ses opérations en valeur contre 95,7 %

en 2008. Par rapport à la volumétrie globale réalisée en 2009, les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie ont atteint 48,3 % en valeur contre 0,4 % pour les opérations fiduciaires et 1,1 % pour les opérations dénouées sur le marché des changes.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres et compensation manuelle) au titre du règlement des soldes multilatéraux, indique une activité significative de la télé-compensation par rapport à la compensation manuelle au niveau de laquelle transitent en 2009 uniquement les rares chèques non normalisés. La réduction progressive de ce segment des paiements s'est traduite par la suppression des chambres de compensation manuelle hors Alger.

Au cours de l'année 2009, par rapport à la volumétrie totale des systèmes exogènes, les règlements des soldes nets multilatéraux de la télé-compensation représentent 95,3 % contre 3,8 % pour la compensation manuelle et 0,9 % pour les opérations sur titres. La réduction significative de l'activité des chambres de compensation manuelle est due principalement aux dispositions relatives aux chèques non normalisés applicables depuis avril 2009.

En ce qui concerne l'activité en valeur des participants au système, les banques publiques, le Trésor et Algérie Poste enregistrent 95,9 % de la volumétrie contre 97 % en 2008, soit une baisse de l'ordre de 1,1 %.

La volumétrie réalisée en 2009 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) représentent 0,4 % de la volumétrie globale, les paiements dont le montant se situe entre un et cinq millions de dinars moins de 1 %, alors que les paiements au-delà de cent millions de dinars représentent 97 % du total.

VII.2 - SYSTEME DE TELE-COMPENSATION DES PAIEMENTS DE MASSE

Le système de télé-compensation dit ATCI a été mis en production en mai 2006. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Le système a été mis en production avec la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du « tout ou rien ».

Après la mise en production du système de télé-copensation, les chambres de compensation manuelle sont restée ouvertes pour traiter des chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration dans le système de télé-compensation. En 2009, n'ont transité par les chambres de compensation manuelle que de rares chèques non normalisés.

La généralisation de l'image chèque qui représente le segment le plus large dans le système s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle (sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements).

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2009 est importante. Au cours de cette année, le système ATCI a enregistré 11,139 millions d'opérations de paiement contre 9,320 millions d'opérations de paiement en 2008, pour un montant total de 8 534,729 milliards de dinars (7 188,255 milliards de dinars en 2008), soit un accroissement de 19,5 % en volume et de 18,7 % en valeur. Le système a traité en moyenne mensuelle 0,928 million d'opérations contre 0,777 million d'opérations en 2008 pour un montant mensuel moyen de 711,227 milliards de dinars (599,021 milliards de dinars en 2008).

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse, reste inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement des pays comparables. Les banques publiques algériennes sont des banques à grands réseaux et les paiements intra-bancaires représentent une volumétrie supérieure de plus de cinq fois à celle relative à leurs paiements inter-bancaires.

En terme d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer dans le système ATCI. Avec un volume de 7,023 millions de chèques compensés contre 6,6 millions de chèques compensés en 2008, cet instrument de paiements représente 63 % du total des opérations compensées (70,3 % en 2008). La volumétrie globale des transactions dans le système ATCI correspond à une moyenne journalière de 44 029 transactions pour une valeur de 33,868 milliards de dinars.

Selon la norme bancaire en vigueur, les opérations sur chèques sont de trois natures :

- opérations sur chèques dont le montant est inférieur à 50 000 dinars et dont les chèques ne font pas l'objet d'échange d'image numérisée de la vignette ;

• opérations sur chèques dont le montant est compris entre 50 000 et 200 000 dinars, avec l'échange d'image chèque ;
• opérations sur chèques dont le montant est supérieur à 200 000 dinars avec l'échange d'image chèque.

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la première catégorie représentent 38,1 % contre 29,4 % pour la deuxième catégorie et 32,5 % au titre de la troisième catégorie. Par contre, en valeur, les chèques de la troisième catégorie représentent 96,6 % de la valeur totale des opérations de paiement par chèques traitées. L'utilisation des chèques, en particulier pour les grands montants, en lieu et place de virements en dépit des contraintes (coût, délais de recouvrement plus longs que pour les virements, risque de perte,…) est un fait culturel et le changement des habitudes reste lent.

Le volume des virements qui est de 2,101 millions d'opérations (1,530 million d'opérations en 2008) représente 18,9 % du volume total des opérations traitées (16,4 % en 2008). Il s'agit pour 99 % des virements clientèle et pour 1 % des virements de régularisation.

Les transactions par carte bancaire, dont plus de 97 % sont des opérations de retrait d'espèces, sont en hausse, soit 1,915 million d'opérations représentant 17,2 % du total des opérations de paiement. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées qui ne transitent pas par le système ATCI.

Le volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), quant à lui, ne représente que 0,9 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Les rejets interbancaires au titre des opérations échangées dans le système ATCI relèvent de deux types :
• pour les motifs imputables à la clientèle ;
• pour les motifs relevant des banques « participants » au système.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2009 s'élève à 154 424 opérations (153 678 opérations en 2008) soit 1,39 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 1,65 % en 2008, ce qui indique une amélioration en la matière. Le plus important taux de rejets porte sur les chèques qui totalisent 73,9 % du nombre total de rejets suivi par les rejets sur opérations par carte (17,4 %) et sur effets de commerce (8,5 %) bien que les opérations sur effets de commerce restent limitées.

En 2009, les rejets dont les motifs sont imputables aux banques «participants» se sont élevés à 30 541 opérations, soit un taux de 20 % du total des rejets enregistrés. Ces rejets portent essentiellement sur les doublons d'opérations, images non reçues, images non exploitables, coordonnées bancaires invalides,… Les rejets imputables à la clientèle des banques s'élèvent à 65 355 opérations, soit 42,3 % du nombre total de rejets. Les autres causes de rejet au nombre de 58 528 opérations représentent 37,9 % du total de rejets.

Au cours du quatrième trimestre 2009, le Centre de Pré-compensation Interbancaire a mis en production un système d'archivage des moyens de paiement de masse. Cette nouvelle solution a permis d'archiver l'ensemble des images des différents instruments de paiement traités durant la période allant du 16 mai 2006 au 31 décembre 2009 et ce, pour un nombre total de 21,3 millions d'images.

CHAPITRE VIII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VIII : CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

La solidité et l'intégrité du système bancaire, engagé dans la collecte des ressources et dans l'allocation de ressources collectées ou empruntées, constituent la préoccupation fondamentale de la supervision bancaire.

La supervision bancaire est une activité permanente qui a pour objectif de protéger les déposants et de prévenir les risques bancaires découlant de vulnérabilités liées à la gestion et/ou d'engagements trop importants de la part des banques et établissements financiers.

Les risques qui découlent de l'activité bancaire mettent en avant la double problématique de leur évaluation, suivi et gestion ainsi que de leur maîtrise.

Les règles régissant les activités bancaires, notamment celles relatives à la gestion prudente et transparente des banques et établissements financiers, connaissent elles mêmes à l'échelle mondiale des évolutions et des adaptations permanentes. La crise financière internationale dont les effets persistent encore a nécessité des renforcements en la matière, à en juger par les récentes initiatives du Comité de Bâle.

L'effort soutenu du Conseil de la monnaie et du crédit, de la Commission Bancaire et de la Banque d'Algérie en matière de réglementation, de contrôle et de supervision des activités bancaires s'inscrit dans l'objectif premier de prémunir l'industrie bancaire contre tous risques majeurs, dont les risques systémiques, mais aussi de veiller à sa solidité.

VIII.1 - ACTIVITE DE CONTROLE ET DE SUPERVISION

L'année 2009, outre l'intensification des contrôles sur place et la préparation du système de notation bancaire, a été marquée par la mise en place du nouveau cadre réglementaire conforme aux dispositions de la loi portant système comptable financier, avec référence aux standards internationaux.

Le dispositif de contrôle bancaire en Algérie, qui porte notamment sur le respect des dispositions légales et réglementaires régissant les activités des banques et établissements financiers ainsi que l'évaluation de la stabilité globale et de la solidité microprudentielle, comprend principalement les instruments de contrôle sur pièces et les missions de contrôle sur place. A travers ces deux types de contrôle, les superviseurs des banques et établissements financiers sont appelés à porter l'appréciation sur l'institution contrôlée aussi bien au niveau de la fiabilité de ses comptes, de la qualité de gestion de ses risques, de la qualité de ses déclarations périodiques transmises à la Banque d'Algérie et/ou à l'organe de supervision, de l'application des textes légaux et réglementaires ainsi que des mesures prises pour assurer la sécurité des systèmes de paiement.

Le contrôle sur pièces s'effectue principalement sur la base des déclarations périodiques des banques et établissements financiers dites reportings prudentiels. Ces reportings portent sur les situations comptables mensuelles, les ratios de solvabilité et de division des risques, les ratios d'exposition aux risques de taux de change (niveau des positions ouvertes), le coefficient de fonds propres permanents ainsi que sur le ratio d'exposition aux engagements par signature au titre du commerce extérieur.

Le contrôle sur place, quant à lui, consiste en des missions dépêchées auprès des banques et établissements financiers pour leur évaluation sous l'angle institutionnel et financier, en particulier, la fiabilité des comptes et l'examen du portefeuille d'engagements par caisse et par signature. Cette évaluation est menée sur la base d'échantillons représentatifs. L'examen de la mise en place effective du dispositif de contrôle interne, à travers tous ses aspects, fait l'objet aussi du contrôle sur place.

Les missions sur place sont également diligentées pour s'assurer du respect de l'application par les banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, des dispositions législatives et réglementaires des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger et pour effectuer les contrôles au titre du dispositif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour s'assurer de la solidité des banques et établissements financiers et de la qualité de leur intermédiation, le renforcement des capacités de contrôle bancaire de la Banque d'Algérie s'est poursuivi au cours de l'année 2009, notamment au moyen de formations spécifiques dispensées au profit des inspecteurs.

Au cours de l'année 2009, l'effort poursuivi pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie, au Conseil de la monnaie et du crédit et à la Commission Bancaire de réagir rapidement à l'évolution de la situation prudentielle de certaines banques et établissements financiers.

VIII.1. 1 - Le contrôle sur pièces

Les reportings des banques sont définis par le cadre légal et réglementaire qui fixe les contenus des déclarations, la période couverte par ces déclarations, les délais de leur transmission, la qualité de signature exigée,…

Le contrôle sur pièces est un contrôle effectué sur la base des déclarations réglementaires des banques et établissements financiers. Ces déclarations sont transmises aux différentes structures de la Banque d'Algérie, notamment les services en charge du contrôle sur pièces de l'Inspection Générale. Ces derniers utilisent tous ces reportings dans le cadre de leurs missions et attributions.

En 2009, le contrôle sur pièces, qui constitue le premier niveau d'un système d'alerte (early warning) permettant une meilleure surveillance du système bancaire, a porté sur vingt-six (26) banques et établissements financiers (6 banques publiques, 14 banques privées, 3 établissements financiers publics et 3 établissements financiers privés).

Les travaux réalisés au niveau du contrôle sur pièces micro prudentiel ont consisté, notamment, à :

- s'assurer de la réception dans les délais réglementaires des documents comptables et prudentiels, transmis par les banques et établissements financiers ;
- vérifier la fiabilité des informations reçues, analyser et corriger les anomalies par les demandes d'explication nécessaires ;

• exploiter les rapports des commissaires aux comptes ;
• interpréter les informations reçues et détecter les éventuelles infractions ;
• participer à l'analyse financière et prudentielle périodique et relever les évolutions défavorables ;
• alerter la Commission Bancaire sur le non-respect, le cas échéant, par les banques et établissements financiers des normes prudentielles.

Sur le plan macro prudentiel, les travaux effectués dans le cadre du contrôle sur pièces ont porté sur :
• l'agrégation des données comptables et prudentielles des institutions ;
• l'élaboration des indicateurs globaux de solidité financière ;
• la collecte des données macro-économiques relatives à l'économie mondiale et l'économie nationale ;
• l'intensification des travaux d'informatisation des données relatives aux ratios prudentiels.

Durant l'année 2009, les résultats du contrôle sur pièces ont donnée lieu à 616 observations :
• de relance pour retard de transmission de données (302),
• de demandes d'explication pour le non respect des normes (60),
• des lettres signalant des incohérences de reporting (186), et
• d'échange d'informations (68).

Les demandes d'explication pour le non respect des normes ont porté sur le non respect des normes de division de risques, le non respect des normes relatives aux positions de change et au niveau de l'actif net. Aucune demande n'a été adressée aux banques et établissements financiers sur les ratios de solvabilité ; aussi bien les banques que les établissements financiers ayant observé les normes en la matière.

Afin de faciliter l'élaboration des rapports prévus au titre de divers aspects du contrôle interne, les structures concernées de la supervision ont conçu une série de documents, intégrant les dispositions règlementaires en matière de systèmes de paiement, permettant aux banques et établissements financiers d'améliorer

leurs rapports ; ces derniers pouvant adapter ces documents pour tenir compte des particularités de leur activité, risques et organisation interne.

Les cas de non respect des normes sont imputables plus aux banques privées (70 % contre 52 % en 2008) qu'aux banques publiques (25 % contre 37 % en 2008) et aux établissements financiers privés (5 %).

Plusieurs séances de travail, à la demande des banques et établissements financiers ou à la demande des services de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie, ont été tenues en 2009. Ces séances de travail ont été consacrées à l'examen des indicateurs de solidité financière et des vulnérabilités détectées. A ces occasions, des clarifications et des explications relatives aux dispositions régissant l'activité de banque ont été données et des informations en matière de risques encourus et de dispositifs mis en œuvre pour leur maîtrise ont été obtenus.

L'exploitation des rapports des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers a permis de détecter que le système d'information de certaines banques publiques nécessite des améliorations qui ont été d'ailleurs prises en charge notamment par l'Etat propriétaire. En ce qui concerne les états annuels pour certaines de ces banques, la certification est assortie de quelques réserves portant sur les suspens non apurés dans les délais et certains comptes non analysés.

Cependant, les banques et établissements financiers continuent à mettre l'accent sur l'amélioration du dispositif de contrôle interne qui leur permettra de répondre aux exigences de la réglementation bancaire, comptable et de gestion de risques.

Sur le plan de la surveillance générale, les analyses macroprudentielles sont effectuées au niveau des services de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie. A ce titre, des tests de résistance, initiés en 2007 avec l'assistance technique du Fonds Monétaire International, ont été poursuivis en 2008 et 2009 ; l'objectif étant de pratiquer ces tests d'une manière permanente. Il s'agit d'identifier les vulnérabilités du secteur bancaire et estimer l'impact de chocs extrêmes, mais possibles, sur la solvabi-

lité et la liquidité des banques et établissements financiers. A ce stade, les tests de résilience effectués à partir des données des banques montrent leur vulnérabilité quant à la qualité des crédits distribués.

VIII.1.2 - Le contrôle sur place

Au cours de l'année 2009, la Direction Générale de l'Inspection Générale a mené des missions de contrôle sur place qui ont porté sur le contrôle intégral et le contrôle des opérations de commerce extérieur sur les dossiers domiciliés auprès des banques, intermédiaires agréés. La Direction Générale de l'Inspection Générale a diligenté sur place aussi des missions thématiques et enquêtes spéciales.

Globalement, les missions de contrôle intégral ont porté aussi sur l'examen du dispositif de surveillance des nouveaux systèmes de paiement mis en production en 2006 et sur le contrôle des opérations de commerce extérieur.

Par thèmes, les interventions de vérifications sur place ont évolué au cours des dernières années. Les contrôles réalisés au cours de l'exercice 2009 sont répartis de façon équilibrée entre les missions de contrôle intégral et les enquêtes spéciales. Au niveau de dix-sept (17) banques, les contrôles ont porté sur les opérations du commerce extérieur et soixante et onze (71) missions de contrôle sur place ont été menées afin de s'assurer que les conditions de fonctionnement des nouvelles agences des banques et établissements financiers sont conformes aux exigences réglementaires (moyens humains et matériels, organisation, normes de sécurité, procédures,…). Sur les soixante et onze (71) contrôles sur place concernant les agences, cinquante six (56) concernent l'ouverture de nouvelles agences, quatorze (14) le transfert d'agences et un (1) contrôle a concerné le transfert de siège social.

Contrôle intégral

Les missions de contrôle intégral ont couvert quatre (4) banques privées et un (1) établissement financier. Une des banques a fait l'objet de deux missions de contrôle intégral au cours de l'année

2009 dont une consacrée spécifiquement à la fonction comptable de cette banque. Les contrôles de ces institutions ont démontré, pour certaines, le disfonctionnement au sein des organes sociaux, l'instabilité des organes délibérants et exécutifs, les problèmes d'organisation (changements fréquents des organigrammes) et la prépondérance des opérations liées au commerce extérieur et de change dans l'activité globale. En outre, il a été relevé que des procédures opérationnelles, mises en place par les banques contrôlées par rapport aux normes réglementaires de gestion applicables à la profession, diffèrent d'une banque à l'autre.

Enquêtes spéciales

La Direction Générale de l'Inspection Générale a conduit six (6) missions d'enquêtes spéciales. Les deux premières ont porté sur le contrôle des opérations de liquidation de deux ex-banques. Les résultats de ces deux missions font ressortir la persistance de difficultés dans la réalisation de la liquidation de ces entités.

Une mission d'enquête a été menée afin de s'enquérir de la régularité des opérations bancaires réalisées par un opérateur économique et une autre a été diligentée sur la base d'une demande introduite par un non résident. Une mission a été dépêchée pour l'évaluation des procédures et du processus décisionnel en matière de crédit et une autre sur le contrôle des opérations de commerce extérieur. Ces deux dernières missions sont, à fin 2009, encore en cours.

Ouverture des banques et établissements financiers et de leurs agences

Concernant l'installation des banques et établissements financiers et l'ouverture des agences bancaires, les interventions sur place ont porté sur quatre-vingt trois (83) dossiers dont :

- trois (3) dossiers de demande d'autorisation d'installation d'établissements financiers en Algérie pour lesquels quinze (15) demandes de complément de dossiers ont été introduites ;
- un (1) dossier d'autorisation d'ouverture d'un bureau de représentation d'une banque étrangère ;

• dix-neuf (19) dossiers de demande d'autorisation d'augmentation de capital de banques et établissements financiers avec quatre (4) demandes de complément d'information ;
• un (1) dossier de demande d'autorisation de fusion - absorption d'un établissement financier par une banque ;
• un (1) dossier de demande d'autorisation de modifications des statuts ;
• et, cinquante-huit (58) dossiers et compléments de demande d'agréments de cadres dirigeants.

VIII.2 - CONTROLE DES OPERATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR ET DES TRANSFERTS

En matière de contrôle des opérations du commerce extérieur, un règlement unique en matière de contrôle des changes a été édicté par le Conseil de la monnaie et du crédit courant 2007. Il s'agit du règlement n° 01-07 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes en devises.

Au cours de l'année 2009, la Direction Générale de l'Inspection Générale a effectué des missions de contrôle des opérations de commerce extérieur auprès de la plupart des banques.

Les missions d'inspection sur place diligentées et effectuées dans ce cadre, ont eu pour objet :
• de s'assurer du respect, par les intermédiaires agréés, de toutes les dispositions législatives et réglementaires en matière de contrôle des changes qui leur sont applicables ainsi que du respect par des opérateurs économiques intervenant dans le commerce extérieur des dispositions législatives et réglementaires relatives aux changes et mouvements de capitaux ;
• de constater éventuellement les irrégularités et les insuffisances permettant de préciser les manquements à la réglementation des changes et d'établir les procès-verbaux d'infraction.

Les contrôles a posteriori, au titre du contrôle des opérations du commerce extérieur, visent essentiellement :
• de s'assurer que les flux financiers entre l'Algérie et le reste du monde correspondent à des flux physiques réellement effectués ;

• de s'assurer que ces flux physiques de biens et services sont déclarés à leur valeur réelle tant à l'importation qu'à l'exportation ;
• de s'assurer que les guichets domiciliataires désignés se conforment bien aux prescriptions et procédures générales concernant le contrôle financer des importations et des exportations ;
• de vérifier que les déclarations obligatoires à la Banque d'Algérie ont été effectuées selon les normes et délais réglementaires ;
• de vérifier que les diligences qui incombent aux banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, au titre de la législation et la réglementation sont observées.

Le plan de charge 2009 du contrôle des opérations de commerce extérieur a porté sur le contrôle de douze (12) banques privées et cinq (5) banques publiques.

Les inspecteurs de la Banque d'Algérie ont procédé à la vérification de 20 400 dossiers de domiciliation dans ces banques (35 594 dossiers de domiciliation en 2008) et ont eu à établir 19 procès verbaux de constat d'infraction (61 en 2008) totalisant une contre-valeur de 944 millions de dinars.

Les inspecteurs ont reçu, de la Direction Générale des Changes de la Banque d'Algérie, 267 dossiers de domiciliation dits non apurés. Sur les dossiers traités, ils ont eu à établir 56 procès verbaux de constat d'infraction à l'encontre des opérateurs totalisant une contre-valeur d'un montant de 644 millions de dinars.

En application des prérogatives légales qui lui sont dévolues en matière de poursuite de l'infraction à la législation des changes et des mouvements de capitaux, la Banque d'Algérie a procédé aux dépôts de plaintes auprès des juridictions compétentes, dont dix (10) plaintes à l'encontre des banques contrôlées et cinquante-six (56) à l'encontre des opérateurs au titre de l'examen des dossiers reçus de la Direction Générale des Changes. Le montant total des opérations pour lesquelles les plaintes ont été déposées totalise 1 101 millions de dinars.

VIII.3 - EVALUATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'évaluation du dispositif anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, mis en place par les banques et établissements financiers dans le cadre des dispositions légales et réglementaires régissant cet aspect de l'activité bancaire, a été assigné aux missions de contrôle intégral.

Il convient de préciser que le dispositif législatif et réglementaire relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est la transposition, dans le droit national, des instruments internationaux à vocation universelle concernant ce domaine. Ces instruments définissent les règles fondamentales et les principes directeurs d'une législation nationale, ratifiés par l'Algérie. Il s'agit notamment :

- de la convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de psychotropes, ratifiée par l'Algérie le 28 janvier 1995 ;
- de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ratifiée par l'Algérie le 23 décembre 2000 ;
- de la convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée par l'Algérie en 2002 ;
- de la résolution n° 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Une Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) a été créée par décret exécutif n° 2002-127 du 7 avril 2002 qui a fixé également son organisation, ses missions et son fonctionnement. La loi de finances pour 2003 a levé l'opposabilité du secret bancaire à l'égard de la CTRF et a habilité cette cellule pour prendre certaines mesures conservatoires liées aux opérations financières sur lesquelles pèsent de fortes présomptions de blanchiment d'argent.

Si au niveau des banques contrôlées, les correspondants à la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) ont été formellement désignés dès 2004, leur implication effective dans la mise en place du dispositif fût beaucoup plus tardive. En

outre, le contour actuel de la fonction « correspondant CTRF » nécessite d'être renforcé, au regard des objectifs fixés par la réglementation en vigueur.

Pour répondre à la mission de surveillance du dispositif de lutte contre le blanchiment, des cycles de formation intensive de l'ensemble des inspecteurs de la Banque d'Algérie ont été assurés entre 2005 et 2007. Pour ces formations, l'appel a été fait aux experts de banques centrales et de la Banque mondiale. Ces formations se poursuivent dans le cadre de formation permanente.

Au cours de ces sessions de formation, les principes fondamentaux inscrits dans les textes réglementaires et les différentes méthodes et approches utilisées pour mener des opérations de contrôle, ont été examinés.

Les différentes conférences animées par des experts internationaux dans ce domaine ont été organisées avec la participation des premiers responsables des banques et établissements financiers. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les dirigeants des banques sur la nécessaire mise en place du dispositif anti-blanchiment et sur l'adaptation de leur organisation interne et de leurs procédures.

VIII.3.1 - Les résultats des missions d'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Au cours de l'exercice 2009, quatre (4) banques et un (1) établissement financier, objets du contrôle intégral, ont fait l'objet aussi de l'évaluation de leur dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette évaluation a porté sur l'examen de l'application de l'ensemble des textes légaux et réglementaires qui imposent aux institutions bancaires l'élaboration d'un programme écrit de prévention, de détection et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comprenant, notamment :

- la désignation d'un correspondant CTRF,
- la rédaction de procédures et de contrôles spécifiques en application de la réglementation,

• la mise en place d'une procédure en matière de connaissance de la clientèle et de vigilance à exercer à l'égard des opérations réalisées par celle-ci, et
• la mise en place d'un programme de formation pour l'ensemble du personnel.

Les missions de contrôle dans ces divers volets au niveau des quatre banques, objets de contrôle intégral, ont permis de constater que celles-ci ne semblent pas mesurer toute l'importance qui doit être accordée à la fonction de lutte contre le blanchiment d'argent, à en juger par :
• la désignation tardive du correspondant CTRF ;
• la non organisation des circuits de remontée de l'information des structures opérationnelles vers le correspondant ;
• l'absence de mise à jour des dossiers d'ouverture des comptes de la clientèle ;
• la non mise à disposition des procédures internes à l'ensemble du personnel opérationnel ;
• l'absence de diligence en matière d'audit du dispositif anti-blanchiment.

En ce qui concerne l'exercice de vigilance, le contrôle a permis de constater :
• l'absence dans certains dossiers des pièces justificatives de l'adresse de la clientèle ;
• les justificatifs de filiation pas toujours disponibles,
• l'absence de justificatifs sur l'activité de la clientèle :
• l'absence de conventions de compte avec les correspondants.

En matière de devoir de vigilance auquel les banques doivent satisfaire, certaines lacunes ont été relevées portant sur la non interrogation systématique de la clientèle sur l'origine des fonds, sur l'absence de justification économique des opérations présentant un caractère inhabituel et atypique. Aussi, les efforts de formation et de sensibilisation des personnels, notamment opérationnels, des banques restent en deçà des objectifs assignés.

Au total, les actions entreprises par les banques contrôlées pour mettre en place un dispositif de lutte contre le blanchiment demeurent encore insuffisantes, parfois incomplètes dans la partie de mise en œuvre opérationnelle. Les banques contrôlées ont pris en charge cet aspect et poursuivent les efforts pour rendre leur dispositif en phase avec la réglementation en vigueur.

VIII.4 - DES INSTRUMENTS MICROPRUDENTIELS A L'APPROCHE MACROPRUDENTIELLE

La surveillance du secteur financier sous l'angle macroprudentiel a pour but de détecter le risque systémique pouvant nuire à sa stabilité. Il s'agit de veiller à réduire ce risque en mettant en place une régulation anticyclique comprenant, notamment, des volets de sécurité contre les chocs, contribuant à renforcer la résilience du système financier. Une distinction claire entre domaines de surveillance macro et microprudentielle doit être de mise, tout en définissant les outils prudentiels de nature à remédier partiellement au risque systémique, risque dû à des expositions communes, pouvant conduire aux défaillances collectives des banques, et à la procyclicité.

Le cadre légal relatif à la monnaie et au crédit confie, depuis 1990, à la Banque d'Algérie la mission de veiller à la stabilité monétaire et à la stabilité externe. La révision de ce cadre légal en 2003 a porté, notamment, sur le renforcement des critères d'évaluation des demandes d'installation des banques et établissements financiers et sur la mission de la Banque Centrale en matière de supervision et de sécurité des systèmes de paiement. Ce dispositif institutionnel accroît davantage ses prérogatives en matière de stabilité financière.

La résilience du secteur financier et du système bancaire, en particulier, aux chocs a amené la Banque d'Algérie, à l'instar des travaux entrepris dans d'autres pays, à engager une réflexion sur les conditions d'implémentation de l'approche macroprudentielle. Afin d'asseoir un cadre en la matière qui vise à réduire le risque systémique, les instruments et les institutions (banques et établissements financiers) ont été passés sous revue ; le marché

financier, peu développé, n'étant pas de nature à affecter la stabilité financière. Parallèlement, un Comité de stabilité financière a été mis en place et a pour mission, notamment, de proposer les éléments de la politique macroprudentielle, sur la base des instruments microprudentiels en vigueur.

La revue des instruments existants, qui ne sont pas de nature à fragiliser le système bancaire, a été suivie par une mise à jour de la réglementation en matière de conditions de banque, à mesure qu'un nouveau règlement renforçant les règles générales applicables aux produits financiers a été édicté par l'autorité monétaire en mai 2009. Il précise que les banques et établissements financiers peuvent proposer à leur clientèle des produits bancaires spécifiques mais, dans le souci d'une meilleure évaluation des risques afférents aux nouveaux produits, la mise sur le marché de tout nouveau produit spécifique doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Banque d'Algérie.

En matière de «calibrage» des outils prudentiels, l'examen a porté sur les exigences en matière de fonds propres de nature à couvrir les risques inattendus, sur le ratio d'endettement des ménages, sur le rapport entre les crédits hypothécaires et la valeur de biens financés, sur le provisionnement des crédits non performants et sur le niveau des réserves obligatoires qui pourraient répondre à l'objectif de surveillance globale du système bancaire.

Dés décembre 2008, parmi les premières mesures de renforcement de résilience du secteur bancaire aux chocs, le capital minimum des banques et établissements financiers a été relevé, conduisant à une amélioration substantielle de leur ratio de solvabilité en 2009, pendant que le Trésor à procéder à la mise à niveau des fonds propres de deux des banques publiques. Ainsi, le ratio de solvabilité des banques a atteint 21,78 % en 2009. Si l'évolution des fonds propres des banques fait l'objet d'un suivi particulier par les structures de la Banque d'Algérie en charge de la supervision, la réglementation actuelle en matière de classement et de provisionnement des créances, notamment le provisionnement des créances non performantes, est jugée suffisamment contraignante d'autant qu'elle permet d'absorber les pertes attendues.

En matière de suivi du ratio d'endettement des ménages, il est utile de rappeler que la distribution des crédits hypothécaires est fonction du niveau de revenu des ménages emprunteurs. En ce qui concerne la distribution des crédits hypothécaires, un lien entre le niveau du crédit et la valeur du bien financé existe dans la réglementation en vigueur, mais il s'agit d'une règle prudentielle. En effet, la réglementation actuelle n'interdit pas expressément les crédits hypothécaires au delà d'un seuil au regard de la valeur du bien financé mais indique que la pondération des prêts consentis pour l'acquisition de logements garantis par l'hypothèque de premier rang est de 50 % dans le cas où le prêt consenti ne dépasse pas 70 % de la valeur de logement hypothéqué. Dans le cas de crédit bail, la pondération est de 50 % si le crédit ne dépasse pas 50 % de la valeur hypothécaire du bien. Le niveau des crédits hypothécaires à fin 2009 reste encore faible du fait de l'offre insuffisante de logements, ce qui ne nécessite pas, à ce stade, une réglementation interdisant les crédits dépassant un seuil déterminé de la valeur du bien hypothéqué en tant qu'instrument de politique macroprudentielle. Par ailleurs, la Banque d'Algérie a engagé l'implémentation de la nouvelle centrale des risques qui comprendra l'ensemble des crédits distribués aux ménages et qui permettra d'appréhender plus étroitement l'évolution de ces crédits et les risques de leur emballement.

En ce qui concerne les réserves obligatoires, rémunérées par la Banque d'Algérie et considérées aujourd'hui comme un instrument de politique monétaire, leur modulation en fonction de l'évolution des cycles expansion-contraction est à l'examen sachant que l'évolution de la collecte de dépôts en dinars est particulièrement affectée par le profil des dépôts du secteur des hydrocarbures. La forte contraction (-40,50 %) de ces derniers en 2009, après la très forte expansion en 2007 (74,69 %) et une relative stabilité en 2008 (+2,07 %), est démonstrative en la matière.

Les données statistiques additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la détection et le suivi du risque systémique global font l'objet d'investigation. Les reporting des banques et établissements financiers en matière de situations comptables

mensuelles ont fait l'objet d'une mise à jour effective dès le début 2009, dans la perspective de la formulation de la politique macroprudentielle. Les déclarations prudentielles trimestrielles portant sur les risques de crédit, sur le classement des créances et leur provisionnement et sur les grands risques permettent de recueillir des indications sur les expositions entre les banques.

L'élaboration des indicateurs de stabilité financière recommandés par le Fonds Monétaire International qui est effective pour les «indicateurs minima» (11 indicateurs) pourrait être étendue aux autres indicateurs dits «indicateurs proposés». La mise en place de nouvelles normes comptables aux standards internationaux conduit les banques et établissements financiers à développer davantage leurs systèmes d'information et donc d'améliorer le suivi des gaps entre les maturités, permettant de détecter les fragilités éventuelles.

Enfin, la préparation d'un système de notation des banques conforme aux standards internationaux est bien avancée pour asseoir davantage de supervision sous l'angle de risques, s'agissant d'un système bancaire en excès de liquidité structurel. De plus, une réglementation en matière de gestion du risque de liquidité a été préparée et fera l'objet de promulgation.

CHAPITRE IX :

SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE IX : SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macroéconomique des années 2000 fait émerger la persistance de l'excès de l'épargne sur l'investissement en tant que caractéristique structurelle de l'économie nationale, à l'exception de l'année 2009 caractérisée par le choc externe. Cet élément distinctif du cadre macroéconomique est confirmé par une position financière solide, élément d'une gestion macroéconomique saine qui a contribué à asseoir une résilience aux chocs externes.

Dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources, la forte réduction de la dette publique extérieure inhérente à l'accélération des remboursements par anticipation en 2006, pour des montants substantiels, s'est même conjuguée avec une accumulation soutenue de ressources du fonds de régulation des recettes. Aussi, le parachèvement de la conduite soutenue de la stratégie de désendettement extérieur (2004-2006) a débouché sur une accumulation plus importante des réserves officielles de change au cours des années 2007-2008, source principale de l'expansion monétaire. Après un trend baissier en la matière, l'année 2009 a été marquée par une forte modération du rythme de croissance monétaire.

C'est dans ce contexte d'expansion monétaire très modérée, voire une contraction au premier semestre 2009, et de persistence de l'inflation endogène que la Banque d'Algérie continue à résorber l'excès de liquidité au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire.

IX.1 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Dans le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie, les principales missions sont fixées dans l'article 35 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Cet article stipule que :

"La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes".

En effet, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constitue l'objectif ultime de la politique monétaire, dont la définition et l'instrumentation sont fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit. La mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie.

Dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, la Banque d'Algérie intervient aussi bien par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

IX.1.1 - Evolution historique

Sous l'angle de l'évolution historique, le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit modifiée et complétée. L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a annulé et remplacé la loi de 1990. Cette

nouvelle loi bancaire a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire et a laissé une flexibilité au Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire, en matière d'évolution de l'instrumentation.

En effet, en application de l'article 62, le Conseil :

- fixe les objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit ;
- arrête l'instrumentation monétaire ;
- arrête des règles de prudence sur le marché monétaire ;
- s'assure de la diffusion d'une information sur la place visant à éviter les risques de défaillance.

Cependant, l'ordonnance n° 03-11, dans son livre III "attributions et opérations de la Banque d'Algérie", indique dans le titre III les opérations que la Banque d'Algérie est autorisée à effectuer avec les banques dans le cadre de la conduite de politique monétaire. Celles-ci sont consignées dans les articles 41 à 45.

L'article 41 stipule que "les modalités et conditions de réescompte, de prise et de mise en pension et d'avances sur effets en monnaie nationale par la Banque d'Algérie sont fixées par règlement du Conseil de la monnaie et du crédit. L'encours des opérations sur effets publics réalisées par la Banque Centrale, prévues aux articles précédents, est fixé conformément aux objectifs de la politique monétaire".

L'article 45 spécifie que "la Banque d'Algérie peut, dans les limites et suivant les conditions fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit, intervenir sur le marché monétaire et, notamment, acheter et vendre des effets publics et des effets privés admissibles au réescompte ou aux avances. En aucun cas, ces opérations ne peuvent être traitées au profit du Trésor, ni des collectivités locales émettrices".

Il importe de noter que corrélativement à la fixation, au moins annuellement par le Conseil, des objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie sont endogènes à la programmation monétaire aussi bien en flux qu'en stocks.

En relation avec les dispositions contenues dans les articles 41 et 45 qui étaient déjà dans la loi n° 90-10, il est utile de rappeler les principales évolutions du cadre reglémentaire relatif à la politique monétaire dont deux règlements édictés par le Conseil de la monnaie et du crédit :

- le règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire qui dans son titre III (articles 11 à 22) indique les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire dans le cadre de ses objectifs monétaires ;
- le règlement n° 2000-01 du 13 février 2000 relatif aux opérations de réescompte et de crédit aux banques.

Ces règlements sont toujours en vigueur, car conformément à l'article 141 de la l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 : "les règlements pris dans le cadre de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 modifiée et complétée, demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement par des règlements pris en application de la présente ordonnance".

Si dans la loi n° 90-10, le système de réserves obligatoires était détaillé, l'ordonnance n° 03-11 précise dans l'article 62 point (c) que l'instrumentation monétaire est arrêtée par le Conseil de la monnaie et du crédit. C'est dans ce cadre que le Conseil a édicté le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires. Ce règlement indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires, le taux maximum et l'assiette de constitution, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. L'article 18 du mème règlement indique que dans le cadre des principes édictés, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution des réserves obligatoires.

Aussi, la dernière augmentation du taux des réserves obligatoires a été prise par instruction n° 13-07 du 24 décembre 2007 modifiant et complétant l'instruction n° 02-04 relative au régime des réserves obligatoires. Suivant l'article 3 de cette instruction, le taux des réserves obligatoires est fixé à 8 % de l'assiette définie dans l'article 2 du règlement cité. Quant au taux de rémuné-

ration des réserves obligatoires, la dernière modification a été introduite par instruction de la Banque d'Algérie n° 03-09 du 25 février 2009 modifiant l'instruction n° 02-08 du 11 mars 2008 relative au régime des réserves obligatoires. Cette instruction a fixé la rémunération des réserves obligatoires à 0,50 % contre 0,75 % précédemment.

Compte tenu de l'excès de liquidité depuis début 2002, devenu même structurel, la Banque d'Algérie a utilisé de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité, à savoir : les reprises de liquidité et la facilité de dépôts rémunérés.

II convient de rappeler que le règlement n° 91-08 portant organisation du marché monétaire spécifie, dans son titre III - intervention de la Banque d'Algérie -, qu'en phase avec les objectifs monétaires, la Banque d'Algérie peut intervenir :

- par des opérations de prise ou de mise en pension d'une durée de 24 heures et que ces opérations ne seront ni automatiques ni à coûts fixes ;
- par des opérations de pension à 7 jours ;
- par d'autres opérations que la Banque d'Algérie se réserve la possibilité d'introduire et que ces opérations ponctuelles peuvent s'effectuer à tout moment, mais uniquement en faveur des banques.

En référence à ce règlement, il a été promulgué :

- l'instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire. Il s'agit des reprises de liquidité en blanc sous forme d'appel d'offres immédiat qui peuvent prendre la forme de dépôts à 24 heures ou à terme, rémunérés à un taux d'intérêt fixé pour chaque adjudication. La Banque d'Algérie intervient sur le marché monétaire à des taux qui sont fonction de l'évolution de la situation sur ce marché ;
- l'instruction n° 04-05 du 14 juin 2005 relative à la facilité de dépôts rémunérés. Il s'agit d'une facilité permanente rémunérée, réputée en blanc que la Banque d'Algérie accorde exclusivement aux banques. Ces dernières peuvent donc avoir recours à cette facilité en constituant des dépôts à la Banque

d'Algérie à 24 heures. Cette facilité est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie à l'avance, qu'elle peut modifier en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux.

IX.1.2 - Du renforcement du cadre reglémentaire en 2009

Le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11, a été revu et complété en relation avec les développements récents en la matière au niveau international.

A cet effet, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 2009-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité, plus particulièrement, les opérations de politique monétaire menées par elle sur le marché monétaire. Ce règlement définit plus spécifiquement :

- les contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et les sanctions pouvant être encourues par celles-ci pour le non respect de leurs obligations en tant que contreparties ;
- les effets éligibles que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour ses opérations de cessions temporaire ou ferme ainsi que leur mode d'évaluation ;
- les opérations de politique monétaire et, plus particulièrement, les opérations que la Banque d'Algérie est appelée à effectuer sur le marché monétaire. De ce fait, l'ensemble des opérations de marché (opérations principales de refinancement, opérations de refinancement à plus long terme, opérations de réglage fin, opérations structurelles) ont fait l'objet de développements nécessaires ;
- les facilités permanentes (facilité de prêt marginal, facilité de dépôts rémunérés), en tant qu'opérations à l'initiative des banques contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, qui ont trouvé leur ancrage réglementaire renforcé ;

• les procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire qui ont été affinées, aussi bien les procédures d'appel d'offres périodiques dits «normaux», d'appels d'offres rapides ou par voie d'opérations bilatérales ; et
• les procédures de mouvement de fonds portant sur les opérations de politique monétaire, exclusivement à travers le système de paiements en temps réel de gros montants et paiements urgents en fonctionnement depuis février 2006, qui ont été explicitées.

IX.2 - EVOLUTIONS MONETAIRES

L'analyse du cycle monétaire au cours des années 2000, et à l'exception de 2009, met en avant l'importance accrue du rôle des avoirs extérieurs comme déterminant structurel de l'expansion monétaire en Algérie, à mesure que les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale.

L'année 2009, sous l'effet du choc externe inhérent à la grave crise économique mondiale, s'est caractérisée par des rythmes de croissance modérés des agrégats de monnaie, voire même une contraction de la masse monétaire M2 au premier semestre. En particulier, si l'agrégat avoirs extérieurs nets était la principale source de croissance monétaire, d'une manière soutenue, depuis l'année 2000, cet agrégat n'a pas alimenté le processus de création monétaire en 2009.

L'agrégat avoirs extérieurs nets qui avait enregistré une forte progression (38,18 %) en 2008, correspondant à un "pic" historique, s'est établi, en équivalent dinars, à 10 886,04 milliards de dinars à fin décembre 2009 contre 10 604,30 milliards de dinars à fin juin 2009 et 10 246,96 milliards de dinars à fin décembre 2008. Cette faible progression des avoirs extérieurs nets en 2009, dont une grande partie est due à l'effet du taux de change dinar/dollar, témoigne de l'impact du choc externe sur la situation monétaire en contexte de résilience de la position financière extérieure.

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 17

STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE

(Données rendues homogènes 2005-2006)

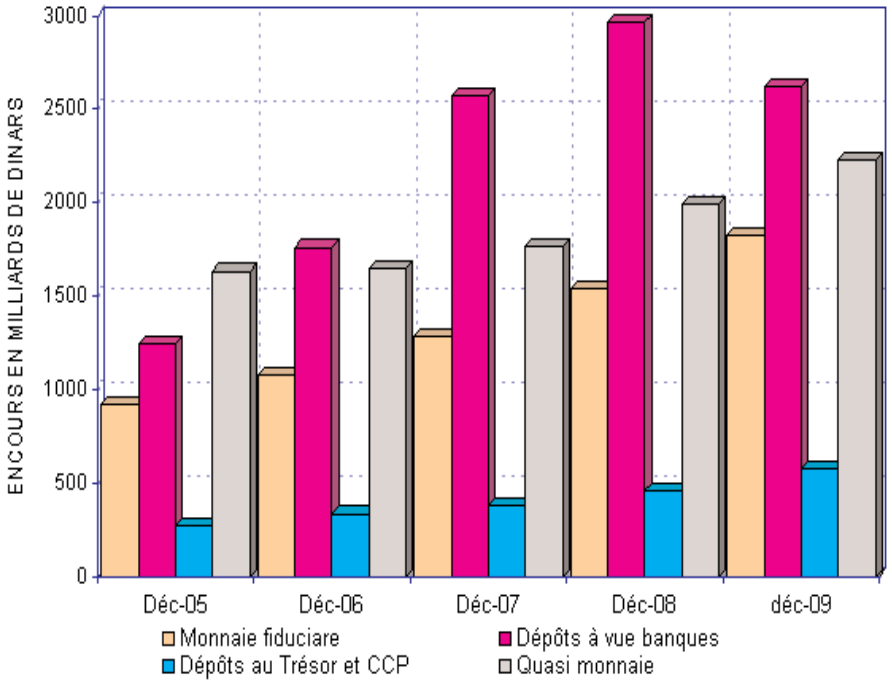

GRAPHIQUE 18

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

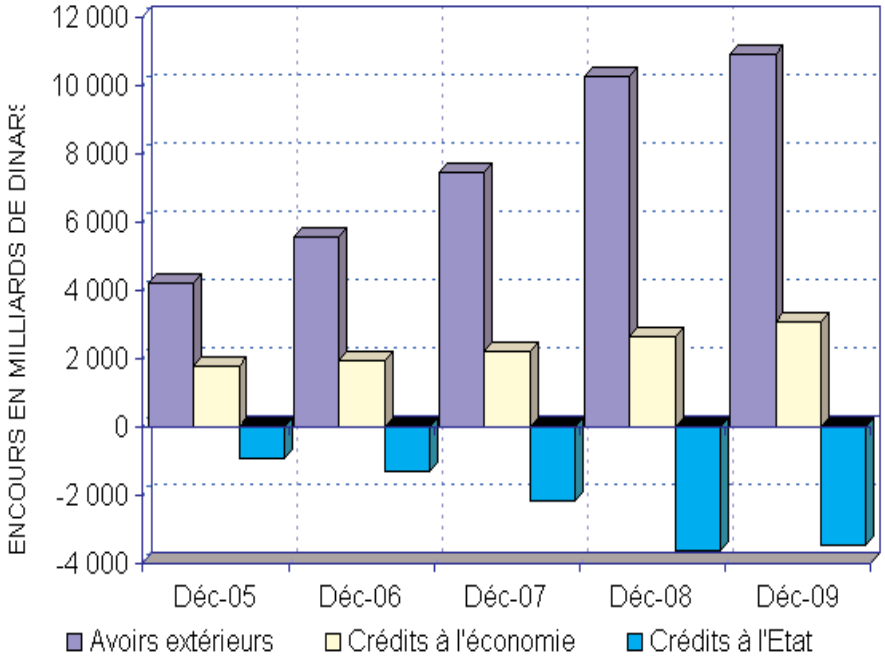

Après le recul du taux d'expansion monétaire en terme de M2 au second semestre 2008 (5,36 %) contre 10,13 % au premier semestre 2008, le premier semestre 2009 a même enregistré une contraction en la matière (-1,13 %), représentant un choc pour la situation monétaire. C'est dans ce contexte que l'expansion de M2 au second semestre 2009 (4,38 %) a permis de contrebalancer l'effet de la contraction monétaire du premier semestre, débouchant sur un rythme modéré de création de monnaie en 2009 (3,20 %).

Cette faible progression de la masse monétaire M2, contrairement au dynamisme en la matière au cours des années passées, reflète l'impact du choc externe sur la situation financière des entreprises du secteur des hydrocarbures dont le stock d'épargnes financières s'est contracté en 2009, en contexte de mise en œuvre d'un important programme d'investissements. La prédominance de l'autofinancement dans la structure de financement de ce programme d'investissements a conduit à une forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures (-40,50 %) en 2009.

Une contraction d'une telle ampleur résulte, en outre, de l'amenuisement des recettes d'exportations d'hydrocarbures (-42,46 %), alors que le programme d'investissements du secteur des hydrocarbures comporte une forte composante d'importations de biens et services. Dès le second semestre 2008, les dépôts du secteur des hydrocarbures ont commencé à enregistrer une baisse significative corrélative à l'effet du choc externe et ce, suite à leur forte augmentation au premier semestre 2008 (16,91 %). Les dépôts des entreprises publiques hors hydrocarbures ont faiblement progessé en 2009 (2,35 %), alors que les dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages ont enregistré une expansion de 14,50 %. Aussi, hors dépôts du secteur des hydrocarbures qui représente 30,94 % de l'ensemble des dépôts à vue des banques, la masse monétaire M2 a enregistré une croissance de 13,26 % en 2009 et ce, principalement au second semestre.

INDICATEURS MONETAIRES 2008

GRAPHIQUE 19
EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

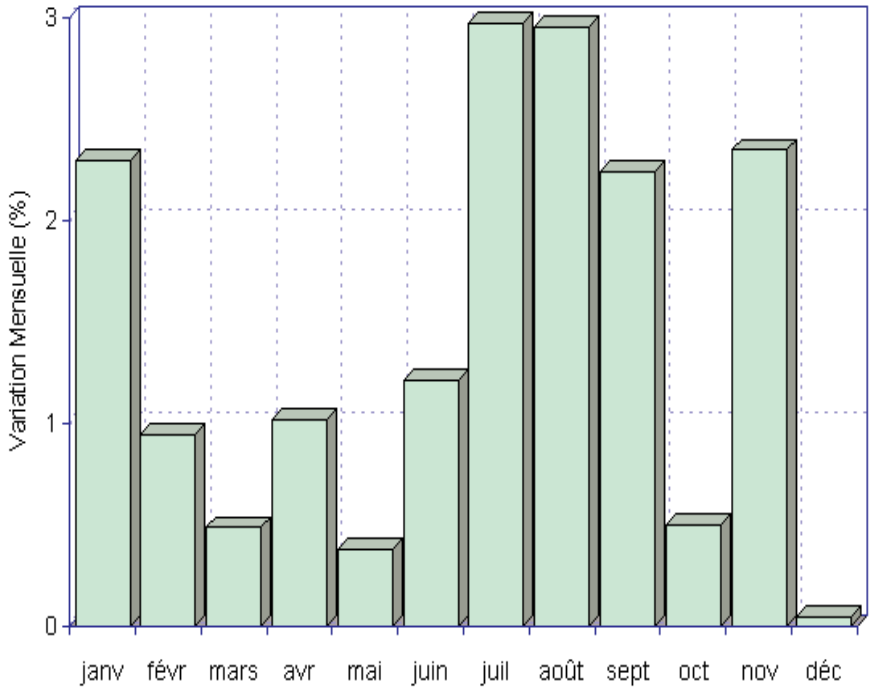

GRAPHIQUE 20
MASSE MONETAIRE
(Données rendues homogènes 2005-2006)

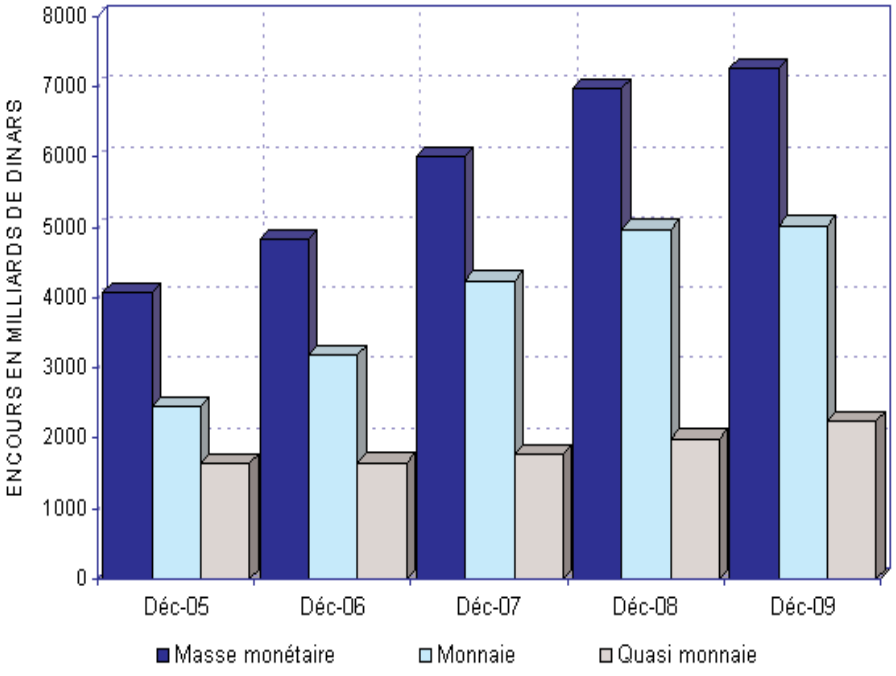

Si l'agrégat avoirs extérieurs nets n'a pas alimenté le processus de création monétaire en 2009, phénomène inhérent au choc externe, l'agrégat crédit intérieur, principalement sa composante crédits à l'économie, émerge comme déterminant dans le processus de création monétaire. En effet, les crédits à l'économie (hors rachat de créances non performantes) ont augmenté de 20,09 %, soit au rythme de 11,81 % au second semestre, contre 18,60 % en 2008, confirmant le caractère soutenu de la reprise des crédits à l'économie. Il s'agit là de crédits distribués directement à la clientèle ou par le biais de l'investissement en obligations émises par cette clientèle. Y compris les rachats de créances non performantes par le Trésor, la progression des crédits bancaires est évaluée à 18 %. De plus, sous l'effet de la forte croissance des crédits à moyen et long termes dans les secteurs notamment de l'énergie et de l'eau, la part des crédits à moyen et long termes est montée à 56,22 % à fin 2009 contre 54,52 % à fin 2008. La dynamique du financement à long terme de grands projets d'investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau a contribué à une telle performance en terme de rallongement des maturités des financements bancaires.

Certains financements bancaires sont adossés à des prêts du Trésor aux banques, pendant que les flux de fonds en provenance de la sphère budgétaire au titre des décaissements réalisés sur le budget d'équipement (dépenses d'investissement de l'Etat) ont été sur un trend haussier jusqu'à 2008, suivi par une légère baisse en 2009.

En dépit de l'importance de la part des crédits distribués au secteur privé qui s'est située à 51 % en 2009, le développement des crédits aux PME reste en deçà de l'objectif recherché à travers les différentes mesures prises par les pouvoirs publics dans le but de leur faciliter l'accès aux crédits (création des organismes de garanties aux fonds propres conséquents, bonification des taux d'intérêt,…). Dans ce contexte, il importe de souligner que le niveau élevé des risques de crédit sur des groupes privés de fait et les créances non performantes corrélatives contribuent, dans une certaine mesure, à l'aversion des banques en la matière, pendant que leur gestion des risques de crédit nécéssite encore certaines améliorations. Si l'Etat continue de poursuivre ses efforts en matière d'assainissement des portefeuilles des

GRAPHIQUE 21

INDICATEURS MONETAIRES

(Données rendues homogènes 2005-2006)

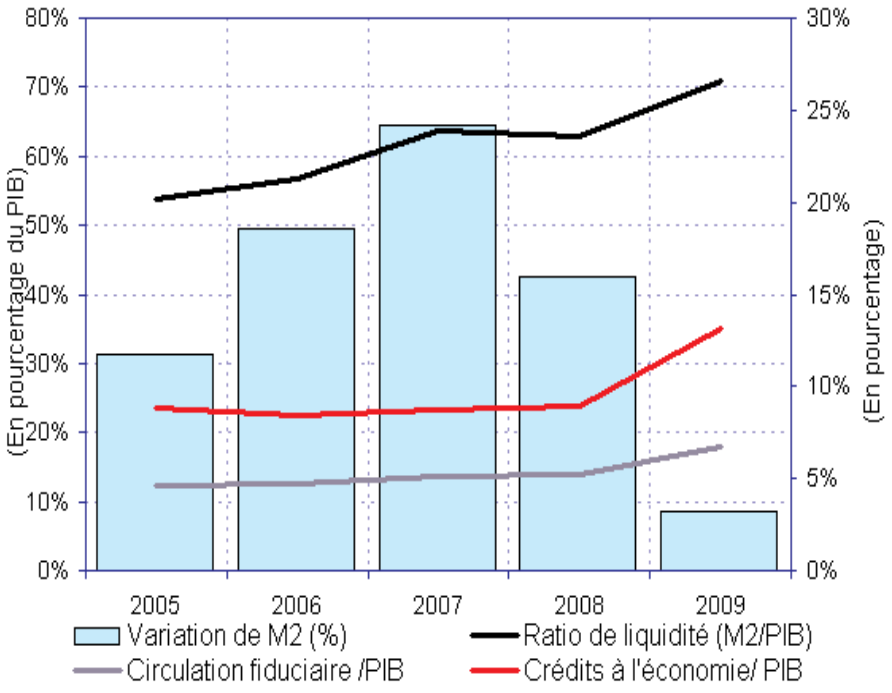

GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

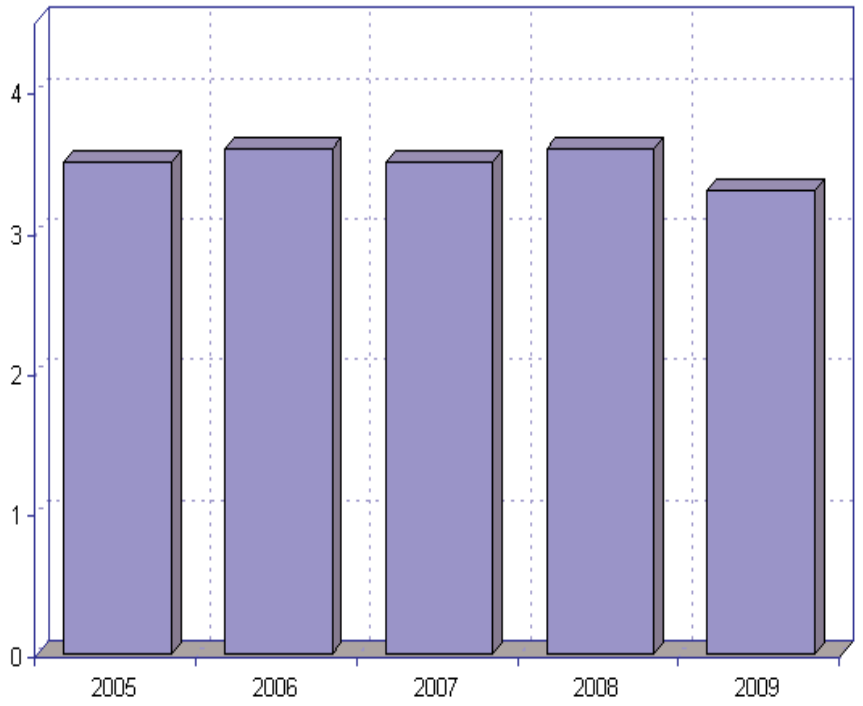

banques publiques, pour consolider davantage la solidité du secteur bancaire en Algérie, les conditions de financement bancaire favorables ne doivent aucunement alimenter les créances non performantes des banques et par là, conduire à une «bulle» financière.

Sous l'angle de la conduite de la politique monétaire, la progression des crédits à l'économie en 2009 (20,09 %) est à la fois appréciable et en phase avec l'objectif de croissance de 22-23 % arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit. Cette forte expansion des crédits à l'économie, dans le nouveau contexte de progression monétaire modérée, fait émerger l'importance du "canal" crédit dans la transmission des effets des récents développements monétaires, à mesure que les crédits à moyen et long termes se sont accrus de 23,83 % en 2009 contre 20,95 % pour l'année 2008. Leur encours est passé de 1 426,102 milliards de dinars à fin 2008 à 1 610,274 milliards de dinars à fin juin 2009, pour ensuite atteindre 1 766,018 milliards de dinars à fin 2009 (56,22 % du total des crédits hors rachat des créances non performantes). Ce qui confirme que les financements bancaires de l'investissement sont bien sur un trend de forte expansion, portée par des conditions de financement favorables : offre de fonds prêtables accrue, rallongement des maturités, taux d'intérêts réels faibles voire quasi négatifs,...etc. Quant aux crédits à court terme, leur progression a été modérée comparativement à l'expansion des crédits à moyen et long termes, soit 15,61 % en 2009 contre 14,56 % en 2008 (hors rachat de créances non performantes). Au total, les crédits à l'économie relativement au produit intérieur brut hors hydrocarbures sont sur un trend haussier, passant de 42,3 % en 2007 à 44,4 % en 2008 et atteignant 45,4 % en 2009.

En tant que seconde composante de l'agrégat crédit intérieur, les créances sur l'Etat (nettes) sont restées quasi stables en 2009, témoignant de la résilience du Fonds de régulation des recettes. Dans ce contexte de non monétisation des ressources du Fonds de régulation des recettes, le rythme modéré d'expansion de la masse monétaire M2 en 2009 (3,20 %), année marquée par une contraction en la matière au premier semestre (-1,13 %), est un phénomène monétaire non enregistré auparavant par l'économie nationale et qui révèle l'ampleur du choc externe de 2009. En

conséquence, la progression de M2 en 2009 est en deçà de l'objectif de croissance de cet agrégat monétaire arrêté par l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, à 12 - 13 %, tout en maintenant l'objectif d'inflation dans la limite de 4 %.

L'évolution de la structure de la masse monétaire M2 a été marquée en 2009 par une contraction des dépôts à vue auprès des banques (- 14,27 %), sous l'effet du choc externe, et une expansion de la quasi monnaie (11,95 %). C'est ainsi que la part des dépôts à vue auprès des banques, relativement à M2, a diminué en 2009 (35,41 % à fin décembre contre 42,63 % à fin 2008), en contexte de contraction des dépôts à vue au niveau des banques publiques (- 17,12 %) et de croissance significative des dépôts à vue auprès des banques privées (7,94 %). La part de la quasi monnaie (dépôts à terme en dinars et dépôts en devises), quant à elle, a progressé, passant de 28,62 % à fin décembre 2008 à 30,45 % à fin juin 2009 et à 31,05 % à fin 2009. Au total, les moyens d'action des banques ont enregistré une contraction en 2009 (- 4,71 %), principalement au premier semestre, en contexte de forte croissance des crédits à l'économie, de sorte que l'accroissement de M2 en 2009 (3,20 %) est porté essentiellement par la forte expansion de la circulation fiduciaire et des dépôts auprès des CCP et du Trésor public.

Par ailleurs, il est à noter que les dépôts collectés par les banques auprès des ménages représentent 67,23 % de l'ensemble des dépôts du secteur privé en 2009, alors que cette part relative est plus élevée (79,94 %) en ce qui concerne les dépôts en devises.

L'analyse de l'évolution en 2009 des composantes de la masse monétaire (M2) permet d'élucider les principales tendances monétaires :

- l'agrégat circulation fiduciaire, s'élevant à 1 829,3 milliards de dinars à fin 2009 contre 1 540 milliards de dinars à fin 2008, s'est accru en 2009 de 18,79 % contre 19,89 % en 2008 et 18,78 % en 2007, en contexte de croissance modérée de M2. De ce fait, la part de la monnaie fiduciaire par rapport à M2 est passée à 22,14 % et 25,48 %, respectivement en 2008 et 2009. Depuis 2006, l'accroissement de la circulation fiduciaire est plus élevé que celui du PIB hors hydrocarbures à prix courants, témoignant des comportements des ménages en

terme de demande d'encaisses. Ce qui indique un fort ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie ;

• la monnaie scripturale dans les banques (dépôts à vue et quasi-monnaie) a enregistré une contraction de 4,18 % en 2009, contrastant avec les fortes croissances de 2008 (14,26 %) et de 2007 (27,11 %) ;

• les dépôts aux CCP et au Trésor ont fortement progressé (25,82 %), pendant que l'essentiel des sorties de fiduciaire continue à s'effectuer à travers Algérie Poste ;

• la part de la quasi-monnaie (composée principalement des dépôts des secteurs hors hydrocarbures) relativement à M2 a progressé en 2009, soit 31,05 % contre 28,62 % en 2008 et 29,38 % en 2007.

Corrélativement à la progression modérée de la masse monétaire M2 et à la forte hausse des crédits à l'économie, la liquidité bancaire a, quant à elle, enregistré une contraction, la première de la décennie. La liquidité des banques, tout en restant ample, est passée de 2 845 milliards de dinars à fin 2008 à 2 549 milliards de dinars à fin juin 2009, correspondant à une contraction de 10,41 %. Une telle contraction s'est poursuivie au second semestre 2009, au rythme de 4,02 %; cet agrégat terminant l'année avec un encours de 2 448 milliards de dinars. La forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures et la hausse des épargnes financières du Trésor public auprès de la Banque d'Algérie expliquent largement cette contraction de la liquidité des banques.

L'excès de l'offre de fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire reste encore important et la Banque d'Algérie a continué à absorber l'excès de liquidité par le biais de reprises de liquidité (1 100 milliards de dinars tout au long de l'année 2009) et les banques, à leurs initiatives, ont placé à 24 heures à la Banque d'Algérie en facilité marginale de dépôts, le complément de liquidité dépassant le niveau des réserves obligatoires réglementaires. En effet, l'encours de la facilité marginale de dépôts qui était de 1 400,4 milliards de dinars à fin 2008, baisse progressivement pour se situer à 1 022,1 milliards de dinars à fin 2009.

La Banque d'Algérie a poursuivi sa politique de résorption de l'excès de liquidité des banques par la technique de reprises de liquidité (à 7 jours et à 3 mois) et la facilité de dépôts rémunérés. Parallèlement, et à l'instar des autres banques centrales, les taux d'intervention de la Banque d'Algérie ont été révisés à la baisse début mars 2009, soit 1,25 % contre 2 % pour les reprises de liquidité à trois mois, 0,75 % contre 1,25 % pour les reprises à 7 jours et 0,30 % contre 0,75 % pour la facilité de dépôts rémunérés. Mi-mars 2009, le taux d'intérêt sur les réserves obligatoires a été fixé à 0,50 %, alors qu'il était auparavant de 0,75 %. En conséquence, la rémunération moyenne pondérée des reprises de liquidité est passée de 1,437 % à fin décembre 2008 à 0,875 % à partir de mai 2009 ; le taux de constitution des réserves obligatoires restant à 8 % depuis janvier 2008.

Afin de compléter la mise à niveau du cadre opérationnel de la politique monétaire, en cohérence avec les développements récents au niveau international suite à la crise financière, il est utile de rappeler que le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté en mai 2009 un nouveau règlement en matière d'interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire, ses opérations hors marché ainsi que les instruments de politique monétaire. Il s'agit d'un cadre réglementaire détaillé portant à la fois sur les opérations de refinancement des banques, les opérations de reprises de liquidité excédentaire sur le marché monétaire et sur les facilités (de prêts et de dépôts) à l'initiative des banques. Ce qui apporte désormais de l'innovation à la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire en Algérie. La Banque d'Algérie est ainsi dotée d'une instrumentation monétaire lui permettant de continuer à faire face au phénomène d'excès de liquidité, en contexte de risques à la hausse pour la stabilité des prix.

L'inflation poursuit en 2009 sa tendance haussière entamée en 2007, alors qu'elle a reculé presque partout dans les pays développés, voire atteint des taux négatifs, notamment dans les principaux pays partenaires commerciaux de l'Algérie. Les déterminants de l'inflation ont changé car l'inflation endogène en Algérie a pris le relais de l'inflation importée, en contexte de faible croissance de la masse monétaire. Ce sont donc les hausses des prix des produits alimentaires, et singulièrement les

SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**4 179,7**	**5 515,0**	**7 415,5**	**10 246,9**	**10 886,0**
Banque centrale	4 151,5	5 526,3	7 382,9	10 227,5	10 865,9
Banques commerciales	28,2	-11,3	32,6	19,4	20,1
Avoirs intérieurs nets	**-109,2**	**-687,5**	**-1 420,9**	**-3 291,0**	**-3 707,3**
Crédits intérieurs	846,6	601,3	12,1	-1 011,8	-396,8
Crédits à l'État (nets)	-933,2	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3	-3 483,3
Banque centrale	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0
Banques commerciales	777,3	870,8	723,1	278,6	340,2
Dépôts aux CCP et au Trésor	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Crédits à l'économie *	1 779,8	1 905,4	2 205,2	2 615,5	3 086,5
Fonds de prêts de l'État	-54,6	-33,5	-28,9	-16,3	-14,8
Engagements extér. à moyen et long ter	-20,6	-19,4	-14,7	-11,4	-8,5
Autres postes (nets)	-880,6	-1 235,9	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**4 070,4**	**4 827,6**	**5 994,6**	**6 955,9**	**7 178,7**
Monnaie	2 437,5	3 177,8	4 233,6	4 964,9	4 949,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	921,0	1 081,4	1 284,5	1 540,0	1 829,4
Dépôts à vue dans les banques	1 240,5	1 760,6	2 570,4	2 965,1	2 541,9
Dépôts au Trésor et CCP	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Quasi-monnaie	1 632,9	1 649,8	1 761,0	1 991,0	2 228,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2) *	**11,7**	**18,6**	**24,2**	**16,0**	**3,2**
Monnaie	12,6	30,4	33,2	17,3	-0,3
Quasi-monnaie	10,4	1,0	6,7	13,1	11,9
Avoirs intérieurs nets	**-120,8**	**529,6**	**106,7**	**131,6**	**12,6**
Crédits intérieurs	-44,1	-29,0	-98,0	-8 462,0	-60,8
Crédits à l'État (nets)	4 430,1	39,7	68,2	65,4	-4,0
Crédits à l'économie **	15,9	7,1	15,7	18,6	18,0
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	53,8	56,7	63,7	63,0	70,8
Monnaie/PIB	32,3	37,6	45,0	45,0	48,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	12,2	12,8	13,7	13,9	18,0
Crédits à l'économie/PIB	23,6	22,5	23,4	23,7	30,5
Monnaie/M2	59,9	65,8	70,6	71,4	69,0
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	22,6	22,4	21,4	22,1	25,5
Multiplicateur monétaire	3,5	3,6	3,5	3,6	3,2

* Masse monétaire M2 (2005-2006) suivant la nouvelle définition introduite en 2007 (dépôts des assurances et établissements financiers à la Banque d'Algérie inclus ; dépôts préalables à l'importation au niveau des banques exclus)

Source : Banque d'Algérie

produits agricoles frais, qui ont généré l'essentiel de la hausse de l'indice des prix. L'inflation annuelle moyenne, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, base 2001, est de 6,4 % (contre 3,9 % en 2008 et 1,8 % en 2006, base 1989). En ce qui concerne l'indice des prix de la capitale, il a progressé de 5,7 %. La contribution des groupes de produits à l'inflation annuelle moyenne fait apparaître l'incidence déterminante de la hausse des prix des produits alimentaires qui engendre 72 % de la hausse globale.

Il importe de souligner que la stabilité des prix est un préalable pour asseoir une allocation optimale des ressources par les banques aux secteurs économiques non financiers les plus performants. Si le système bancaire en Algérie, principal pourvoyeur de financements à l'économie et faiblement exposé aux risques de marchés financiers internationaux, est en excès structurel de liquidité, son efficacité fonctionnelle sous l'angle de l'intermédiation requise doit s'inscrire sur le sentier d'une amélioration soutenue.

IX.3 – MONETISATION ET FLUX DE FONDS

Dans une économie donnée, selon la définition usitée, la monnaie est créée à l'occasion de la monétisation des actifs non monétaires. Ces actifs sont les créances sur l'Etat et les créances sur l'économie (reconnaissance de dettes en contrepartie de distribution de crédits) ainsi que les avoirs extérieurs (acquisition de devises étrangères).

En vertu de cette définition, et compte tenu de la réglementation des changes en vigueur en Algérie, les devises rapatriées par les agents économiques au titre des exportations de biens et services sont cédées à la Banque d'Algérie (100 % pour les exportations d'hydrocarbures, 50 % pour les exportations hors hydrocarbures, 50 % pour les exportations de services) contre la monnaie banque centrale. Les devises ainsi achetées, nettes de ventes des devises effectuées sur le marché interbancaire des changes au profit des agents économiques résidents pour répondre à leurs obligations de transfert vers l'étranger, alimentent les réserves officielles de change détenues par la Banque d'Algérie.

Si les banques centrales, de par le monde, détiennent les avoirs extérieurs et accumulent donc des réserves de change principalement pour des raisons de politique de change et de prévention des crises, l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie entre 2004 et 2008 a constitué un important élément de sauvegarde «buffer» contre les chocs externes (baisses des recettes d'exportation et/ou sorties soudaines de capitaux) résultant de la grave crise financière internationale. Les réserves officielles de change détenues par la Banque d'Algérie, qui sont les créances sur les pays émetteurs des devises, constituent la garantie de toute la masse monétaire (en dinars) dans l'économie nationale, c'est-à-dire en possession des agents économiques (Etat, entreprises et ménages). Si la loi définit clairement les devises étrangères comme élément de couverture de la monnaie nationale (le dinar), la contrepartie de ces réserves de change se retrouve dans l'économie nationale au niveau :

- des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures auprès de sa banque (contrepartie de cessions des recettes d'exportation d'hydrocarbures non utilisées) ;
- des dépôts de l'Etat dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (part de la fiscalité pétrolière non dépensée) ;
- des dépôts des autres agents économiques non financiers auprès des banques.

L'utilisation des réserves de change détenues par la Banque d'Algérie par les agents économiques résidents passe par l'achat de ces réserves sur le marché interbancaire des changes contre monnaie nationale pour répondre à leurs obligations de transfert vers l'étranger, soit au titre de leurs paiements courants (importation de biens et services,…) ou de remboursements d'emprunts et investissements à l'étranger, ce qui entraîne de facto une destruction de monnaie au sens de M2.

Au total, la monétisation des réserves officielles de change se retrouve, selon les données de fin décembre 2009, en ressources accumulées par l'Etat dans le Fonds de régulation des recettes pour l'équivalent de 59,3 milliards de dollars, en dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures auprès de sa banque pour l'équivalent de 10,6 milliards de dollars, en dépôts des agents

économiques non financiers auprès des banques pour l'équivalent de 73,3 milliards de dollars et 4 milliards de dollars en dépôts en devises.

En particulier, il importe de rappeler que l'Algérie a fait bon usage de ses réserves de change en en consacrant une partie au remboursement par anticipation de la dette extérieure entre 2004 et 2006, c'est-à-dire à la veille de la crise financière internationale. De plus, une position financière extérieure confortable demeure requise pour s'assurer de la bonne réalisation du programme d'investissements publics, tout en préservant la stabilité financière externe.

Si l'économie nationale a été résiliente face à la crise économique mondiale en 2008 et 2009, notamment grâce à la conduite de la politique financière prudente tant au plan de la balance des paiements et de la dette extérieure qu'au plan des finances internes, et a pu atteindre une croissance hors hydrocarbures proche de deux chiffres en 2009, il est aujourd'hui économiquement intelligible et même impératif d'éviter toute démarche conduisant à une mauvaise allocation des ressources (en dinars et en devises).

La disponibilité des ressources en devises (réserves de change) et en dinars (fonds de régulation et liquidité bancaire) a permis à l'économie nationale de faire face à la crise économique mondiale en réalisant une performance économique robuste, tout en poursuivant le programme d'investissements publics en 2008-2009. De tels acquis, en période de grave crise économique mondiale, doivent être consolidés au profit d'une croissance économique endogène et proche de son potentiel, en préservant davantage la stabilité macroéconomique.

Dans le cadre d'une allocation efficiente des ressources, portée par une intermédiation bancaire solide, l'adéquation avoirs extérieurs – crédits intérieurs est conduite par la Banque d'Algérie d'une manière prudente dans l'objectif de stabilité monétaire et financière. Dans cette phase de poursuite du programme d'investissements publics, nécessaire pour asseoir les bases du développement économique et social de long terme au profit des

générations futures, la préservation des réserves de change de l'Algérie doit prendre une place particulière, en terme de priorité, dans la gestion macroéconomique.

IX.4 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le développement graduel du marché monétaire, au cours des années 1990, période d'ajustement structurel et de réforme financière, a permis l'emergeance d'une source additionnelle de liquidité pour les banques. Aussi, corrélativement à l'élargissement du rôle des instruments indirects de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. En effet, jusqu'au début des années 2000, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques ; les indices précurseurs de l'excès de liquidité étant apparus dès le second semestre 2001.

Avec l'avènement de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie a mis en place à partir d'avril 2002 les instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. A l'instar des sept années qui ont précédé la crise économique mondiale, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au cours de l'année 2009 au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, confirmant le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

Après un fort rythme d'expansion (74,48 %) de la liquidité bancaire en 2007 suivi d'une progression moindre au cours de l'année 2008 (42,21 %), l'année 2009 a plutôt enregistré une contraction de près de 14 % de cette liquidité. Malgrè ce phénomène nouveau pour la décennie 2000 et inhérent au choc externe, l'excès de liquidité sur le marché monétaire est resté structurel au cours de l'année 2009. De plus, la liquidité bancaire s'est contractée principalement au premier semestre 2009, passant de 2 845,95 milliards de dinars à fin décembre 2008 à 2 549,82 milliards de dinars à fin juin 2009, pour clôturer l'année avec un encours de 2 447,36 milliards de dinars.

Face à la constance de l'excès de liquidité du système bancaire, le marché monétaire interbancaire a connu un ralentissement de son activité au cours du deuxième semestre de l'année 2009 par rapport à l'année 2008, enregistrant un encours de fin de période de 14,2 milliards de dinars contre un encours des opérations transigées de 31,6 milliards de dinars à fin décembre 2008 et 16,3 milliards de dinars à fin décembre 2007. L'encours réalisé en 2009 sur le marché monétaire interbancaire s'est négocié en totalité sur le segment des opérations à terme, vu la quasi absence des opérations relevant du segment au jour le jour.

Au cours de cette année, l'activité sur le marché monétaire interbancaire a été variable, passant de 25,6 milliards de dinars à fin mars 2009 à 31,3 milliards de dinars à fin juin 2009 et à 26,6 milliards de dinars à fin septembre 2009. L'activité du marché monétaire interbancaire a été relativement plus intense au premier semestre.

En contexte de ralentissement de l'activité sur le marché monétaire interbancaire, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires a fluctué au sein d'une fourchette de taux compris entre 3,45792 % et 3,83713 % au cours de l'année 2009, correspondant à une stabilisation par rapport au second semestre 2008. Cela montre un relèvement des taux formés sur le marché monétaire interbancaire relativement à l'année 2008 où les taux d'intérêt moyens pondérés s'étaient inscrits dans une fourchette de 3,0682 % et 3,4231 %. Le taux moyen pondéré des opérations interbancaires de fin de période a atteint 3,83713 % à fin décembre 2009, après avoir atteint 3,4231% à fin décembre 2008, 2,34827 % à fin décembre 2006 et 3,36628 % à fin décembre 2007, compte tenu de l'allongement de maturités négociées sur le marché.

Face à l'excès de liquidité structurel, la Banque d'Algérie a maintenu le même niveau d'interventions sur le marché monétaire au moyen des reprises de liquidité à maturités de sept (7) jours et trois (3) mois, comparativement à l'année 2008. Cependant, pour des fins de régulation qualitative, au début du mois de mars de l'année en cours, la Banque d'Algérie a révisé ses taux d'intervention à la baisse pour les fixer à 1,25 % cont-

re 2 % pour la reprise de liquidité à trois mois, 0,75 % contre 1,25 % pour la reprise de liquidité à sept jours.

Cet instrument de marché a ainsi contribué, au cours de l'année 2009, à la résorption d'une partie de l'excès de liquidité (39,09 % en janvier, 43,14 % en juin et 44,95 % en décembre) dans le cadre d'une conduite ordonnée de la politique monétaire. Cependant, la distribution du montant global adjugé entre les reprises à maturités de sept jours et celles à trois mois demeure inchangée, de rapports respectifs de trois quarts (¾) et d'un quart (¼).

Dans le cadre des reprises de liquidité, les montants adjugés à la banque commerciale, structurellement en excès de liquidité le plus important à fin 2009, représentent 57,14 % du montant global adjugé pour l'ensemble du système bancaire contre 60,18 % à fin décembre 2008. Les montants placés par cette banque à fin décembre 2009 en facilité de dépôts rémunérés ont atteint 58,21 % contre 64,27 % à fin décembre 2008.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire, resté structurel, met en avant l'acuité d'une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire.

Pour l'année 2009, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie pour 638,34 milliards de dinars, résultant principalement de l'effet de valorisation ;
- une augmentation de la circulation fiduciaire de 288,18 milliards de dinars correspondant à une ponction de liquidités ;
- une variation positive de 36,4 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et Fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, représentant un facteur autonome de faible ponction de liquidités.

De plus, dans le cadre de la réduction de la dette publique interne, le Trésor a effectué en 2009 d'importants remboursements au profit des banques publiques (214,7 milliards de dinars) dont une grande partie par anticipation, alimentant ainsi la liquidité des banques.

L'année 2009 a également vu une hausse conséquente de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire. Le montant de cet encours s'est élevé à 528,55 milliards de dinars à fin 2009 contre 285,55 milliards de dinars à fin décembre 2008, après que l'encours de fin 2007 (317,35 milliards de dinars) eut représenté une augmentation substancielle par rapport à celui de fin 2006 (281,87 milliards de dinars). L'augmentation de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2009 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée avec un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 319,4 milliards de dinars qui a concerné des bons à court terme (bons du trésor à treize et vingt-six semaines) pour 69,5 %, des bons du trésor assimilables de un an à cinq ans pour 18,25 % et des obligations du trésor assimilables pour 12,25 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, qui a émergé comme second facteur autonome en 2009, s'est accrue de 18,45 % contre 19,89 % en 2008, 18,78 % en 2007 et 17,42 % en 2006 et a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 288,18 milliards de dinars. Ce qui correspond à un effet de contraction supérieur à celui de 2008 (255,5 milliards de dinars). La demande de billets de la part des ménages et certaines entreprises représente un important besoin de liquidités, d'autant plus que sa croissance a été plus affirmée en 2009.

Au total, et vu l'excès de liquidités structurel du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie sont passés de 463,13 milliards de dinars à fin juin 2009 à 325,24 milliards de dinars à fin décembre 2009 contre 345,55 milliards de dinars à fin décembre 2008, soit une baisse de 20,31 milliards de dinars pour l'année 2009.

En ce qui concerne les réserves libres, à savoir une composante du besoin de liquidités, elles sont passées de 40,54 milliards de dinars pour la période de constitution de réserves du 15 décem-

bre 2008 au 14 janvier 2009 à 17,64 milliards de dinars pour la période de consitution des réserves du 15 juin au 14 juillet 2009 et de 45,72 milliards de dinars pour la période de constitution de réserves du 15 décembre 2009 au 14 janvier 2010. En effet, l'encours moyen des comptes courants des banques respectivement pour la première période a été de 435,24 milliards de dinars (pour un objectif de 394,70 milliards de dinars) suivi de 394,71 milliards de dinars (pour un objectif de 377,07 milliards de dinars) pour la deuxième période et de 440,48 milliards de dinars (pour un objectif de 394,76 milliards de dinars) pour la troisième période.

Face à la tendance baissière de la liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est supérieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a, en stabilisant le montant des reprises de liquidité à 1 100 milliards de dinars, laissé aux banques l'initiative pour gérer une partie de leurs excédents de trésorerie décroissants au moyen de la facilité de dépôts rémunérés à 24 heures. Le taux d'intérêt relatif à cet instrument a été revu à la baisse à 0,30 % contre 0,75 % avant mars 2009. Ainsi, les excédents de trésorerie des banques placés dans cette facilité ont varié de 1 400,4 milliards de dinars à fin décembre 2008 à 986,69 milliards de dinars à fin juin 2009 et à 1 022,12 milliards de dinars à fin décembre 2009. Le flux annuel négatif ainsi obtenu a été très significatif, soit 378,28 milliards de dinars de dimunition, comparativement aux accroissements des années 2008 (917,29 milliards de dinars), 2007 (26,39 milliards de dinars) et 2006 (406,97 milliards de dinars). En effet, la diminution en 2009 du recours des banques à la facilité de dépôts rémunérés, dans le cadre de la gestion de leurs excédents de trésorérie, est l'indice le plus expressif de la contraction de la liquidité des banques.

Il importe de souligner que la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie au moyen d'instruments indirects, principalement les reprises de liquidité en tant qu'instrument de marché, a permis de résorber l'excès de liquidité d'une manière plus effective en 2009, caractérisée par la très faible progression

de la masse monétaire (3,2 %) après même une contraction en la matière au premier semestre. Il s'agit là d'un phénomène monétaire historique.

IX.5 - FORMULATION ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Sur la base de l'expérience des années 1990, caractérisée par la réforme des instruments de la politique monétaire et la conduite rigoureuse de la politique monétaire selon des critères de performance monétaires quantitatifs trimestriels, l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a renforcé les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs et de la formulation du cadre de la politique monétaire, sont stipulées dans le nouveau cadre légal relatif à la monnaie et au crédit.

Le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, des pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire. Par ailleurs, le Conseil s'assure également de la bonne diffusion de l'information sur la place afin d'éviter les risques de défaillance.

Pour la détermination des objectifs quantitatifs de la politique monétaire et la validation d'instruments pertinents pour sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions relatives aux agrégats de monnaie et de crédit découlant de la programmation financière. Il s'agit d'un ciblage monétaire quantitatif

souple, à mesure que les objectifs quantitatifs sont revus périodiquement en fonction de l'évolution de la conjoncture. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir la stabilité des prix. Elle veille à la stabilité interne et externe de la monnaie dans le cadre de la prise en charge de la stabilité financière en tant que second objectif explicite de la politique monétaire.

La détermination des objectifs quantitatifs monétaires et de crédit cibles relève de la programmation financière et monétaire qui est effectuée, au moins une fois par an, sur la base des projections de la balance des paiements à moyen terme, des projections des finances publiques et des opérations du Trésor. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Cependant, le cadre analytique repose plus sur l'analyse monétaire qui vise à évaluer les tendances de la masse monétaire et du crédit ainsi que de leurs composantes respectives. Aussi, les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont également recherchés. Il importe de souligner que la variable taux de change est une «variable clé» dans la programmation monétaire en Algérie où un objectif du taux de change effectif nominal est déterminé et revu périodiquement. Pour l'année 2009, marquée par une tendance baissière des recettes de la fiscalité pétrolière inhérente à la crise économique mondiale et vu la poursuite soutenue de la réalisation du programme de consolidation et de soutien à la croissance, la programmation monétaire a intégré, dans une large mesure, le rythme et le profil des décaissements de la sphère budgétaire.

Suite à l'augmention de l'inflation mondiale en 2008 et particulièrement celle dans les pays émergents, le Conseil de la monnaie et du crédit, tout en maintenant l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme comme objectif ultime de la politique monétaire, a précisé une cible de 4 % pour l'année 2009 en contexte de tendance à la dimunition de l'inflation importée. Le Conseil, en matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, a arrêté, en début d'année 2009, les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 12 - 13 % contre 27 - 27,5 % au titre de l'an-

née 2008. Quant au taux de croissance des crédits à l'économie, l'objecif quantitatif pour 2009 a été fixé à 22 – 23 %, soit à la hausse par rapport à la cible (15-16 %) au titre de l'année 2008. Corrélativement à la fixation de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie sont déterminées en stocks et en flux, découlant de facto de la programmation monétaire. Dans ce cadre, il est important de noter que ces objectifs monétaires et de crédit quantitatifs reposaient sur une hypothèse de prix moyen de 50 dollars/baril pour 2009, témoignant de l'ampleur du choc externe prévisible pour l'année 2009, à mesure que l'hypothèse pour le prix du baril était de 90,5 dollars/baril pour 2008. Cette variable déterminante est également une variable instrumentale pour la détermination de l'objectif de taux de change effectif nominal.

Pour l'année 2009, le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 62,25 dollars/baril, représentant une augmentation de 24,5 % par rapport au prix moyen endogène à la programmation financière. Malgrè la forte contraction des recettes d'exportation induite par l'ampleur du choc externe, la résilience de la balance des paiements en 2009 a pu permettre une certaine augmentation des avoirs extérieurs nets. Cela contraste avec la forte expansion des avoirs extérieurs nets enregistrée entre 2004 et 2008. Le taux de croissance de l'agrégat avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie s'est établi à seulement 6,2 % en 2009 contre 38,5 % en 2008 et 33 % en rythme annuel pour les années 2005-2007. De plus, l'année 2009 s'est caractérisée par un déficit global des opérations du Trésor, soit le premier déficit des finances publiques pour la décennie, même si ce déficit a été moins élevé que celui prévu initialement dans la projection monétaire.

Le Conseil de la monnaie et du crédit a souligné, pour l'année 2009, l'orientation prospective de la politique monétaire face au risque à la hausse pour l'inflation endogène, d'autant plus que la période 2005-2008 s'est caractérisée par un trend haussier des rythmes d'expansion de M2 et un excès de liquidité structurel.
En particulier, dans une période de risques inflationnistes croissants, provenant notamment de l'inflation importée conjuguée à

l'inflation endogène, la gestion de l'excès de liquidités sur le marché monétaire émerge comme préoccupation majeure dans la conduite de la politique monétaire, à mesure que le marché monétaire est le quasi seul canal de transmission des impulsions de la politique monétaire à l'économie. Aussi, il importe de rappeller que la fonction de préteur en dernier ressort de l'Institut d'émission n'est plus active depuis fin 2001.

Pour conduire d'une manière ordonnée la politique monétaire, la Banque d'Algérie dispose d'une instrumentation monétaire qui porte aussi bien sur ses opérations avec les banques et établissements financiers hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances et facilités marginales) que sur ses opérations de marché (adjudications de crédits, achat de titres, reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Dès le début 2002, correspondant à l'avénement de l'excés de liquidité, la Banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de la politique monétaire. Cela a porté sur la création de nouveaux instruments par l'introduction en avril 2002 d'un nouvel instrument, à savoir la reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives sur une base hebdomadaire), pour faire face à l'excès de liquidité en tant que phénomène nouveau et déterminant de l'évolution macroéconomique. La persistance de la situation de grande liquidité des banques qui a caractérisé les années 2002, 2003 et 2004, a nécessité l'introduction par la Banque d'Algérie en août 2005 de l'adjudication négative à trois mois, comme nouvel instrument permettant d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. En effet, la Banque d'Algérie a progressivement ajusté ses opérations de politique monétaire pour disposer d'un cadre opérationnel comportant un arsenal complet de dispositifs d'intervention, particulièrement en 2009 corrélativement aux leçons tirées de la crise financière internationale, comme en témoigne le tableau ci-après :

1. Mise en place de la politique monétaire	Banque d'Algérie
1.1 Taux d'intérêt directeur	Taux moyen de reprises de liquidité (pas d'opérations de prêts depuis 2002)
1.2 Objectif opérationnel	Taux interbancaire à 24 h
1.3 Facilités marginales	Oui
1.3.1 Forme et échéance	dépôts/crédits, à 24 h
1.3.2 Taux d'intérêt	Taux directeur +/-marge: taux de facilité de dépôts : 0,30% à compter du 1er mars 2009
1.3.3 Limites d'accès	Non
1.4. Réserves obligatoires	Oui
1.4.1 Taux de réserves	De 0% à 15 % : (8 % en 2009)
1.4.2 Evaluation en moyenne	Oui
1.4.3 Reports de l'excès de réserves	Non
1.4.4 Période de constitution et date lim.	Un mois, date limite : le 14 du mois suivant
1.4.5 Période de calcul et date limite	Du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant
1.4.6 Décalage de période	Non
1.4.7 Réserves en fiduciaire	Non
1.4.8 Rémunération	Oui : 0,50 % à compter du 15 mars 2009
1.4.9 Rémunération des réserves excédentaires	Non
2. Opérations sur le marché	**Banque d'Algérie**
2.1 Opérations principales	Adjudications (cessions ou reprises temporaires)
2.1.1 Fonctions de marché	Injection de liquidité, reprises de liquidité,
2.1.2 Types d'opérations traitées	Pensions d'effets, reprises de liquidité
2.1.3 Maturités des opérations traitées	Principalement sept (7) jours, trois (3) mois et possibilité jusqu'à 12 mois
2.1.4 Fréquence d'opérations	Hebdomadaire, mensuelle
2.2. Garanties	
2.2.1 Statut et utilisation des facilités marginales / réescompte	Facilité de dépôt rémunérés : une opération «en blanc» ; facilités de crédit : contre garanties
2.2.1 Garanties éligibles aux opérations d'open market	Effets publics, effets privés représentatifs de créances sur la clientèle
Autres titres acceptables	Créances à court terme négociables (réglementation non encore publiée)

Le contexte d'excès de liquidité structurel qui a prévalu pleinement en 2009, en dépit d'une contraction significative au premier semestre, a fait que la politique monétaire a été conduite principalement au moyen de l'instrument reprises de liquidité, instrument de marché monétaire, et dans une moindre mesure à travers la facilité de dépôts rémunérés. Cela visait à rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif d'ordre opérationnel. Dans ce même objectif, la Banque d'Algérie a intégré dans la prévision de l'excès de liquidité les plans de financements des investissements de certaines entreprises d'importance en partenariat notamment au moyen des "project finan-

cing" et ce, en situation de déficit du Trésor. Maintenir les agrégats monétaires sous contrôle reste donc un objectif avec une priorité relativement élevée.

Dans la conduite de la politique monétaire, et en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a maintenu inchangées les reprises de liquidités globalement en 2009, tout comme au cours de l'année 2008, alors qu'elle avait utilisé davantage cet instrument de politique monétaire au cours de l'année 2007 par rapport à l'année 2006. Ainsi, l'utilisation flexible de la facilité de dépôts rémunérés, à l'initiative des banques, qui a pu jouer un rôle plus accru en 2008 en tant qu'instrument bien actif de la politique monétaire, a bien subi l'effet de la contraction de la liquidité bancaire en 2009.

Sous l'angle de la conduite au jour le jour de la politique monétaire, dans le respect du cadre opérationnel défini en la matière et reformé en 2009, la Banque d'Algérie a stabilisé le montant global des reprises de liquidités à environ 1 100 milliards de dinars au cours de l'année 2009 par rapport à l'année 2008. Aussi, les reprises de liquidités sont restées un instrument actif dans la conduite de la politique monétaire, après avoir joué un rôle très accru au second semestre 2007 ; l'important ajustement de son montant de 450 milliards de dinars à 1 100 milliards de dinars étant effectif dès mi-juin 2007. La structure selon le terme des reprises a enregistré une stabilisation aussi bien en 2008 qu'en 2009, à concurrence de 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours. En 2007, la part des reprises à sept jours s'était significativement accrue au second semestre 2007 pour atteindre 77 % à fin décembre 2007 contre 68 % à mi juin 2007, 24 % à fin mars 2007 et 18 % à fin décembre 2006. L'encours des reprises à sept jours à fin 2009 s'élève à 825 milliards de dinars contre un même montant à fin 2008 et 852,16 milliards de dinars à la fin 2007. L'encours des reprises à trois mois, quant à lui, est évalué à 275 milliards de dinars à fin décembre 2009 et fin décembre 2008, alors qu'il était de 247,84 milliards de dinars à fin décembre 2007.

La facilité de dépôts rémunérés, instrument de politique monétaire mis en place en août 2005 par la Banque d'Algérie, a été

utilisée moins activement par les banques au cours de l'année 2009 ; ayant fait l'objet d'une contraction de 27 % sous l'effet du choc externe qui a amenuisé l'excès de trésorerie des banques. Aussi, par rapport à l'année 2008, son rôle dans la conduite au jour le jour de la politique monétaire a été réduit significativement en 2009. La part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidités est évaluée à 41,76 % en décembre 2009 contre 38,70 % à fin juin 2009, alors qu'il avait atteint 49,21 % en décembre 2008 contre 39,72 % en juin 2008 et 24,14 % en décembre 2007. Si en 2008, l'instrument facilité de dépôts rémunérés a joué un rôle important dans l'absorption effective de l'excès de liquidités tout en assurant le réglage fin de la liquidité bancaire, en 2009, son rôle s'est amenuisé corrélativement à la contraction de la fiscalité pétrolière.

L'instrument réserves obligatoires, dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004, a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2009, pendant que son coefficient a été stablisé suite à son ajustement à la hausse en janvier 2008 (8 % contre 6,5 %). Ainsi, les réserves obligatoires, calculées en multipliant l'assiette des réserves par le coefficient des réserves, ont évolué en parallèle avec les moyens d'actions des banques, représentant entre 13,97 % et 16,58 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie et contribuant ainsi à atténuer l'excès de liquidités en 2009. L'encours des réserves obligatoires a atteint 394,8 milliards de dinars à fin décembre 2009, après un passage de 272,1 milliards de dinars à fin 2007 à 394,7 milliards de dinars à fin décembre 2008.

Au total, la combinaison ordonnée des instruments reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie montre la priorité accordée à l'amélioration de la régulation de la liquidité bancaire, en tenant compte des caractéristiques du moment marqué par un choc externe de grande ampleur et de l'évolution du marché monétaire interbancaire.

Ancrée sur la stabilité instrumentale, l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité peut être appréciée, notamment, à travers le niveau et le trend des réser-

ves libres des banques. Au cours de l'année 2009, ces réserves ont oscillé entre 17,64 milliards de dinars et 45,72 milliards de dinars. Le «pic» en la matière a été observé pour la période du 15 décembre 2009 au 14 janvier 2010 (45,72 milliards de dinars). Le quatrième trimestre a enregistré la hausse des réserves libres qui passent de 27,01 milliards de dinars pour la période du 15 septembre au 14 octobre 2009 à 45,72 milliards de dinars pour la période du 15 décembre 2009 au 14 janvier 2010.

Ajusté à 0,30 % début mars 2009, après une diminution opérée en décembre 2007 amenant le taux de 1 % à 0,75 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité par la Banque d'Algérie, formant ainsi une "fourchette" de taux. La Banque d'Algérie a abaissé en mars 2009 les taux d'intérêt des reprises de liquidité à 1,25 % pour les reprises à trois mois et 0,75 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2 % et 1,25 %, résultant d'un ajustement opéré en mars 2008 où les taux d'intérêts étaient, début mars 2008, respectivement 2,5 % et 1,75 %. En effet, le taux des reprises à trois mois reste le taux supérieur de la fourchette de taux appliqués par la Banque d'Algérie dans la résorption de l'excès de liquidité.

Aussi, en mettant en place une "fourchette" de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel. A mi-mars 2009, la Banque d'Algérie a aussi abaissé le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % contre 0,75 %, taux qui était en vigueur pour la période du 15 mars 2008 au 14 mars 2009.

La conduite ordonnée de la politique monétaire au cours de l'année 2009, année caractérisée par des risques d'inflation endogène après l'inflation importée de 2008, a permis à la Banque d'Algérie de contenir les pressions inflationnistes et de mener à bien la stratégie de l'objectif implicite d'inflation sur le moyen terme (3 % à 4 %, en moyenne annuelle). L'année 2009, marquée par une forte décélération du rythme de croissance de l'agrégat M2 (3,2 %), a enregistré un taux d'inflation de 5,7 %

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2009
(Grand Alger)

GRAPHIQUE 23

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

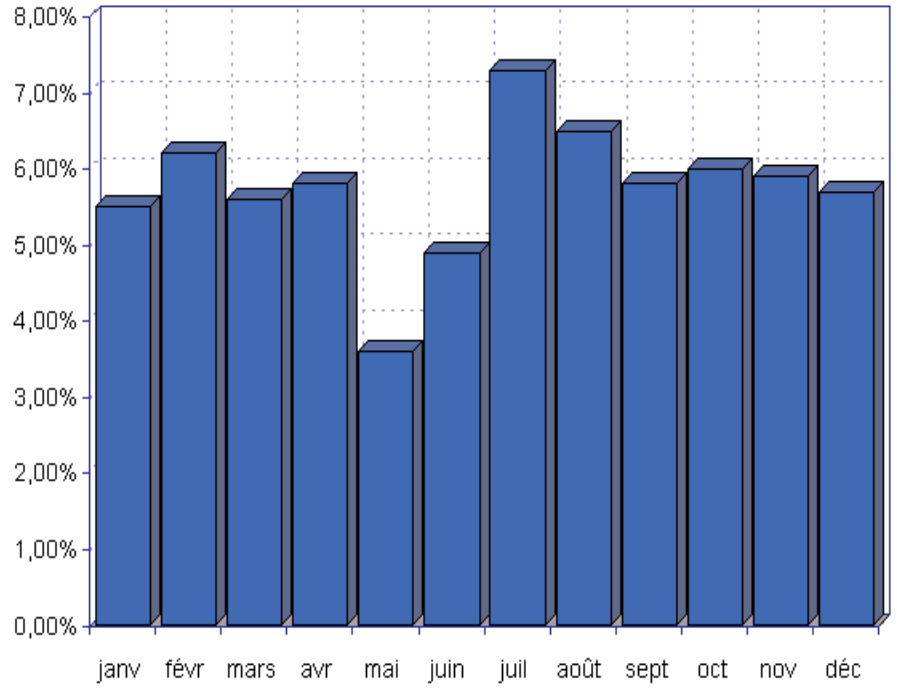

GRAPHIQUE 24

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)

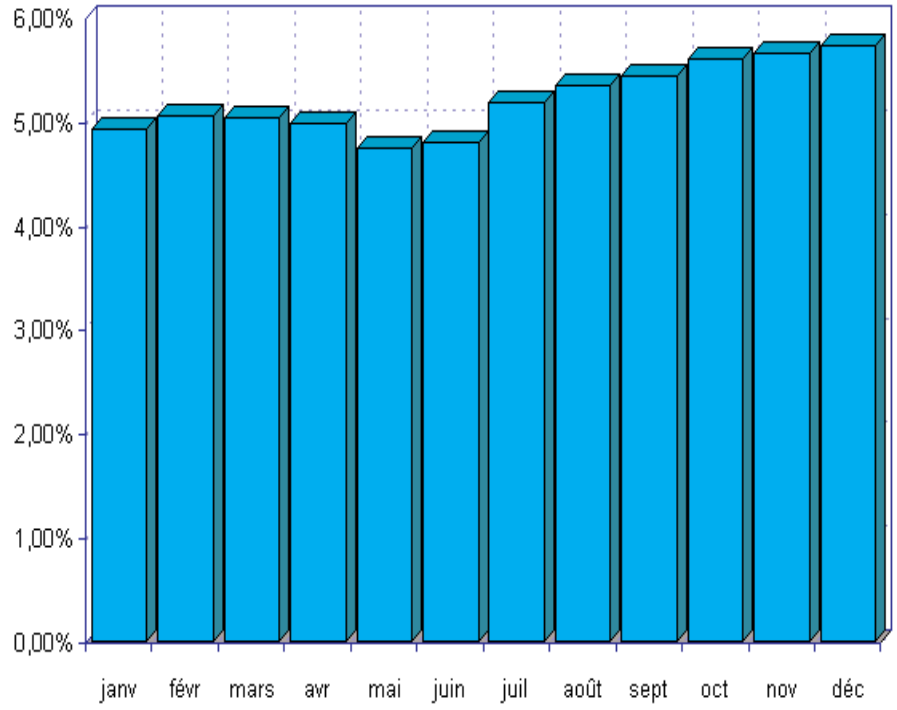

contre 4,4 % en 2008. Si l'effet-prix était alimenté en 2008 par un effet significatif de l'inflation importée, vu l'ampleur de la résurgence de l'inflation au niveau mondial en 2008 comme en témoignent les taux d'inflation à deux chiffres dans un grand nombre de pays émergents et en développement, l'augmentation du taux d'inflation en 2009 est tirée principalement par l'inflation endogène. Cependant, le rythme d'inflation de l'année 2009 reste dans le trend des rythmes enregistrés au cours des neuf dernières années, confirmant la stabilité monétaire en Algérie en contexte de très faible progression de la masse monétaire M2.

Pour l'Algérie, après l'envolée des prix des produits alimentaires importés qui a constitué un «choc» dont l'effet négatif a été atténué, dans une certaine mesure, par la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, la montée de l'inflation endogène en 2009 a contribué à contrarier la stabilité des prix relatifs en contexte de choc externe inhérent à la crise économique mondiale. Aussi, la Banque d'Algérie poursuit la gestion flexible du taux de change pour étayer l'objectif de la politique monétaire.

IX.6 - POLITIQUE MONETAIRE ET STABILITE FINANCIERE

Si l'économie algérienne n'a pas été directement affectée par le choc externe inhérent à l'intensification de la crise financière internationale en 2008, matérialisé notamment par la situation de «sudden stop», la balance des paiements et les finances publiques ont subi l'effet de la forte contraction des ressources (recettes d'exportation d'hydrocarbures, fiscalité pétrolière) enregistrée en 2009. L'évolution des prix des hydrocarbures à partir du quatrième trimestre de l'année 2008 a été le principal déterminant en la matière, révélant le canal de transmission des effets de la crise économique mondiale.

Les performances macroéconomiques sont restées, néanmoins, robustes en 2009, en phase avec celles des huit dernières années qui ont suivi le retour à la stabilité macroéconomique en 2000. Ancrées sur des politiques financières prudentes, les progrès réalisés en matière de stabilité monétaire et de résilience du secteur bancaire ont permis d'asseoir davantage la stabilité finan-

cière en 2008 - 2009. En particulier, avec un niveau des réserves officielles de change équivalent à trois années d'importations de biens et services et une dette extérieure maintenue à un niveau très faible (2,8 % du PIB à fin 2009), la position financière extérieure confortable de l'année 2009 émerge comme un élément de sauvegarde (buffer) et de résilience face au choc externe.

Il importe de souligner que la politique de placement des réserves de change conduite par la Banque d'Algérie (sécurité des placements, composition par devise et instruments, meilleure gestion des risques) a contribué à atténuer l'effet de la forte contraction des recettes d'exportation d'hydrocarbures en 2009 sur le niveau des réserves officielles de change. Aussi, l'accumulation et la gestion des réserves officielles de change constituent un important instrument de stabilité financière en Algérie, en contexte de poursuite de la politique de stabilisation du taux de change effectif réel.

L'amélioration en 2009 du cadre opérationnel de l'activité bancaire (nouvelles règles comptables, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers,…etc) par l'autorité monétaire et la Banque d'Algérie ainsi que l'augmentation substantielle du capital des banques et établissements financiers, au second semestre 2009, sont des acquis appréciables pour la solidité de chaque banque et la résilience du système bancaire dans son ensemble. Ainsi, le ratio de solvabilité global est passé de 12,85 % en 2007 à 16,54 % en 2008, pour ensuite se situer à 21,78 % en 2009. Si le système bancaire en Algérie, principal pourvoyeur de financements à l'économie et faiblement exposé aux risques de marchés financiers internationaux, reste en excès structurel de liquidité, son efficacité fonctionnelle doit s'inscrire sur le sentier d'une amélioration soutenue, d'autant plus que l'intermédiation financière est principalement assurée par les banques.

Sous l'angle du renforcement additionnel du cadre de l'activité bancaire, la Banque d'Algérie a entrepris de moderniser la «centrale des risques» en 2009, y compris le compartiment des crédits non remboursés à l'échéance (centrale négative) et l'endettement des ménages, devant contribuer à une meilleure gestion des risques de crédit par les banques. L'objectif étant de pour-

suivre de manière plus résolue la diminution des crédits non performants corrélatifs notamment au phénomène de concentration de risques.

En outre, la fonction de surveillance générale du système bancaire a été davantage développée en 2009, pendant que l'exercice de stress tests est en voie d'affinement. Parallèlement, la Banque d'Algérie développe davantage ses capacités de contrôle sur place, de contrôle permanent ainsi que la capacité de détection précoce des vulnérabilités des banques. En particulier, la plupart des instruments microprudentiels au standard international sont en place : niveau de couverture de risques par les fonds propres réglementaires (ratio de solvabilité), ratios limitant les grands risques, système de classement et de provisionnement des crédits non performants, taux de crédits plafonds par rapport aux biens immobiliers financés, exposition maximale aux risques de taux de change,… Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des outils de supervision bancaire, l'année 2009 a vu l'accélération de la préparation d'un système de notation des banques conforme aux standards internationaux.

En cohérence avec les développements récents du cadre opérationnel de la politique monétaire au niveau international suite à la crise financière, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté en mai 2009 un nouveau règlement en matière d'interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire, ses opérations hors marché ainsi que les instruments de politique monétaire. Il s'agit d'un cadre réglementaire détaillé portant à la fois sur les opérations de refinancement des banques, les opérations de reprises de liquidité excédentaire sur le marché monétaire et sur les facilités (de prêts et de dépôts) à l'initiative des banques.

Ainsi, la Banque d'Algérie a été dotée en 2009 d'une instrumentation monétaire lui permettant de continuer à faire face à l'excès de liquidité structurel, même si cette même année a enregistré une contraction de la liquidité bancaire, en contexte de risques à la hausse pour la stabilité des prix.

Sous l'angle de la conduite de la politique monétaire, la progression des crédits à l'économie en 2009 a été appréciable et en phase avec l'objectif de croissance arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit, avec un rythme accru pour les crédits à

moyen et long termes. Cette forte expansion des crédits à l'économie s'est conjuguée avec une progression monétaire très modérée de l'agrégat monétaire M2 (3,2 % contre 16 % en 2008 et 24,2 % en 2007). Ce phénomène nouveau fait émerger de facto l'importance du "canal" crédit dans la transmission des effets de la politique monétaire, avec un accent particulier sur les agrégats de crédit dans la conduite de la politique monétaire.

Si la politique monétaire et l'approche macroprudentielle, en tant que politique préventive contre les déséquilibres financiers graves dus au risque systémique (emballement du cycle financier), sont complémentaires, la formulation de la politique macroprudentielle dans les pays émergents à fort excès de liquidité, comme c'est le cas en Algérie, nécessite davantage de réflexion. En effet, en Algérie, pays exportateur d'hydrocarbures, le système bancaire est en excès structurel de liquidité depuis 2002, pendant que l'objectif de croissance forte et soutenue des secteurs hors hydrocarbures à leur potentiel passe par une absorption conséquente de fonds prêtables. L'approche macroprudentielle doit également tenir compte du fait que le secteur bancaire est le principal pourvoyeur de crédits à l'économie.

La gravité de la crise financière de 2007-2008 et l'ampleur des mesures prises pour y faire face ont conduit à une réflexion nouvelle sur la responsabilité des banques centrales dans la détection et la résolution des crises. La nécessité de confier davantage de responsabilité aux banques centrales dans le renforcement de la stabilité financière a émergé. Cependant, le renforcement de la stabilité financière en tant que mission des banques centrales est fonction des caractéristiques des institutions faisant partie du secteur financier d'un pays donné.

En Algérie, où le secteur financier reste à vocation bancaire en contexte de développement très limité du marché financier, il est intelligible que le renforcement de la stabilité financière porte, dans un premier temps, sur l'amélioration de la surveillance des banques et établissements financiers, deux types d'institutions faisant partie du secteur bancaire et ce, au moyen des instruments de contrôle déjà en vigueur.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'intensification de la crise financière internationale en 2008 s'est accompagnée, au cours du premier semestre 2009, par la pire récession de l'histoire récente à en juger par le caractère synchronisé de cette récession au niveau des économies avancées, malgré des politiques macroéconomiques largement accommodantes. Aussi, en dépit d'une reprise de l'activité économique plus vigoureuse que prévu dans les pays émergents d'Asie qui ont mis en œuvre des plans de relance axés sur la demande intérieure, la croissance négative de la production mondiale en 2009 témoigne de la gravité de la crise économique mondiale.

Les différentes interventions publiques ont contribué à réduire l'incertitude et le risque systémique au niveau des marchés financiers, notamment au second semestre 2009, en contexte d'amenuisement des déséquilibres des comptes courants extérieurs par rapport à l'année 2008. Cependant, la forte détérioration des finances publiques (niveaux élevés des déficits budgétaires et dettes publiques relativement au produit intérieur brut) de plusieurs pays développés comporte des risques potentiels additionnels pour les marchés financiers, à mesure que les conditions de financements restent fragiles. De plus, le phénomène de déflation qui a marqué les économies avancées en 2009 s'est conjugué avec des taux de chômage historiquement élevés.

Si le pire de la crise financière est passé, il reste que des signes de dysfonctionnement du secteur financier persistent dans les pays développés où les conditions d'accès aux crédits bancaires sont relativement restrictives et la volatilité persistante des marchés financiers ; la stabilité financière restant un défi dans de nombreux pays développés même s'il y a une diminution des risques macroéconomiques. En effet, la gravité de la crise financière internationale de 2007-2008 et l'ampleur des mesures pour y faire face ont conduit à une réflexion nouvelle sur la responsabilité des banques centrales dans la détection et la résolution

des crises. La nécessité de confier davantage de responsabilité aux banques centrales dans le renforcement de la stabilité financière a émergé en 2009, avec un rôle accru en matière de surveillance du risque systémique.

Par ailleurs, si les pays émergents d'Asie sont exportateurs nets de capitaux en contexte de stabilisation de leurs excédents de comptes courants extérieurs, un nombre croissant de pays émergents et en développement ont dû recourir aux financements exceptionnels du Fonds Monétaire International pour faire face à d'importants besoins de financements extérieurs urgents en 2009, causés notamment par la situation de sorties de capitaux provenant de la nette détérioration de la situation des banques internationales et des marchés financiers en 2008. Aussi, la gravité de la crise économique mondiale a montré que le niveau des réserves officielles de change constitue un important élément de sauvegarde (buffer) pour les pays émergents et en développement, vu le risque de contagion financière en contexte de chocs externes.

Ancrées sur des politiques macro financières prudentes et des performances économiques et financières robustes, le système bancaire en Algérie n'a pas été directement affecté par le choc externe inhérent à l'intensification de la crise financière internationale en 2008. L'année 2009, marquée par la gravité de la crise économique mondiale, s'est caractérisée par une forte chute des recettes d'exportations d'hydrocarbures (- 42,5 %), témoignant de l'ampleur du choc externe sur la balance des paiements extérieurs de l'Algérie. L'excédent du compte courant extérieur s'est donc fortement contracté en 2009 (0,41 milliards de dollars), après une nette consolidation en la matière (34,45 milliards de dollars en 2008 contre 30,54 milliards de dollars en 2007, 28,95 milliards de dollars en 2006 et 21,18 milliards de dollars en 2005). L'année sous revue a été clôturée avec un niveau des réserves officielles de change de 147,221 milliards de dollars à fin décembre 2009 (hors allocations DTS) et une dette extérieure à moyen et long terme de seulement 3,92 milliards de dollars. Ces deux indicateurs s'interprètent comme une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie, dans un contexte de chocs externes où les mesures de prudence prises en 2009 ont

contribué à contenir le niveau des importations de biens et services après l'emballement enregistré en 2008. Ce qui confirme que l'Algérie a pleinement utilisé l'opportunité de constituer un « buffer », élément de sauvegarde, en accumulant d'importantes réserves de change entre 2004 et 2008 et en réalisant d'importants remboursements par anticipation de la dette extérieure au cours des deux années (2005-2006) précédant la crise financière internationale.

En dépit de la forte volatilité des marchés financiers internationaux, la politique de taux de change conduite par la Banque d'Algérie, de manière flexible au cours de l'année 2009, a permis de maintenir le taux de change effectif réel proche de l'équilibre. Aussi, la politique de taux de change est bien en phase avec la stabilité externe, elle même ancrée sur une solidité marquée de la position financière extérieure nette de l'Algérie.

La stratégie de désendettement extérieur a été conduite grâce à la gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources budgétaires depuis le début des années 2000, de sorte que le déficit budgétaire de l'année 2009 n'a pas érodé le stock d'épargnes financières du Trésor. La stabilisation du niveau des ressources du Fonds de régulation des recettes, en contexte de forte contraction des recettes budgétaires provenant des hydrocarbures, témoigne de la viabilité des finances publiques. La capacité d'épargne de l'Etat a permis la poursuite du programme d'investissements publics, en dépit de l'ampleur du choc externe. La contribution de cet important programme à la croissance des secteurs hors hydrocarbures (9,3 % en 2009) est appréciable, d'autant que la croissance négative dans le secteur des hydrocarbures pour la quatrième année consécutive émerge comme un nouveau défi, dans la perspective d'une diversification accrue de l'économie nationale. Par ailleurs, la contribution de la sphère budgétaire à l'assainissement patrimonial des banques publiques et à la mise à niveau de leurs fonds propres renforce les fonds prêtables potentiels ainsi que la base de la stabilité financière.

En Algérie, les progrès réalisés en matière de stabilité monétaire et de résilience du secteur bancaire ont permis d'asseoir davantage la stabilité financière en 2008 – 2009, à en juger notamment par l'amélioration en 2009 du cadre opérationnel de l'activité bancaire (nouvelles règles comptables aux standards internationaux applicables à partir de 2010, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers, …) par l'autorité monétaire et la Banque d'Algérie. Par ailleurs, l'augmentation substantielle du capital des banques et établissements financiers, au second semestre 2009, a contribué à consolider le ratio de solvabilité global qui a atteint 21,78 % en 2009 contre 16,54 % en 2008 et 12,85 % en 2007.

La fonction de surveillance générale du système bancaire a été davantage développée en 2009, pendant que l'exercice de stress tests est en voie d'affinement. Parallèlement, la Banque d'Algérie développe davantage ses capacités de contrôle sur place, de contrôle permanent ainsi que la capacité de détection précoce des vulnérabilités des banques. Sous l'angle du renforcement additionnel du cadre de l'activité bancaire, la Banque d'Algérie a entrepris de moderniser la « centrale des risques » en 2009, y compris le compartiment des crédits non remboursés à l'échéance (centrale négative) et l'endettement des ménages. Cette nouvelle centrale qui entrera en production par la suite contribuera à une meilleure gestion des risques de crédit par les banques ; l'objectif étant de poursuivre de manière plus résolue la nécessaire diminution des crédits non performants corrélatifs notamment au phénomène de concentration de risques.

Par ailleurs, en matière de renforcement des outils de supervision bancaire, l'année 2009 a vu la poursuite soutenue de la préparation d'un système de notation des banques conforme aux standards internationaux, sachant que la plupart des instruments micro prudentiels sont effectifs : niveau de couverture de risques par les fonds propres réglementaires (ratio de solvabilité), ratios limitant les grands risques, système de classement et de provisionnement des crédits non performants, taux de crédits plafonds par rapport aux biens immobiliers financés, exposition maximale aux risques de taux de change, …. .

Quant au renforcement du cadre de la politique monétaire, un nouveau règlement du Conseil de la monnaie et du crédit (mai 2009) a doté la Banque d'Algérie d'une instrumentation monétaire pertinente lui permettant de continuer à faire face à l'excès de liquidité structurel et ce, en cohérence avec les développements récents du cadre opérationnel de la politique monétaire au niveau international suite à la crise financière. Il s'agit d'un cadre réglementaire détaillé portant à la fois sur les opérations de refinancement des banques, les opérations de reprises de liquidité excédentaire sur le marché monétaire et sur les facilités (de prêts et de dépôts) à l'initiative des banques.

La combinaison ordonnée des instruments reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie montre la priorité accordée à l'amélioration de la régulation de la liquidité bancaire, en tenant compte des caractéristiques de l'année 2009 marquée par un choc externe de grande ampleur matérialisé notamment par une contraction de la liquidité bancaire ; le non recours au prêteur en dernier ressort étant devenu durable. La conduite ordonnée de la politique monétaire au cours de l'année 2009, année caractérisée par des risques d'inflation endogène, a permis à la Banque d'Algérie de contenir les pressions inflationnistes, dans l'objectif de stabilité des prix sur le moyen terme, en contexte de forte décélération du rythme de croissance de l'agrégat M2 (3,2 % contre 16 % en 2008 et 24,2 % en 2007).

Avec un système bancaire en excès structurel de liquidité depuis 2002 et sachant que l'objectif de croissance forte et soutenue des secteurs hors hydrocarbures à leur potentiel passe par une absorption efficiente de fonds prêtables, la formulation d'une politique macroprudentielle complémentaire avec la politique monétaire doit tenir compte du fait que le secteur bancaire reste le principal pourvoyeur de crédits à l'économie. Il est donc intelligible que le renforcement de la stabilité financière, ancré sur les acquis de stabilité monétaire caractéristiques de la décennie, porte notamment sur une amélioration plus soutenue de la surveillance des banques et établissements financiers, tout en menant à terme la réforme en profondeur du système financier.

Enfin, la résilience de l'économie nationale face à la crise économique mondiale, notamment grâce à des politiques financière et monétaire prudentes et qui ont été renforcées en 2009, milite en faveur d'une amélioration du schéma d'allocation des ressources dans une perspective de moyen à long terme. Aussi, la préservation des réserves officielles de change devra prendre une place particulière, en terme de priorité, dans la prévention contre de nouveaux chocs externes ainsi que dans la réalisation de l'objectif de consolidation de la stabilité macroéconomique.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)	Page..... 34
GRAPHIQUE 2	INFLATION EN (%)	Page..... 34
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA PIB & DU PIB (EN VOLUME)	Page..... 47
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 47
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL	Page..... 60
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 60
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 68
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 68
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 78
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&L T	Page..... 78
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 81
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE	Page..... 81
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 88
GRAPHIQUE 14	FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 88
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 91
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 91
GRAPHIQUE 17	STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 160
GRAPHIQUE 18	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 160
GRAPHIQUE 19	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 162
GRAPHIQUE 20	MASSE MONETAIRE	Page..... 162
GRAPHIQUE 21	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 164
GRAPHIQUE 22	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 164
GRAPHIQUE 23	GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 186
GRAPHIQUE 24	VARIATION ANNUELLE (EN %)	Page..... 186

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants.....**p.201**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.202**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel.....**p.203**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub.....**p.204**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.205**

TABLEAU 6 : Revenu des ménages.....**p.206**

TABLEAU 7 : Population active, emploi et chômage.....**p.207**

TABLEAU 8 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.208**

TABLEAU 9 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.209**

TABLEAU 10 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.210**

TABLEAU 11 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.211**

TABLEAU 12/1 : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....**p.212**

TABLEAU 12/2 : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....**p.213**

TABLEAU 13 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.214**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par maturité.....**p.215**

TABLEAU 15 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.216**

TABLEAU 16/1 : Balance des paiements évalué en dollars.....**p.217**

TABLEAU 16/2 : Balance des paiements évalué en dinars.....**p.218**

TABLEAU 17 : Composition des import.&export. par groupe de produits ...**p.219**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.220**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.221**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2005	2006	2007	2008	2009
			(En milliards de dinars)		
Produit Intérieur Brut	**7 564,6**	**8 512,2**	**9 408,3**	**11 042,8**	**10 135,6**
Dépense Intérieure Brute	**5 815,4**	**6 226,1**	**7 332,1**	**8 902,4**	**9 866,9**
Consommation	3 418,9	3 650,5	4 107,2	4 747,8	5 131,0
Publique	865,9	954,9	1 146,9	1 455,8	1 645,0
Privée	2 553,0	2 695,6	2 960,3	3 292,0	3 486,0
Investissement brut	2 396,5	2 575,6	3 224,9	4 154,6	4 735,9
Formation brute de capital fixe	1 691,6	1 967,3	2 447,7	3 218,1	3 824,5
Variations des stocks	704,9	608,3	777,2	936,5	911,4
Épargne intérieure brute	4 145,7	4 861,7	5 301,1	6 295,0	5 004,6
Revenus des facteurs nets	-373,1	-328,9	-127,6	-84,2	-94,8
Transferts courants nets	151,4	116,7	153,3	175,1	191,3
Épargne nationale	3 924,0	4 649,5	5 326,8	6 385,9	5 101,1
Produit National Brut	**7 191,5**	**8 183,3**	**9 280,7**	**10 958,6**	**10 040,8**
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	76,9	73,1	77,9	80,6	97,3
Consommation	45,2	42,9	43,7	43,0	50,6
Publique	11,4	11,2	12,2	13,2	16,2
Privée	33,7	31,7	31,5	29,8	34,4
Investissement brut	31,7	30,3	34,3	37,6	46,7
Formation brute de capital fixe	22,4	23,1	26,0	29,1	37,7
Variations des stocks	9,3	7,1	8,3	8,5	9,0
Épargne intérieure brute	54,8	57,1	56,3	57,0	49,4
Épargne nationale	51,9	54,6	56,6	57,8	50,3
Produit National Brut	95,1	96,1	98,6	99,2	99,1

Source: Office National des Statistiques; Commissariat Général de la Planification & de la Prospective

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2005	2006	2007	2008	2009
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	3 352,9	3 882,2	4 089,3	5 001,5	3 192,7
Autres secteurs	3 717,7	4 138,5	4 786,6	5 438,0	6 325,1
Agriculture	581,6	641,3	704,2	711,8	941,1
Industries manufacturières	421,0	446,8	476,0	515,2	535,0
Bâtiments et travaux publics	564,4	674,3	825,1	956,7	1 123,6
Services hors administrations publiques	1 518,9	1 698,1	1 924,8	2 141,0	2 515,3
Services des administrations publiques	631,8	678,0	856,5	1 113,3	1 210,1
Droits et taxes à l'importation	494,0	491,5	532,4	603,3	617,8
Produit Intérieur Brut	**7 564,6**	**8 512,2**	**9 408,3**	**11 042,8**	**10 135,6**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	44,3	45,6	43,5	45,3	31,5
Autres secteurs	49,1	48,6	50,9	49,2	62,4
dont : Agriculture	7,7	7,5	7,5	6,4	9,3
Industries manufacturières	5,6	5,2	5,1	4,7	5,3
Batiments et travaux publics	7,5	7,9	8,8	8,7	11,1
Services hors amministrations publique	20,1	19,9	20,5	19,4	24,8
Services des administrations publiques	8,4	8,0	9,1	10,1	11,9
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	44,5	15,8	5,3	22,3	-36,2
Autres secteurs	9,8	11,3	15,7	13,6	16,3
dont : Agriculture	0,2	10,3	9,8	1,1	32,2
Industries manufacturières	7,7	6,1	6,5	8,2	3,8
Services des administrations publiques	4,7	7,3	26,3	30,0	8,7
Produit Intérieur Brut	23,0	12,5	10,5	17,4	-8,2

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2005	2006	2007	2008	2009
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	5,8	-2,5	-0,9	-2,3	-6,0
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	4,7	5,6	6,3	6,1	9,3
Agriculture	1,9	4,9	5,0	-5,3	20,0
Mines	12,9	15,1	8,0	9,8	3,4
Énergie et eau	9,5	3,4	6,0	7,9	7,2
Industries manufacturières publiques	-4,5	-2,2	-3,9	1,9	0,7
Industries alimentaires	-14,4	-7,6	-2,1	6,8	-9,1
Sidérurgie, construction mécanique et électric	-4,1	1,3	-8,9	3,9	6,4
Industries chimiques	3,9	-3,1	-4,4	2,5	2,0
Textiles	0,6	-14,0	-15,0	-1,1	1,2
Cuirs et Peaux	-18,4	-15,9	-4,8	-1,2	-12,0
Matériaux de construction	4,8	-3,8	2,7	-1,6	-1,0
Bois et papier	-15,9	2,9	-6,8	-11,9	-21,4
Autres	-25,1	-1,0	-31,2	-20,6	0,0
Industries du secteur privé	1,7	2,1	3,2		
Bâtiments et travaux publics	7,1	11,6	9,8	9,8	8,7
Services hors administrations publiques	6,0	6,5	6,8	7,8	8,8
Services des administrations publiques	3,0	3,1	6,5	8,4	7,0
Droits et taxes à l'importation	5,9	2,7	5,5	7,7	6,8
Produit Intérieur Brut	**5,1**	**2,0**	**3,0**	**2,4**	**2,4**
Absorption intérieure brute	5,9	3,6	7,9	10,4	12,7
Consommation	4,2	3,4	3,7	5,5	5,9
Publique	2,1	4,8	7,1	8,7	6,0
Privée	4,8	2,9	2,5	4,9	5,8
Investissement brut	7,9	7,2	9,8	11,8	8,5
Exportations de biens et de services non facteurs	6,1	-2,5	-0,6	-2,9	-10,7
Importations de biens et de services non facteurs	9,5	-1,8	11,1	17,7	9,1

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	(%)	2005	2006	2007*	2008*	2009
			(1989 = 100)			
Eau et Énergie	6,9	231,7	239,6	253,9	273,8	293,4
Hydrocarbures	17,8	149,6	148,5	150,7	147,1	139,2
Industries extractives	2,7	91,0	104,8	120,9	132,8	137,3
Constructions mécanique et électrique	26,3	70,6	71,5	55,5	57,7	61,3
Matériaux de construction	8,8	112,7	108,5	116,1	114,2	113,1
Industries chimiques	7,0	82,3	77,7	67,4	69,1	70,5
Industries alimentaires	14,5	34,6	31,9	32,3	34,5	31,3
Textiles	9,2	24,6	21,2	18,4	18,2	18,4
Cuirs et peaux	2,2	10,9	9,2	7,4	7,4	6,5
Bois et papier	4,6	23,1	23,7	23,2	20,4	16,1
Industries diverses		19,0	18,8	13,0	10,3	10,3
Indice général	**100,0**	**88,7**	**88,4**	**90,1**	**91,8**	**91,9**
Indice général (hors hydrocarbures)		74,6	74,2	73,1	76,3	78,5
Indice général des produits manufacturés		60,0	58,5	51,8	52,8	53,2
		(Variation annuelle en pourcentage)				
Eau et Énergie		9,5	3,4	6,0	7,8	7,2
Hydrocarbures		3,0	-0,7	1,4	-2,4	-5,4
Industries extractives		10,0	15,1	8,0	9,8	3,4
Constructions mécanique et électrique		-4,2	1,3	-8,9	3,9	6,4
Matériaux de construction		7,0	-3,7	2,7	-1,6	-1,0
Industries chimiques		5,5	-5,6	-4,4	2,5	2,0
Industries alimentaires		-14,6	-7,6	-2,1	6,7	-9,1
Textiles		0,0	-14,0	-15,0	-1,1	1,2
Cuirs et peaux		-19,4	-15,9	-4,8	-1,2	-12,0
Bois et papier		-17,9	2,9	-6,8	-11,9	-21,4
Industries diverses		-25,1	-1,0	-31,2	-20,6	0,0
Indice général		**1,6**	**-0,5**	**0,3**	**1,9**	**0,1**
Indice général (hors hydrocarbures)		1,0	-0,5	0,3	4,3	3,0
Indice général des produits manufacturés		-2,4	-2,5	-3,9	1,9	0,7

*Le changement de l'échantillon d'entreprises pour la construction de l'indice intervenu à partir de 2007

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	(%)	2005	2006	2007	2008	2009
			(2001= 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	43,1	107,8	112,3	119,4	128,4	139,0
Habillement - Chaussures	7,5	104,4	104,7	104,4	104,1	104,6
Logement - Charges	9,3	117,3	122,0	124,6	125,9	129,3
Meubles et articles d'ameublement	5,0	106,1	106,2	106,6	107,7	109,7
Santé, Hygiène Corporelle	6,2	105,6	106,6	108,5	110,5	114,2
Transports et communication	15,9	128,9	128,8	131,7	136,9	141,8
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	105,0	104,5	106,7	112,3	119,1
Divers	8,6	108,6	110,1	112,6	118,4	127,8
Indice général	**100,0**	**111,5**	**114,0**	**118,2**	**124,0**	**131,1**
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		-1,1	4,2	6,4	7,5	8,2
Habillement - Chaussures		0,9	0,3	-0,3	-0,2	0,4
Logement - Charges		8,4	4,1	2,1	1,1	2,7
Meubles et articles d'ameublement		0,2	0,1	0,4	1,1	1,8
Santé, Hygiène Corporelle		0,9	1,0	1,8	1,8	3,4
Transports et Communication		5,3	-0,1	2,2	4,0	3,6
Éducation, Culture, Loisirs		1,0	-0,5	2,1	5,2	6,0
Divers		-0,3	1,3	2,3	5,2	7,9
Indice général		**1,38**	**2,31**	**3,68**	**4,85**	**5,74**

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dinars)		
Traitements et salaires 1/	1 327,4	1 411,7	1 698,6	2 108,1
Agriculture	70,6	75,3	89,5	95,3
Administration	632,4	681,5	797,2	1127,5
Autres secteurs	624,4	654,9	811,9	885,3
Revenus des travailleurs indépendants	1 723,0	1 900,7	2 176,0	2465,4
Paiements de transfert	841,7	828,0	1 309,5	1148,6
Revenu brut	**3 892,1**	**4 140,4**	**5 184,1**	**5 722,1**
Revenu disponible	3299,4	3587,1	4539,5	4908,4

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les cotisations sociales

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**10 027**	**10 267**	**10 514**	**10 801**	**10 544**
Agriculture	1 683	1 780	1 842	1841	1242
Autres secteurs	8 344	8 487	8 672	8960	9302
Population effectivement occupée	6 222	6 517	6 771	7 002	9 472
Agriculture	1 683	1 780	1 842	1841	1242
Autres secteurs	4 539	4 737	4 929	5 161	8 230
Industrie	523	525	522	530	1194
Bâtiment et travaux publics	1 050	1 160	1 261	1371	1718
Administration	1 527	1 542	1 557	1572	
Transport et communication, Commerce et Services hors Administration	1 439	1 510	1 589	1688	5318
Travail à domicile et autres /1	2 275	2 485	2 498	2579	
Chômeurs	1 530	1 265	1 245	1220	1072
(En pourcentage de la population active)	15,3	12,3	11,8	11,3	10,2

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

* Nombre pour les trois rubriques : administration, transport et communication, travail à domicile

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**3 082,6**	**3 639,8**	**3 687,8**	**5 190,5**	**3 672,9**
Recettes des hydrocarbures*	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2 412,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7
Fonds de Régulation des Recettes net	1 121,0	1 088,4	284,5	1 064,5	36,4
Recettes hors hydrocarbures	724,2	840,5	883,1	1 101,6	1 259,4
Recettes fiscales	640,4	720,8	766,7	965,2	1 144,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	168,1	241,2	258,1	331,5	460,8
Impôts sur les biens et services	308,8	341,3	347,4	435,2	479,0
Droits de douane	143,9	114,8	133,1	164,9	169,1
Enregistrement et timbres	19,6	23,5	28,1	33,6	35,6
Recettes non fiscales	83,8	119,7	116,4	136,4	114,9
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,7	75,3	41,0	22,5	48,2
Droits	35,1	44,4	75,4	113,9	66,7
Dons	5,7	0,3	7,9	0,3	0,8
Total dépenses budgétaires	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 191,0**	**4 214,4**
Dépenses courantes	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 217,7	2 293,5
Dépenses de personnel	418,5	447,8	526,2	711,0	743,3
Pensions des Moudjahidine	79,8	92,5	101,6	103,0	132,4
Matériels et fournitures	76,0	95,7	93,8	111,7	88,4
Transferts courants	597,6	733,3	871,8	1 230,6	1 292,0
dont: Services de l'Administration	187,5	215,6	273,0	360,8	405,2
Intérêts sur la dette publique	73,2	68,6	80,5	61,4	37,4
Dépenses en capital	806,9	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 920,9
Solde budgétaire	**1 030,6**	**1 186,8**	**579,3**	**999,5**	**-541,5**
Solde des comptes spéciaux	-129,0	-4,1	18,8	31,2	7,3
Prêts nets du Trésor	5,2	32,1	141,3	123,8	134,6
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissem	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**906,9**	**-668,8**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	969,6	1 219,2	537,3	968,3	-631,4
Solde global	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**906,9**	**-668,8**
Financement	**-896,4**	**-1 150,6**	**-456,8**	**-906,9**	**668,8**
Bancaire	-1 002,2	-976,9	-553,0	-1 410,9	75,7
Non bancaire	221,5	-15,0	206,9	508,2	592,3
Extérieur	-115,7	-158,7	-110,7	-4,2	0,8

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**3 082,5**	**3 639,8**	**3 687,7**	**5 190,4**	**3 672,9**
Recettes des hydrocarbures	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2412,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes de l'a	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7
Recettes hors hydrocarbures	724,1	840,5	883,0	1 101,5	1 259,4
Recettes fiscales	640,3	720,8	766,8	965,2	1 144,5
Impôts sur le revenus et les bénéfices	168,1	241,2	258,1	331,5	460,8
Impôts sur les salaires	85,6	96,1	124,9	155,5	182,7
Autres	82,5	145,1	133,2	176,0	278,1
Impôts sur les biens et services	308,7	341,3	347,5	435,2	479,0
TVA et prélèvements sur importations	135,7	140,9	171,9	223,3	232,3
TVA et prélèvements sur activité intérieur	129,1	145,7	168,8	196,8	232,8
TVA-TC-TSA sur transactions intérieur	98,9	114,2	136,6	165,3	199,0
Tabacs (TIC)	30,2	31,5	32,2	31,5	33,8
TVA sur produits pétroliers	5,9	4,4	0,1	0,1	0,2
Prélèvement sur produits pétroliers	37,9	40,6	4,1	0,2	0,7
Autres impôts	3,3	3,7	2,8	6,4	5,3
Autres recettes non reparties	-4,2	4,9	-1,2	7,0	6,5
Autres contributions indirects	1,0	1,1	1,0	1,4	1,2
Droits de douane	143,9	114,8	133,1	164,9	169,1
Enregistrement et timbres	19,6	23,5	28,1	33,6	35,6
Recettes non fiscales	83,8	119,7	116,2	136,3	114,9
Droits d'entrée	35,1	44,4	75,2	113,8	66,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,7	75,3	41,0	22,5	48,2
Dons	5,7	0,3	7,9	0,3	0,8
		(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	76,3	76,9	75,8	78,8	65,7
Recettes hors hydrocarbures	23,5	23,1	23,9	21,2	34,3
Recettes fiscales	20,8	19,8	20,8	18,6	31,2
Impôts sur les revenus et les bénéfices	5,5	6,6	7,0	6,4	12,5
Impôts sur les biens et services	10,0	9,4	9,4	8,4	13,0
Droits de douane	4,7	3,2	3,6	3,2	4,6
Enregistrement et timbres	0,6	0,6	0,8	0,6	1,0
Recettes non fiscales	2,7	3,3	3,2	2,6	3,1
Dons	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dinars)			
Dépenses budgétaires	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 191,1**	**4 214,5**
Dépenses courantes	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 217,8	2 293,6
Dépenses de personnel *	418,5	447,8	526,2	711,0	743,3
Traitements, salaires et allocations	416,4	447,8	526,2	711,0	743,3
Autres	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	79,8	92,5	101,6	103,0	132,4
Matériels et fournitures	76,0	95,7	93,8	111,7	88,4
Services de l'administration	187,5	215,6	273,1	360,9	405,2
Hôpitaux	61,7	73,5	107,9	151,5	173,2
Autres (Établis. publics à caract. Admin.	125,8	142,1	165,2	209,4	232,0
Transferts courants hors services Admin..	410,1	517,7	598,7	869,8	886,9
Actions éducatives et culturelles	13,2	15,6	19,3	24,3	21,8
Fonds de calamité naturelle	1,3	0,8	1,1	0,9	0,6
Subventions sur produits alimentaires	1,5	2,9	5,6	0,8	12,6
Fonds spécial de solidarité nationale	4,6	5,2	8,6	6,5	6,5
Bonification d'intérêts	0,8	0,6	0,6	0,5	2,6
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	4,0	5,5	5,5	5,5	14,8
Autres transferts	384,7	487,1	558,0	831,3	828,0
Intérêts sur la dette publique	73,2	68,6	80,5	61,4	37,4
Dépenses en capital	806,9	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 920,9
Prêts nets du Trésor	5,2	32,1	141,3	123,8	134,6
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**2 057,2**	**2 485,1**	**3 249,8**	**4 314,9**	**4 349,1**
		(En pourcentage du total des dépenses)			
Dépenses budgétaires	**99,7**	**98,7**	**95,7**	**97,1**	**96,9**
Dépenses courantes	60,5	57,9	51,5	51,4	52,7
Dépenses de personnel	20,3	18,0	16,2	16,5	17,1
Traitements et salaires	20,2	18,0	16,2	16,5	17,1
Matériels et fournitures	3,7	3,9	2,9	2,6	2,0
Services de l'administration	9,1	8,7	8,4	8,4	9,3
Intérêts sur la dette publique	3,6	2,8	2,5	1,4	0,9
Dépenses en capital	39,2	40,8	44,1	45,7	44,2
Prêts nets du Trésor	0,3	1,3	4,3	2,9	3,1
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

* Traitements et salaires + retraite et rente + versement forfaitaire

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2005*	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
Total dette intérieure	**1 038,9**	**1 847,3**	**1 103,9**	**734,0**	**808,8**
Dette courante	351,1	403,3	436,2	356,4	580,8
Bons du trésor et titres assimilés	240,4	281,8	317,3	285,5	527,7
Autres	110,7	121,5	118,9	70,9	53,1
Dette d'assainissement	687,8	1 444,0	667,7	377,6	228,0
Crédits à long terme de la Banque d'Algéri	109,4	101,4	0,0	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algérie		627,8	0,0	0,0	0,0
Créances rachetées *	523,2	663,6	616,5	321,4	171,8
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banq	55,2	51,2	51,2	56,2	56,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	13,7	21,7	11,7	6,6	8,0
PIB	7 564,6	8 512,2	9 408,3	11 042,8	10 135,6

Source : Direction Générale du Trésor

* Rachats de créances fin 2005 (54,5 milliards de DA) non compris dans le total de 2005 mais de 2006

Pour mémoire : La dette extérieure publique à fin 2006 s'élève à 1.234,38 millions de dollars, soit 89.971 millions de dinars au taux de change de fin décembre 2006

TABLEAU 12/1 : SITUATION MONETAIRE
(y compris caisse d'épargne)

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**4 179,7**	**5 515,0**	**7 415,5**	**10 246,9**	**10 886,0**
Banque centrale	4 151,5	5 526,3	7 382,9	10 227,5	10 865,9
Banques commerciales	28,2	-11,3	32,6	19,4	20,1
Avoirs intérieurs nets	**-22,1**	**-581,4**	**-1 420,9**	**-3 291,0**	**-3 707,3**
Crédits intérieurs	846,6	601,3	12,1	-1 011,8	-396,8
Crédits à l'État (nets)	-933,2	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3	-3 483,3
Banque centrale	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0
Banques commerciales	777,3	870,8	723,1	278,6	340,2
Dépôts aux CCP et au Trésor	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Crédits à l'économie *	1 779,8	1 905,4	2 205,2	2 615,5	3 086,5
Fonds de prêts de l'État	-54,6	-33,5	-28,9	-16,3	-14,8
Engagements extér. à moyen et long ter	-20,6	-19,4	-14,7	-11,4	-8,5
Autres postes (nets)	-793,5	-1 129,8	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**4 157,6**	**4 933,7**	**5 994,6**	**6 955,9**	**7 178,7**
Monnaie	2 421,4	3 167,6	4 233,6	4 964,9	4 949,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	921,0	1 081,4	1 284,5	1 540,0	1 829,4
Dépôts à vue dans les banques	1 224,4	1 750,4	2 570,4	2 965,1	2 541,9
Dépôts au Trésor et CCP	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Quasi-monnaie	1 736,2	1 766,1	1 761,0	1 991,0	2 228,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**11,2**	**18,7**	**21,5**	**16,0**	**3,2**
Monnaie	12,1	30,8	33,7	17,3	-0,3
Quasi-monnaie	10,1	1,7	-0,3	13,1	11,9
Avoirs intérieurs nets	**-103,6**	**2 530,8**	**144,4**	**131,6**	**12,6**
Crédits intérieurs	-44,1	-29,0	-98,0	-8 462,0	-60,8
Crédits à l'État (nets)	4 430,1	39,7	68,2	65,4	-4,0
Crédits à l'économie *	15,9	7,1	15,7	18,6	18,0
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	55,0	58,0	63,7	63,0	70,8
Monnaie/PIB	32,1	37,4	45,0	45,0	48,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	12,2	12,8	13,7	13,9	18,0
Crédits à l'économie/PIB	23,6	22,5	23,4	23,7	30,5
Monnaie/M2	58,2	64,2	70,6	71,4	69,0
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	22,2	21,9	21,4	22,1	25,5
Multiplicateur monétaire	3,6	3,7	3,5	3,6	3,2

* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor en 2009, le taux de croissance des crédits s'établit à 20,1 %

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 12/2 : SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)*

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**4 179,7**	**5 515,0**	**7 415,5**	**10 246,9**	**10 886,0**
Banque centrale	4 151,5	5 526,3	7 382,9	10 227,5	10 865,9
Banques commerciales	28,2	-11,3	32,6	19,4	20,1
Avoirs intérieurs nets	**-109,2**	**-687,5**	**-1 420,9**	**-3 291,0**	**-3 707,3**
Crédits intérieurs	846,6	601,3	12,1	-1 011,8	-396,8
Crédits à l'État (nets)	-933,2	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3	-3 483,3
Banque centrale	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0
Banques commerciales	777,3	870,8	723,1	278,6	340,2
Dépôts aux CCP et au Trésor	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Crédits à l'économie *	1 779,8	1 905,4	2 205,2	2 615,5	3 086,5
Fonds de prêts de l'État	-54,6	-33,5	-28,9	-16,3	-14,8
Engagements extér. à moyen et long terr	-20,6	-19,4	-14,7	-11,4	-8,5
Autres postes (nets)	-880,6	-1 235,9	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**4 070,4**	**4 827,6**	**5 994,6**	**6 955,9**	**7 178,7**
Monnaie	2 437,5	3 177,8	4 233,6	4 964,9	4 949,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	921,0	1 081,4	1 284,5	1 540,0	1 829,4
Dépôts à vue dans les banques	1 240,5	1 760,6	2 570,4	2 965,1	2 541,9
Dépôts au Trésor et CCP	276,0	335,8	378,7	459,8	578,5
Quasi-monnaie	1 632,9	1 649,8	1 761,0	1 991,0	2 228,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2) *	**11,7**	**18,6**	**24,2**	**16,0**	**3,2**
Monnaie	12,6	30,4	33,2	17,3	-0,3
Quasi-monnaie	10,4	1,0	6,7	13,1	11,9
Avoirs intérieurs nets	**-120,8**	**529,6**	**106,7**	**131,6**	**12,6**
Crédits intérieurs	-44,1	-29,0	-98,0	-8 462,0	-60,8
Crédits à l'État (nets)	4 430,1	39,7	68,2	65,4	-4,0
Crédits à l'économie **	15,9	7,1	15,7	18,6	18,0
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	53,8	56,7	63,7	63,0	70,8
Monnaie/PIB	32,3	37,6	45,0	45,0	48,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	12,2	12,8	13,7	13,9	18,0
Crédits à l'économie/PIB	23,6	22,5	23,4	23,7	30,5
Monnaie/M2	59,9	65,8	70,6	71,4	69,0
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	22,6	22,4	21,4	22,1	25,5
Multiplicateur monétaire	3,5	3,6	3,5	3,6	3,2

* Masse monétaire M2 (2005-2006) suivant la nouvelle définition introduite en 2007 (dépôts des assurances et établissements financiers à la Banque d'Algérie inclus ; dépôts préalables à l'importation au niveau des banques exclus)

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**4 151,5**	**5 526,3**	**7 382,9**	**10 227,5**	**10 865,9**
Avoirs intérieurs nets	**-2 988,2**	**-4 191,0**	**-5 653,8**	**-8 302,0**	**-8 651,7**
Crédits à l'État	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,8	-4 365,7	-4 402,0
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,8	1,3	1,5	1,5	1,4
Autres postes nets	-1 002,5	-1 681,6	-2 360,5	-3 937,8	-4 251,1
Base monétaire	**1 163,3**	**1 335,3**	**1 729,0**	**1 925,5**	**2 214,2**
Circulation fiduciaire	930,3	1 092,1	1 301,3	1 561,7	1 849,9
Dépôts des banques et établ. financiers	233,0	243,2	427,7	363,8	364,3
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**1 042,4**	**1 374,8**	**1 856,6**	**2 844,6**	**638,4**
Avoirs intérieurs nets	**-1 039,2**	**-1 202,8**	**-1 462,8**	**-2 648,2**	**-349,7**
Crédits à l'État	-1 070,7	-524,2	-784,1	-1 070,9	-36,3
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,2	0,5	0,2	0,0	-0,1
Autres postes nets	31,3	-679,1	-678,9	-1 577,3	-313,3
Base monétaire	**3,2**	**172,0**	**393,7**	**196,5**	**288,7**
Circulation fiduciaire	47,8	161,8	209,2	260,4	288,2
Dépôts des banques et établ. financiers	-44,6	10,2	184,5	-63,9	0,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**33,5**	**33,1**	**33,6**	**38,5**	**6,2**
Avoirs intérieurs nets	**53,3**	**40,3**	**34,9**	**46,8**	**4,2**
Crédits à l'État	116,9	26,4	31,2	32,5	0,8
Crédits aux banques	-	-	-	-	-
Base monétaire	**0,3**	**14,8**	**29,5**	**11,4**	**15,0**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	5,4	17,4	19,2	20,0	18,5
Dépôts des banques et établ. financiers	-16,1	4,4	75,9	-14,9	0,1

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	923,3	915,7	1026,1	1 189,4	1 320,5
Moyen terme	747,5	786,4	828,0	910,0	852,1
Long terme	109,0	203,3	351,1	516,1	913,9
Total :	**1 779,8**	**1 905,4**	**2 205,2**	**2 615,5**	**3 086,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	11,5	-0,8	12,1	15,9	11,0
Moyen terme	21,0	5,2	5,3	9,9	-6,4
Long terme	22,3	86,5	72,7	47,0	77,1
Total :	15,9	7,1	15,7	18,6	18,0
	(En pourcentage du total)				
Court terme	51,9	48,1	46,5	45,5	42,8
Moyen terme	42,0	41,3	37,5	34,79	27,61
Long terme	6,1	10,7	15,9	19,73	29,61
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2005	2006	2007	2008	2009
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	882,4	847,0	988,9	1 201,9	1 485,1
Secteur privé	897,3	1 057,0	1 216,0	1 413,3	1 600,6
Administration locale	0,1	1,4	0,3	0,3	0,8
Total :	**1 779,8**	**1 905,4**	**2 205,2**	**2 615,5**	**3 086,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	2,7	-4,0	16,8	21,5	23,6
Secteur privé	32,9	17,8	15,0	16,2	13,3
Administration locale	-66,7	1300,0	-78,6	0,0	166,7
Total :	**15,9**	**7,1**	**15,7**	**18,6**	**18,0**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	49,6	44,5	44,8	46,0	48,1
Secteur privé	50,4	55,5	55,1	54,0	51,9
Administration locale	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 16/1 : BALANCE DES PAIEMENTS

(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009
Solde extérieur courant	**21,18**	**28,95**	**30,54**	**34,45**	**0,41**
Balance commerciale	26,47	34,06	34,24	40,60	7,78
Exportations, (f.o.b.)	46,33	54,74	60,59	78,59	45,18
Hydrocarbures	45,59	53,61	59,61	77,19	44,41
Autres	0,74	1,13	0,98	1,40	0,77
Importations, (f.o.b.)	-19,86	-20,68	-26,35	-37,99	-37,40
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,27	-2,20	-4,09	-7,59	-8,69
Crédits	2,51	2,58	2,84	3,49	2,99
Débits	-4,78	-4,78	-6,93	-11,08	-11,68
Revenus des facteurs, net	-5,08	-4,52	-1,83	-1,34	-1,31
Crédits	1,43	2,42	3,81	5,13	4,74
Débits	-6,51	-6,94	-5,64	-6,47	-6,05
Paiements des intérêts	-1,03	-0,76	-0,23	-0,19	-0,17
Autres	-5,48	-6,18	-5,41	-6,28	-5,88
dont: part des associés de compagn. ı	-4,74	-5,29	-3,90	-4,56	-3,92
Transferts, net	2,06	1,61	2,22	2,78	2,63
Solde du compte de capital	**-4,24**	**-11,22**	**-0,99**	**2,54**	**3,45**
Compte de capital		-0,01			
Investissements directs (net)	1,06	1,76	1,37	2,33	2,54
Capitaux officiels (net)	-3,05	-11,89	-0,77	-0,43	1,30
Tirages	1,41	0,98	0,51	0,84	2,19
Amortissements	-4,46	-12,87	-1,28	-1,27	-0,89
Erreurs et omissions (net)	-2,25	-1,08	-1,59	0,64	-0,39
Solde global	**16,94**	**17,73**	**29,55**	**36,99**	**3,86**
Financement	**-16,94**	**-17,73**	**-29,55**	**-36,99**	**-3,86**
Augmentation des réserves brutes (-)	-16,31	-17,73	-28,27	-36,53	-2,28
Rachats au FMI	-0,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir			-1,28	-0,46	0,09
Allocations de DTS					-1,67
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	56,18	77,78	110,18	143,10	148,91
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**27,36**	**36,66**	**39,73**	**34,99**	**36,41**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	54,64	65,85	74,95	99,97	62,25

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 16/2 : BALANCE DES PAIEMENTS

(En milliards de dinars. ; sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009
Solde extérieur courant	**1 553,78**	**2 101,61**	**2 105,49**	**2 190,82**	**30,26**
Balance commerciale	1 942,31	2 473,53	2 363,45	2 589,79	564,84
Exportations, (f.o.b.)	3 398,46	3 975,85	4 191,52	5 041,52	3 281,82
Hydrocarbures	3 344,45	3 893,60	4 123,19	4 951,46	3 225,81
Autres	54,01	82,25	68,33	90,06	56,01
Importations, (f.o.b.)	-1 456,15	-1 502,32	-1 828,07	-2 451,73	-2 716,98
Services, hors revenus des facteurs, net	-166,80	-159,68	-283,70	-489,74	-631,10
Crédits	183,95	187,58	196,74	224,77	216,91
Débits	-350,75	-347,26	-480,44	-714,51	-848,01
Revenus des facteurs, net	-373,09	-328,89	-127,55	-84,33	-94,78
Crédits	104,57	175,38	263,19	330,03	345,18
Débits	-477,66	-504,27	-390,74	-414,36	-439,96
Paiements des intérêts	-75,49	-55,03	-16,13	-12,28	-12,59
Autres	-402,17	-449,24	-374,61	-402,08	-427,37
dont: part des associés (hydrocarb.)	-348,01	-384,17	-270,25	-294,57	284,84
Transferts, net	151,36	116,65	153,29	175,10	191,30
Solde du compte de capital	**-311,46**	**-813,28**	**-64,46**	**189,09**	**250,38**
Compte de capital	-0,21	-0,32	-0,01	-0,01	-0,01
Investissement en portefeuille			-0,36	0,00	0,00
Investissements directs (net)	77,76	127,80	95,17	150,98	184,42
Capitaux officiels (net)	**-225,24**	**-865,33**	**-54,02**	**-27,71**	**96,65**
Tirages	103,57	71,15	35,44	54,10	159,74
Amortissements	-328,81	-936,48	-89,46	-81,81	-63,09
Erreurs et omissions (net)	-163,77	-75,43	-105,24	65,83	-30,68
Solde global	**1 242,32**	**1 288,33**	**2 041,03**	**2 379,91**	**280,64**
Financement	**-1 242,32**	**-1 288,33**	**-2 041,03**	**-2 380,01**	**-280,64**
Augmentation des réserves brutes (-)	-1 196,10	-1 288,33	-1 954,94	-2 350,20	-165,53
Rachats au FMI	-46,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances			-86,09	-29,81	6,72
Allocation de DTS					-121,83

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	3 374	3 572	4 656	7 397	5 512
Énergie	199	230	305	560	516
Matières premières	706	792	1 245	1 318	1 128
Produits semi-finis	3 845	4 637	6 678	9 502	9 557
Équipements Agricoles	150	90	137	164	219
Équipements Industriels	7 950	8 015	9 361	12 344	14 141
Biens de consommation	2 922	2 830	3 546	6 172	5 868
Sous/Total :	**19 146**	**20 166**	**25 928**	**37 457**	**36 941**
.Importat. s/paiements + réparat. mater	711	515	420	536	462
Total:	**19 857**	**20 681**	**26 348**	**37 993**	**37 403**
Exportations (f.o.b.)					
Alimentation	67	73	88	119	113
Énergie	45 588	53 608	59 605	77 194	44 415
Matières premières	136	195	170	334	169
Produits semi-finis	481	765	640	834	393
Équipements agricoles		1	1	1	0
Équipements Industriels	37	44	46	67	42
Biens de consommation	19	44	35	32	49
Sous-Total :	**46 328**	**54 730**	**60 585**	**78 581**	**45 181**
Autres	6	11	5	9	5
Total :	**46 334**	**54 741**	**60 590**	**78 590**	**45 186**
dont : exportations hors hydrocarbures	746	1 132	980	1 386	766
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparât. matériels)					
Alimentation	17,6	17,7	18,0	19,7	14,9
Équipement industriel	41,5	39,7	36,1	33,0	38,3
Biens de consommation	15,3	14,0	13,7	16,5	15,9
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	1,6	2,1	1,6	1,8	1,7

Source : Direction Générale des Douanes ; Banque d'Algérie

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2005	2006	2007	2008	2009
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	19 340,7	22 697,4	25 373,7	30 513,7	16 855,6
dont : Rapatriement des bénéfices	4 009,8	4 624,9	2 989,1	3 593,4	2 963,1
Volume (millions de barils)	354,3	345,3	339,1	305,5	272,8
(millions de tonnes métriques)	45,0	44,0	43,2	39,2	34,7
Prix d'unité (US $ par baril)	54,6	65,7	74,8	99,9	62,2
Condensât					
Valeur (millions US $)	6 307,3	7 268,0	8 498,2	10 089,5	5 146,2
dont : Rapatriement des bénéfices	156,1	152,7	228,4	221,4	231,6
Volume (millions de barils)	120,9	119,1	114,8	115,8	93,3
(millions de tonnes métriques)	13,8	13,4	12,9	13,0	10,5
Prix d'unité (US $ par baril)	52,1	61,0	74,0	87,2	55,2
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	3 940,9	4 756,3	5 838,1	7 310,0	5 373,4
Volume (millions de barils)	87,6	88,5	77,9	82,3	85,4
(millions de tonnes métriques)	9,5	9,6	9,9	10,4	10,8
Prix d'unité (US $ par baril)	45,0	53,7	74,9	88,8	62,9
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	3 337,0	3 626,2	4 545,3	5 708,0	3 216,8
dont : Rapatriement des bénéfices	245,6	239,3	367,4	364,6	468,7
Volume (millions de barils)	77,0	71,1	81,1	81,5	74,1
(millions de tonnes métriques)	6,5	6,9	7,5	7,5	6,8
Prix d'unité (US $ par baril)	43,3	51,0	56,1	70,0	43,4
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	5 337,4	6 383,1	6 725,0	9 092,0	5 598,0
Volume (millions de m3)	40,3	39,0	39,9	34,6	34,7
Volume (billions de BTU)	1 031,6	911,9	934,0	811,6	791,8
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	5,6	7,0	7,2	11,2	7,1
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	7 324,6	8 877,0	8 624,8	14 481,4	8 225,1
dont : Rapatriement des bénéfices	332,2	271,3	311,1	382,6	257,5
Volume (milliards de m3)	39,8	37,8	35,5	39,0	33,6
Volume (billions de BTU)	1 494,8	1 416,0	1 325,9	1 462,8	1 250,6
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	4,9	6,3	6,5	9,9	6,6
Recettes totales des hydrocarb.(millions	**45 587,9**	**53 608,0**	**59 605,1**	**77 194,6**	**44 415,1**
dont : Part des associés de l'entr. nation	4 743,7	5 288,2	3 896,0	4 562,0	3 920,9
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	42,4	42,3	42,6	39,5	38,0
Autres	57,6	57,7	57,4	60,5	62,0
Condensât	13,8	13,6	14,3	13,1	11,6
Produits pétroliers raffinés	8,6	8,9	9,8	9,5	12,1
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7,3	6,8	7,6	7,4	7,2
Gaz naturel liquéfié (GNL)	11,7	11,9	11,3	11,8	12,6
Gaz naturel (GN)	16,1	16,6	14,5	18,8	18,5

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2005	2006	2007	2008	2009
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	2,588	0,402	0,226	0,010	0,010
Émissions obligataires	0,000	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	4,116	3,894	3,851	3,287	3,057
Crédits gouvernementaux directs	2,192	1,879	2,175	2,073	2,131
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	1,924	2,015	1,676	1,214	0,926
Crédits financiers	0,573	0,636	0,696	0,879	0,733
Crédits finan. & crédits-bails	0,152	0,101	0,276	0,405	0,409
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,421	0,535	0,420	0,474	0,324
Crédits commer. non assurés	0,097	0,030	0,016	0,006	0,021
Crédits fournisseurs	0,097	0,030	0,016	0,006	0,021
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	9,111	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	8,153	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	0,958	0,000	0,000	0,000	0,000
Total dette à M. & L. terme	**16,485**	**5,062**	**4,889**	**4,282**	**3,921**
Total dette à court terme *	0,707	0,550	0,717	1,304	1,492
Total dette extérieure	**17,192**	**5,612**	**5,606**	**5,586**	**5,413**

* D'une durée initiale d'une année et moins

Source : Banque d'Algérie